

# Conseil Municipal

du

27 septembre 2022

# Conseil Municipal du 27 septembre 2022

## TOME 1 Les débats

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022 à 16 H 00**

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s** :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir** :

Cécile AUDET pouvoir à Charles-André DUBREUIL, Odile VIGNAL pouvoir à Marion BARRAUD, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Grégory BERNARD, Estelle BRUANT pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Alparslan COSKUN pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE

**Conseiller(e)s excusé(e)s** :

Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

-----

*M. Diego LANDIVAR étant absent, le pouvoir donné par Mme Marianne MAXIMI n'a pu être pris en compte.*

*M. Jean-Pierre BRENAS arrive après le vote de la question n°1.*

*M. Jérôme AUSLENDER arrive pendant le diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Grégory BERNARD).*

-----

## ORDRE DU JOUR

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| 1.        | Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2022 .....   | 8         |
| <b>I.</b> | <b>QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT.....</b>  | <b>10</b> |
|           | <b>COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique .....</b>   | <b>10</b> |
| 2.        | Rapport annuel 2021 des administrateurs de la société d'économie mixte locale ASSEMBLIA.....  | 10        |
| 3.        | Rapport annuel 2021 des administrateurs de la société publique locale Clermont Auvergne.....  | 19        |
| 4.        | Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la Société ACC M .....   | 20        |
| 5.        | Budget participatif - présentation de l'évaluation de la deuxième édition et du règlement de la troisième édition .....   | 22        |
|           | <b>COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville.....</b>                          | <b>30</b> |
| 6.        | Avis de la Ville de Clermont-Ferrand sur le plan de protection de l'atmosphère 2022 - 2027 .....  | 30        |
|           | <b>COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante -Sport -Attractivité- Culture .....</b>  | <b>35</b> |
| 7.        | Rapport annuel 2021 des administrateurs de la société publique locale Clermont Auvergne Tourisme.....   | 35        |
| 8.        | Appel à projet - Habiter le Lieu-Dit .....  | 37        |
|           | <b>COMMISSION 4 : Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Éducation – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Économie sociale et solidaire – Égalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique .....</b> | <b>43</b> |
| 9.        | Réseau des jardins partagés.....  | 43        |
| 10.       | Soutien à la vie associative - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Clermont-Ferrand, le Centre Communal d'Action Sociale et l'association Habitat et Humanisme Auvergne .....   | 48        |
| 11.       | Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Commune de Clermont-Ferrand au cours des exercices 2015 et suivants .....   | 50        |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>II. QUESTIONS PROPOSÉES SANS DÉBAT.....</b>   | <b>66</b> |
| <b>COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique .....</b>  | <b>66</b> |
| 12. Mutualisations ascendantes & descendantes entre la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole, le CCAS de Clermont-Ferrand et l'École Supérieure d'Art de Clermont Auvergne Métropole : approbation des fiches sectorielles de régularisation 2021 et prévisionnelles 2022 .....           | 66        |
| 13. Mise à disposition à titre onéreux du directeur mutualisé du pôle communication et évènementiel de Clermont Auvergne Métropole à la Ville de Clermont-Ferrand .....  | 66        |
| 14. Attribution de mandats spéciaux aux élus dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger .....  | 67        |
| 15. Information du Conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics .....  | 68        |
| 16. Demandes de garantie d'emprunt.....  | 68        |
| 17. Modification de l'objet statutaire d'ASSEMBLIA .....   | 69        |
| 18. Subventions aux Comités de quartier et à diverses associations de locataires.....  | 69        |
| 19. Convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage de la Ville de Clermont-Ferrand à Clermont Auvergne Métropole "Une seconde vie pour un espace oublié" Budget participatif 2021.....  | 70        |
| 20. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal .....   | 70        |
| 21. Délégation du Conseil Municipal au Maire .....   | 70        |
| <b>COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville.....</b> | <b>71</b> |
| 22. Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, délégation territoriale Auvergne .....   | 71        |
| 23. Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles AC35, AC73 .....  | 72        |
| 24. Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles KX 53 et KY40 .....   | 73        |
| 25. Rachat de parcelle à l'Établissement Public Foncier Auvergne - rue Auguste Comte à Clermont-Ferrand .....  | 73        |
| 26. Rachat de parcelle à l'Établissement Public Foncier Auvergne - rue de Serbie à Clermont-Ferrand .....  | 74        |
| 27. Rachat de parcelles à l'Établissement Public Foncier Auvergne et revente à Clermont Auvergne Métropole - rue Lemoy à Clermont-Ferrand .....  | 75        |
| 28. Rachat de parcelles à l'Établissement Public Foncier Auvergne - secteur Crouël à Clermont-Ferrand .....  | 75        |
| 29. Acquisition amiable via un portage de l'Établissement Public Foncier Auvergne d'une maison et d'un garage situés 5 rue Haute Fontgiève - Ilot du Galet .....   | 76        |

|     |   |           |
|-----|---|-----------|
| 30. | Acquisition lot de copropriété centre commercial Fontaine du Bac.....   | 76        |
| 31. | Vente immeuble par l'établissement public foncier SMAF AUVERGNE à Ophis Puy-de-Dôme .....   | 77        |
| 32. | Secteur Saint-Jean "Lycée Gergovie" détermination exacte du foncier cédé à la Région.....   | 77        |
| 33. | Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Trémonteix - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2019 et 2020.....  | 86        |
| 34. | Déclassement domaine public et aliénation chemins ruraux sur la Commune de Clermont-Ferrand .....   | 86        |
| 35. | Groupement de commandes en matière de vidéoprotection entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne .....   | 87        |
| 36. | Attribution d'une subvention de fonctionnement à une association d'anciens combattants.....   | 87        |
| 37. | Attribution de subventions au titre des animations commerciales 2022 .....  | 88        |
|     | <b>COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante - Sport - Attractivité - Culture .....</b>   | <b>89</b> |
| 38. | Soutien à la vie étudiante et universitaire .....   | 89        |
| 39. | Subventions exceptionnelles aux projets internationaux .....  | 90        |
| 40. | Subventions exceptionnelles à des associations sportives.....   | 90        |
| 41. | Subventions dans le cadre du soutien au développement des clubs sportifs amateurs.....  | 90        |
| 42. | Adoption du Plan de gestion local Unesco "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France" pour la basilique Notre-Dame-du-Port .....   | 91        |
| 43. | Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens de la Comédie de Clermont-Ferrand - Scène nationale .....  | 91        |
| 44. | Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles .....   | 92        |
| 45. | Soutien à des compagnies de spectacle vivant clermontoises.....   | 92        |
|     | <b>COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Éducation - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Économie sociale et solidaire - Egalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale - Solidarité - Inclusion - Santé publique .....</b> | <b>92</b> |
| 46. | Soutien à la vie associative - jardins partagés .....   | 92        |
| 47. | Soutien à la vie associative - subventions de fonctionnement .....  | 93        |
| 48. | Soutien à la vie associative - subventions sur projet.....  | 93        |
| 49. | Sous-location à INSERFAC EBE d'un local dans le cadre du projet Territoire zéro chômeur de longue durée.....  | 94        |
| 50. | Mise en place du Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration .....   | 95        |

|                                     |  |            |
|-------------------------------------|--|------------|
| 51.                                 | Dénomination distincte du chemin de la Montagne Percée en "rue de la Montagne Percée", en limite du territoire de la ville de Clermont-Ferrand et de la commune de Chamalières ..... | 95         |
| 52.                                 | Convention relative à l'accueil d'unités d'enseignement externalisées de l'Institut des Gravouses dans les écoles publiques .....  | 96         |
| 53.                                 | Subvention de fonctionnement à l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels de la Région Auvergne (ACEPP) .....   | 96         |
| 54.                                 | Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social .....  | 96         |
| 55.                                 | Subventions exceptionnelles aux associations travaillant dans le domaine social .....  | 97         |
| <b>III - QUESTIONS ORALES .....</b> |  | <b>99</b>  |
| <b>IV- HUIS CLOS .....</b>          |  | <b>107</b> |
| 56.                                 | Travaux au centre de la Fontaine du Bac - Remise gracieuse de loyer .....  | 108        |
| 57.                                 | Indemnisation des garants de la Convention citoyenne .....   | 108        |
| 58.                                 | Indemnisation des participants à la Convention citoyenne - Délibération modificative .....   | 109        |

M. le Maire :

*Merci mes chers collègues. Bonjour à tous. Je vous propose d'ouvrir ce Conseil Municipal. Je vais faire l'appel.*

*Monsieur BIANCHI est présent, Madame DULAC ROUGERIE présente, Monsieur BONNET va arriver, Madame CANALES est présente, Monsieur CINEUX est présent, Madame LAVEST est présente, Monsieur BERNARD est présent.*

*Madame AUDET est absente, elle est excusée, elle a donné pouvoir à Monsieur DUBREUIL.*

*Monsieur AUSLENDER aura du retard et jusqu'à son arrivée, c'est Monsieur Grégory BERNARD qui a délégation de vote.*

*Voilà Monsieur BONNET...*

*Monsieur DUBREUIL est là, Madame BERNARD est là. Monsieur MAQUAIRE est là. Madame GALLAIS est là. Monsieur CERVANTES est là. Madame TARDIEU est là.*

*Monsieur MIQUEL est là. Madame MIZOULE est là, Monsieur EL BAKKALI est là. Madame LAFAYE est là, Monsieur SABATIER est là, Madame AUBOIS est là, Monsieur PILAUD est là, Madame KHATCHADOURIAN est là, Monsieur ADENOT est là, Madame BRIAT est là, Monsieur PEYRE est là.*

*Madame EL HAFIDHI Sondès est excusée, je crois, ou elle va arriver ? Moi j'avais « excusée », mais je ne sais pas si... on verra.*

*Monsieur MULLER est là, Madame FERREIRA DE SOUSA est présente. Monsieur GODARD est là, Madame JOSEPH est là, Monsieur BERTUCAT est là, Monsieur CHABRILLAT est là.*

*Madame VIGNAL est excusée, elle a donné pouvoir à Madame BARRAUD.*

*Madame STANISLAS est là, Monsieur WEIBEL est là, Madame BARRAUD est là, Monsieur BLONDEAU est là, Madame BISMIR est là, Monsieur RENIÉ est là, Monsieur FAIDY est présent, Madame JALICON présente, Monsieur BONY est présent, Madame LAPORTE est là, Madame BASTIEN est là. Monsieur BRENAS va arriver. Madame PINET-TALLON est là, Madame CHENNOUF-TERRASSE est là.*

*Monsieur COSKUN est excusé, il a donné pouvoir à Madame CHENNOUF-TERRASSE.*

*Madame MAXIMI est excusée, elle a donné pouvoir à Monsieur LANDIVAR.*

*Monsieur LANDIVAR devrait arriver.*

*Madame BEN SADOK est là, Monsieur VIGIGNOL est là.*

*Madame BRUANT a donné pouvoir à Madame STANISLAS.*

*Et Monsieur SOULIGNAC est là.*

*Nous sommes donc au complet, le quorum est atteint.*

*Nous désignons donc, si vous le voulez bien, Madame LAFAYE comme secrétaire de séance.*



## 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2022

M. le Maire :

Nous passons d'abord à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 juin. Il y a eu un petit changement du CGCT qui précise la présentation des procès-verbaux des conseils municipaux et donc, le procès-verbal du Conseil est envoyé à l'ordre du jour du Conseil et arrêté au commencement de la séance suivante.

C'est donc l'objet de ce vote. Y a-t-il des remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'arrêter le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2022.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 52 | = | 47 Conseillers Présents | + | 5 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 52 | = | Pour : 52               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

I

**QUESTIONS PROPOSEES  
AVEC DEBAT**

## I. QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique

### 2. Rapport annuel 2021 des administrateurs de la société d'économie mixte locale ASSEMBLIA

M. le Maire :

*Nous arrivons aux questions proposées avec débat : Commission n°1 et je donne la parole, pour le rapport annuel 2021 des administrateurs de la société d'économie mixte locale ASSEMBLIA, à Madame CANALES.*

Mme CANALES :

*Alors, mes chers collègues, pour ce rapport... Je vais peut-être venir là ? Je le fais d'ici, ce n'est pas grave.*

*C'est la première fois que nous avons un débat sur le rapport d'activité d'ASSEMBLIA puisque c'est une nouveauté issue de la loi 3DS. Donc, avant de passer à la présentation du Powerpoint, je vais vous proposer de regarder un film qui récapitule en gros l'année 2021.*

Projection d'un film.

**Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama**

Mme CANALES :

*C'est un premier exercice de présentation d'un rapport d'activité donc, j'ai un petit support. Aujourd'hui ASSEMBLIA a un Conseil d'administration dans lequel la Ville de Clermont a évidemment un membre, représenté par Sondès EL HAFIDHI, même si l'actionnaire majoritaire d'ASSEMBLIA reste la Métropole et que c'est avant tout un outil métropolitain dans son actionnariat.*

*Donc je vous mets quelques éléments aujourd'hui, pour vous donner quand même un ordre d'idée de ce qu'est ASSEMBLIA. C'est 10 000 logements situés dans l'agglomération clermontoise, 7 400 à Clermont-Ferrand, 600 logements livrés ou en cours de conception, presque 1 000 familles, 208 salariés, plus de 200 projets et puis 37 492 heures d'insertion réalisées, ce qui permet quand même à ASSEMBLIA d'être un des plus gros pourvoyeurs d'insertion, avec la Métropole et la Ville de Clermont.*

*Nous facilitons avant tout, et c'est aussi notre rôle, l'accès à l'emploi des habitants au travers de diverses actions. Et on a également un gros travail avec Job Agglo. On est un employeur qui épouse les objectifs que les collectivités actionnaires se sont elles mêmes fixé ; on est donc dans cette même trajectoire.*

*ASSEMBLIA c'est avant tout évidemment en premier lieu un bailleur, c'est aussi un aménageur depuis la fusion entre Logidôme et la SEAu. C'est un bailleur. Aujourd'hui, l'état actuel est qu'il y a un peu plus de 16 000 demandeurs de logements dans le Puy-de-Dôme. Il y a une forte intensification de nos commissions d'attribution à ASSEMBLIA puisqu'on est parvenu à un rythme de deux par semaine, non seulement pour répondre aux situations d'urgence, mais aussi parce qu'on a mis en place en 2021, un système de lutte contre la vacance, en tout cas pour réduire le temps de vacance qu'il pouvait y avoir lorsque des locataires sortent de nos logements et qu'ils sont réattribués et réattribuables parce qu'il y a évidemment tout un tas de travaux à refaire et des processus à avoir.*

Maintenant, on a des baux qui sont dématérialisés, ce qui réduit la vacance : on est parvenu à moins de trois mois de vacance.

Il faut environ dix mois pour l'attribution d'un logement social dans le Puy-de-Dôme. ASSEMBLIA, chaque mois, c'est 6 000 appels, 400 visites, près de 80 états des lieux. Et puis un lien évidemment avec nos locataires par l'extranet, en dehors du présentiel qu'on a essayé de maintenir autant que faire se peut pendant le Covid, et un magazine dédié trois fois par an.

Je vais vous faire un zoom sur l'état des lieux des impayés par les locataires parce que c'est un chiffre qui est vraiment à regarder. Notre population à Clermont-Ferrand est parmi la plus pauvre de tout le territoire métropolitain et départemental. Il y a une stabilisation qu'on a notée en 2021, du montant des impayés. C'est quelque chose qui était plutôt de bon aloi quand on a fait l'année 2021 mais – ce n'est pas 2002, c'est évidemment 2022, désolée pour la coquille... - on s'aperçoit que si on prend la photographie aujourd'hui, en 2022, en octobre, on aura une tendance à la hausse - ce n'est pas sans vous surprendre -, avec plus de 19 % du montant total des impayés. Donc c'est quelque chose que l'on regarde et que l'on accompagne. On accompagne nos locataires sur tout ça, mais diverses réformes ont quand même œuvré et agi cette année et on s'aperçoit qu'il y a des difficultés qui sont croissantes.

Aujourd'hui, on a évidemment plus de 80 % de nos dossiers d'impayés qui sont traités à l'amiable avec des locataires volontaires. Donc on étale, on arrive à trouver beaucoup de solutions et il y a 57 procédures qui sont avec une dette supérieure à 5 000 €, ça peut aller vraiment, vraiment beaucoup plus loin. Un temps énorme est pris par les salariés d'ASSEMBLIA pour accompagner chaque situation familiale et sociale de nos locataires. C'est quelque chose qui peut vous être parfois remonté, des questions qui se posent : il y a toujours, en tout cas quand les locataires répondent, une solution. On arrive toujours à trouver une solution et on efface parfois même les dettes quand il y a une reprise d'une situation pour une famille qui a vraiment un parcours très vertueux.

Cette année 2021 pour ASSEMBLIA, c'était une nouvelle organisation des missions de proximité. Cela a donc été le gros projet « gardiens » que nous avons initié dès le début du nouveau mandat du Conseil d'administration.

On a vraiment constitué une logique d'équipe pour les gardiens qui sont vraiment des salariés indispensables et vers lesquels convergent les problèmes, les choses qui vont bien, et qui sont indispensables pour vraiment avoir une politique vraiment de proximité qui corresponde aux attentes des locataires.

Cela a permis vraiment aussi, pour eux – on a pu faire un bilan en 2022 –, de réduire les difficultés qu'ils avaient eux-mêmes dans leur travail : leur absentéisme, leurs risques psychosociaux, parce qu'ils se sont retrouvés vraiment en équipe, et plus chacun un peu propriétaire des problèmes de tel ou tel secteur. Ils arrivent vraiment à travailler en équipe, c'est vraiment une mission qui a été menée et qui a des résultats très, très importants et très positifs.

Notre mission sociale, c'est évidemment notre ADN puisqu'on est bailleur. Mais il n'y a pas que cela : on l'étend à travers l'atelier des compagnons bâtisseurs qui permet à des familles de se réapproprier leur logement.

On se rend compte que quand les familles se le réapproprient et qu'ils font des travaux par l'intermédiaire des compagnons bâtisseurs, ils prennent encore plus soin de leur logement. C'est très vertueux, y compris pour l'ensemble des voisins et des locataires qui peuvent s'imprégner de cette logique vertueuse. Des étudiants de la colocation solidaire qui sont portés par l'Afev, des chantiers de proximité qui sont réalisés avec des jeunes habitants des quartiers prioritaires de la ville - on en parle parfois dans d'autres délibérations -, les acteurs de la dynamique territoriale avec des ateliers cabane à Saint-Jacques dans le cadre du festival Trans'urbaines et dans le cadre de la fresque murale au pied de la Muraille de Chine notamment, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, même si c'est plutôt du 2022.

*Donc on agit aujourd'hui du cœur de la Métropole, c'est à dire la ville de Clermont, jusqu'au petit bourg de l'Allier, puisqu'ASSEMBLIA est une société d'économie mixte qui va largement au-delà des seules frontières de son actionnaire principal.*

*L'objectif, quand on a créé ASSEMBLIA, était bien de ne pas construire un outil métropolitain pour la Métropole et la Ville de Clermont, mais qui viendrait aussi répondre à des besoins du territoire, et de ne pas construire un outil métropolitain contre les territoires, mais bien pour des territoires plus infras, qui n'ont pas forcément d'outils ou d'expertise, qui viendrait répondre à leurs attentes d'aménagement ou, par exemple, pour répondre aux petites villes de demain, à plein de dispositifs lancés par l'Etat pour lesquels il n'y a pas d'ingénierie dans ces collectivités plus petites.*

*Donc à Clermont, évidemment, c'est Trémonteix qui est entré dans le club des écoquartiers en janvier : Regens Parc, La Pradelle, la résidence La Boucle, avec une rénovation esthétique mais aussi énergétique, j'y reviendrai tout à l'heure.*

*On a notamment à La Boucle, 64 appartements qui ont bénéficié d'une isolation thermique avec une amélioration de 150 % de leur performance énergétique. On parlera longuement de l'énergie, mais par nature, j'ai envie de dire qu'à ASSEMBLIA la sobriété, et tout ce qui touche aux appels à la sobriété qu'on peut toutes et tous avoir dans nos politiques publiques et dans nos engagements personnels, nous, bailleurs, on est sobres depuis longtemps parce que la sobriété était aussi celle qui permettait d'avoir la plus petite facture énergétique pour nos locataires. Plus on était sobres d'un point de vue des performances énergétiques, moins les factures étaient importantes.*

*Et nous, notre priorité est que les locataires aient les factures les moins importantes possible et que l'on puisse au maximum réduire leurs charges. Donc, si vous voulez, un outil de sobriété, ASSEMBLIA l'est depuis longtemps.*

*Je prends un autre exemple. Ce n'est pas de l'énergie, mais c'est une ressource rare sur laquelle il faut porter une attention particulière : c'est la ressource en eau. On ne s'est pas réveillés cet été, au moment des stress hydriques : on équipe depuis 2007 tous nos appartements neufs ou réhabilités de petits réducteurs de consommation qui viennent réduire de 30 à 40 % la consommation d'eau quand vous ouvrez votre robinet simplement avec ce petit « bitoniau » qui s'appelle un mousseur. Donc les efforts de sobriété sont là parce que, du coup, moins d'eau consommée, c'est une facture moins importante pour un public qui, pour nous, est à l'euro près.*

*La rue du Port se dote bientôt de nouveaux logements : pour celles et ceux qui traversent, vous le voyez, il y a des travaux qui battent leur plein et qui sont vraiment en phase finale, bientôt terminés, avec neuf logements et deux locaux commerciaux ; ce qui permettra aussi, dans la rue du Port, d'avoir de nouveau quelque chose dans ce rez-de-chaussée qui est quand même vacant depuis longtemps, compte tenu des travaux qui ont pris beaucoup de retard.*

*Et puis la résidence du Presbytère a eu lieu en 2022 mais à Montferrand, nous avons lancé les travaux bien avant. Là, c'est vraiment un avant/après incroyable : on avait un grand parking et on en a fait la photo que vous voyez, avec des jardins partagés et avec des habitants qui ont eux-mêmes choisi de ne plus avoir leur place de parking pour pouvoir avoir à la place un jardin et pouvoir faire leur petit potager.*

*Donc, pour celles et ceux qui étaient au lancement, qui pouvaient y participer, notamment pour les membres du Conseil d'administration, nous sommes tous invités l'année prochaine pour manger les plantations que les gens ont pu faire cette année. C'est vraiment le projet + + +. On dépermeabilise et en plus, on crée un lien social très important dans un secteur qui en avait besoin.*

*Cela commençait un peu à monter en tension et les gens se sont reparlé à la faveur d'un coup de bêche, de l'arrosoir à prêter et de légumes oubliés pour certains et que d'autres ne connaissaient pas. C'est vraiment un très beau projet.*

*Il y a également un service de tranquillité résidentielle dédié « Actéo », vous le savez à la Ville, parce que la Ville et la Métropole contribuent à ce dispositif. C'est un dispositif de 17 h à minuit, du mardi au dimanche, y compris les jours fériés. C'est une collaboration plus largement inter-bailleurs qui nous a rendu toutes et tous plus efficaces pour améliorer le cadre de vie et la sécurité des résidents.*

*ASSEMBLIA, c'est aussi Domia, notre coopérative immobilière qui porte les enjeux de l'accession sociale à la propriété. Domia est présidée par Françoise NOUHEN, elle a seize ans d'existence. Il y a 340 copropriétaires qui font confiance au syndic Domia ; c'est donc véritablement une coopérative très importante parce qu'en plus, c'est elle qui vend nos biens.*

*En 2021, nous avons vendu 55 biens via Domia et pourquoi j'insiste ? C'est parce que depuis la réforme qui a impacté les bailleurs, on a un modèle économique complexe à ASSEMBLIA puisqu'on vit désormais grâce à la vente de nos biens.*

*Chaque année, deux millions nous sont ponctionnés et tout ceci ne peut s'équilibrer qu'avec la vente de nos biens. Comme c'est un modèle qui n'est pas pérenne, qui n'est pas soutenable, en tout cas pas au sens du Conseil d'administration d'ASSEMBLIA, on en a déjà longuement parlé, c'est pour cela que nous avons développé d'autres activités telles que les Ombrières sur lesquelles je reviendrai et qui permettront, elles, d'équilibrer le côté bailleur, étant entendu que le côté bailleur, lui, ne pourra jamais venir rééquilibrer des activités économiques.*

*Domia est importante parce qu'on vend, et que c'est très important de permettre de répondre aux enjeux de l'accession sociale. C'est vraiment un outil dont on prend soin parce que c'est un outil de proximité très important.*

*Je vous l'ai dit, ASSEMBLIA, c'est évidemment des logements sociaux. Il y a une fonction de bailleur, mais c'est aussi beaucoup, beaucoup de mandats de construction : le stade Philippe Marcombes naturellement, vous l'avez tous vu réalisé, mais cela va être aussi les deux lycées publics d'Yssingeaux qui ont fait peau neuve.*

*On a donc eu des contrats de la Région sur plusieurs lycées, la médiathèque Alain-Rey pour ceux qui sont allés à Pont-du-Château, des résidences autonomie, notamment à Avermes, Avermes dont on a fait à peu près, ASSEMBLIA et l'ancienne SEAu, quasiment tous les équipements publics. On a refait toute la ville.*

*Et puis aussi des revitalisations de centres-bourgs tels que Saint-Gérard-le-Puy qui avait vraiment besoin de revitaliser tout son espace cœur de bourg pour remettre des commerces, des services et des logements.*

*Tout ceci s'inscrit dans notre réponse aux petites communes, comme je vous le disais, qui bénéficient du dispositif comme « Petites villes de demain ».*

*Notre implication, évidemment, c'est la déconstruction : deux gros projets qui intéressent la ville de Clermont, c'est la déconstruction de l'allée des Dômes, qui est un peu l'oubliée parfois de ce secteur parce que la Muraille prend une telle place dans les imaginaires collectifs que je reviens deux minutes sur le fait qu'on a déconstruit l'allée des Dômes en 2021 avec 168 logements. Et cela a permis de réaliser 7 000 heures d'insertion professionnelle.*

*Le relogement à La Gauthière, puisque vous savez qu'on a un projet à La Gauthière, a commencé en 2021. On a fait les premières réunions publiques – j'en ai fait trois – avec beaucoup de participation. On voit tout de suite qu'on n'est pas du tout sur les mêmes premières intentions dans le relogement de La Gauthière que celui qui a prévalu pour la Muraille de Chine.*

*La Muraille de Chine, j'y viens. Evidemment, tout au long de l'année 2021, vous avez pu voir les phases de déconstruction interne, petit à petit. Le dernier foyer qui a été relogé ne l'a été qu'en juillet de cette année mais on avait déjà toute la première partie de la Muraille qui était vide.*

*Les premiers travaux extrêmement visibles de déconstruction commenceront donc au début de l'année 2023 et vous avez pu visiter une dernière fois la Muraille pendant les Journées du Patrimoine. Plus de 1 800 personnes sont venues voir l'hommage et l'événement culturel mémoriel qui a pu se dérouler pendant ces Journées du Patrimoine.*

*S'agissant du tri et de l'économie circulaire, je vous l'ai dit, on a la sobriété au cœur de nos missions depuis plusieurs années : c'est le partenariat sur lequel on est déjà revenu plusieurs fois avec Métabatik, qui était une toute jeune association et avec qui on a commencé à travailler à l'époque avec Claude BERNARD ; on remonte donc en 2016. Mais aujourd'hui, tri et économie circulaire dans nos chantiers, c'est ultra important.*

*Ce que l'on a concassé par exemple à Aubière va être récupéré pour faire de la voirie, les matériaux vont être récupérés pour en refaire d'autres. Tous les déchets issus de la démolition du bâtiment de l'allée des Dômes comme de la Muraille ne pouvaient pas être repris par Métabatik ; je le dis souvent, parce que c'est trop gigantesque, mais ils ont fait l'objet d'un tri de réutilisation et sont envoyés en centre de traitement.*

*Pour celles et ceux qui ne l'ont pas vu, voilà quelques-unes des photos du projet mémoriel de la Muraille avec une grande participation et beaucoup d'anciens habitants sur place avec qui on a pu discuter les uns ou les autres, si vous étiez là.*

*Évidemment, je ne peux pas terminer la présentation sans parler des finances parce qu'ASSEMBLIA, c'est effectivement plus de 200 salariés. Beaucoup de projets d'intérêt généraux, beaucoup de territoires concernés par ce que l'on fait, c'est 51 millions de chiffre d'affaires.*

*On a une très grosse partie logement social, 42 millions, et puis une partie activité hors intérêt général. Ce sont plutôt toutes les activités de l'ancienne SEAu et plus.*

*Aujourd'hui, à la Ville de Clermont comme à la Métropole, on a évidemment la volonté de faire appel au maximum à des entreprises de notre région, avec un achat responsable comme on le développe à la Ville et à la Métropole. On a donc eu 87 % d'entreprises de la région AURA.*

*Les Ombrières d'Auvergne est l'une de nos filiales que nous avons créée en 2020 : elle permet de faire rayonner le photovoltaïque et donc, d'ajouter un acteur supplémentaire à la mixité énergétique et donc, un acteur majeur de notre sobriété énergétique puisque l'on produit ici.*

*Cela répond aussi aux besoins de notre territoire de mobilité décarbonée. C'est vraiment un enjeu hyper important avec, je le rappelle, aucun investissement public demandé aux collectivités. C'est donc Ombrières qui paye tout, il y a juste la mise à disposition de foncier tout de même.*

*On voit là qu'il y a un partenariat gagnant/gagnant avec cette filiale d'ASSEMBLIA que nous avons créée.*

*En 2022 et je vous en parlerai l'année prochaine, il y a la création de La Foncière. C'est encore un nouvel outil pour accompagner le pilotage, le portage et le partenariat et énormément de projets, d'intérêt économique principalement.*

*Voilà pour la présentation globale de cet outil qu'est ASSEMBLIA. Si je dois résumer 2021, on a été entre la crise – parce qu'on a été impactés nous aussi et nos locataires ont été impactés – et la reprise, parce qu'on a aussi réamorcé des projets et parce que l'on se devait de continuer à construire car la demande en logements, je vous l'ai dit, était toujours là, et de l'expertise parce qu'on s'affine et on devient de plus en plus précis, experts dans d'autres sujets que le simple logement social pour aussi, un jour, pouvoir dégager plus de marges de manœuvre issues du développement économique pour pouvoir renforcer ce modèle du bailleur qui est perfectible.*

*Et Madame VIGNAL le dit souvent, une réforme est vraiment à l'ordre du jour. J'espère qu'elle sera mise en tout cas à l'ordre du jour de ce mandat-là.*

*M. le Maire :*

*Merci beaucoup Madame. Y a-t-il des demandes de parole ? Allez-y, Madame CHENNOUF-TERRASSE.*

*Madame CHENNOUF-TERRASSE :*

*Bonjour à tous. Sur le rapport annuel 2021 des administrateurs de la société d'économie mixte locale ASSEMBLIA, je voudrais quand même rappeler quelques éléments. Nous pensons que c'est une très bonne chose que de mettre le rapport d'activité d'ASSEMBLIA en débat lors de ce Conseil municipal. Ce qu'on peut dire, en le lisant, c'est que l'on voit combien cette structure peut être importante pour notre Ville. Je ne reviendrai donc pas ici sur tous les aspects.*

*Des milliers de locataires ; le chiffre d'affaires que vous avez rappelé, Madame CANALES, est de 51 millions, dont 42 millions sur le logement social. Moi, cela m'interroge quand même un petit peu parce qu'on sait que la crise a provoqué des impayés, vous l'avez aussi signalé et forcément, il y a eu des procédures d'expulsion. C'est quand même 51 millions d'euros. L'équipe met en œuvre ces actions ou les rapports avec le Programme local de l'habitat, débattu par ailleurs.*

*Après un mot sur le passé, j'évoquerai plutôt les enjeux qui sont devant nous, avec les attaques gouvernementales contre le logement social et les inquiétudes qui entraînent donc la destruction des logements les plus accessibles et qui, malheureusement, ne le sont plus aujourd'hui, à bas loyers et l'augmentation des charges, évidemment, depuis plusieurs mois, voire depuis la deuxième vague de la crise sanitaire.*

*En ce qui concerne le passé, donc, il n'y a pas si longtemps, la vente de logements sociaux n'apparaissait pas en débat dans cette instance. Ce qui m'interroge, c'est que malgré tout, vous parlez d'un chiffre d'affaires et ce qui doit nous interroger ici, c'est tous ces impayés.*

*Alors vous parlez de sobriété, vous parlez de facture énergétique, vous parlez de réduire les charges, vous parlez des intérêts de Domia, qui est un outil de proximité très important. Vous parlez de l'intérêt que peut porter ASSEMBLIA et la fusion de Logidôme avec la SEAu et qui est devenu ASSEMBLIA depuis plusieurs mois et qui est là pour accompagner les personnes qui dépendent d'un logement social mais qui, malheureusement, se retrouvent en grande difficulté.*

*Le rapport mentionne une stabilisation du nombre de difficultés des locataires et des impayés sur 2021, après la progression de 2020. Quelle est la situation aujourd'hui ? On s'interroge car cela n'a pas été clairement dit.*

*De même, ASSEMBLIA a procédé à des expulsions en 2022, ce qui est une réalité et que vous avez oublié de stipuler puisque vous avez parlé d'un outil de proximité pour ce qui est de Domia et vous avez parlé des missions sociales, évidemment, qui sont dans votre ADN et qui sont censées accompagner les personnes en grande difficulté ne pouvant pas payer non plus leur loyer et leurs charges.*

*Alors l'association du Droit au logement et bien d'autres, je vais parler du Droit au logement, cette association qui vous interpelle régulièrement justement, sur les difficultés des locataires qui font appel à elle et qui se retrouvent aujourd'hui avec des procédures d'expulsion, voire des procédures de commandement à payer dans un premier temps, puis des procédures d'expulsion.*

*Moi, je veux bien croire que l'ADN d'ASSEMBLIA, c'est aussi un intérêt commun entre le locataire et le gestionnaire dont vous êtes et que vous représentez.*



*Enfin, dans ce contexte d'attaques incessant, le gouvernement attaque en permanence le logement social. Aujourd'hui, on se retrouve à se demander comment vont faire les citoyens de cette place pour payer les factures d'énergie.*

*Quelle va être la volonté d'ASSEMBLIA, à la fois pour maintenir le gel du loyer, à la fois pour éviter les augmentations des énergies et, réellement, l'accompagnement ?*

*En ce qui concerne l'accompagnement, on aimerait connaître quelle est la façon dont vous accompagnez les locataires pour éviter toute expulsion et le maintien dans un logement qui est un logement social et qui est votre ADN.*

*Donc voilà, les principales questions ont été posées et j'aimerais avoir des réponses parce que quand on parle du chiffre d'affaires de plus de 51 millions, ce qui m'interpelle le plus, c'est les 42 millions sur le logement social. J'aimerais avoir toutes les réponses possibles pour pouvoir les relayer auprès des associations qui font appel aux élus que nous sommes, en tout cas dans le groupe Clermont en commun France Insoumise, sur les inquiétudes que chacun a.*

*Nous devons aujourd'hui donner des réponses claires, précises et vraies parce que quand on parle de destruction de logements, il y a de la destruction de logements. Vous faites de la construction de logement, oui, mais à quel prix ? Ce n'est plus du logement social parce qu'il y a plusieurs formes de logement social. À un moment donné, il faut pouvoir être très clair dans son intervention et expliquer tout cela.*

*J'aimerais aussi savoir, parce que vous êtes en contact avec les autres bailleurs, forcément, quelles sont les politiques en matière de logement ; en ce qui concerne Ophis en particulier. On a ici une élue qui est l'ancienne Présidente d'Ophis et qui pourrait peut-être nous dire à l'époque où, en 2020, elle était quand même encore présidente de l'Ophis, nous dire qu'elles étaient les réelles volontés et les réelles perspectives pour maintenir les gens, alors qu'effectivement, Ophis a procédé à des expulsions locatives bien plus importantes qu'ASSEMBLIA.*

*Et puis surtout, surtout, surtout : quelle va être la volonté de cette majorité pour combattre la volonté gouvernementale sur la destruction du logement social et sur tout ce qui va avec : l'augmentation des énergies et toutes les charges. Merci.*

M. le Maire :

*Merci. Madame CANALES, pour des réponses ?*

Mme CANALES :

*Concernant l'utilité sociale et notre action, il faut savoir que le logement social est régi par des conventions d'utilité sociale qui courent de période à période.*

*Pour la période qui contenait la crise, ASSEMBLIA a quand même répondu, dans la convention d'utilité sociale qui nous lie à l'État, à plus que les objectifs qu'on nous avait fixés, avec la capacité à répondre à l'urgence sociale, et ce, malgré la crise.*

*On peut le constater, maintenant que l'on regarde un peu dans le rétroviseur et l'an prochain, je vous ferai un bilan de cette convention d'utilité sociale, elle a été plus que maîtrisée, voire amplifiée sous le mandat de Madame NOUHEN pour Logidôme et le début d'ASSEMBLIA.*

*La deuxième chose, et je comprends votre intervention Madame CHENNOUF-TERRASSE, est sur comment on peut éviter les expulsions. Alors les expulsions, vous le savez parce qu'on a la chance et le privilège de se voir régulièrement avec le DAL, le Droit au logement, c'est quelque chose qui est effectivement extrêmement compliqué, agréable pour personne et parfois, une solution obligatoire.*

*Je m'explique : les expulsions se comptent sur les doigts des deux mains à peine. Ce sont des situations qui font qu'on a un taux de vacance dans les immeubles concernés par ces individus parce qu'on est souvent, vous le savez, sur un individu, qui crée de telles nuisances avec des niveaux de dettes aussi importants qu'en fait, on a deux, trois ou quatre logements vacants autour du logement de la personne. C'est uniquement dans ces situations extrêmes que nous intervenons pour des expulsions, en dehors des situations imposées par l'État.*

*Vous le savez, on travaille un maximum avec le Droit au logement et je ne suis pas sûre que tous les bailleurs le fassent. En tout cas, à ASSEMBLIA, c'est notre ADN. Les liens ont toujours été, entre Logidôme et sa population particulièrement précaire, parce que nos locataires sont parmi les plus pauvres. Ce sont des procédures qui sont accompagnées pendant des années, voire une dizaine d'années.*

*On a par ailleurs une action forte, c'est à dire que l'on prend à notre charge des dettes quand on voit – et je l'ai mentionné tout à l'heure – certaines familles notamment, qui ont des dettes de loyer, des impayés énormes, pour lesquelles on décide d'effacer la dette parce qu'elles sont dans un processus vertueux : elles contribuent, même si c'est modestement, à un loyer et donc, elles ne pourront jamais, jamais recouvrer leurs dettes quand on est à des niveaux de dettes comme elles peuvent avoir, mais ce ne sont pas des personnes que l'on expulse.*

*Moi, j'insiste sur une chose parfois : je vous expliquerai toujours avec honnêteté et franchise que les situations d'expulsions, on en parle avec vous, avec le Droit au logement, car ce sont des situations qui ne connaissent plus aucune issue. Il n'y a plus aucune coopération de la part des locataires. Il n'y a plus aucun moyen de médiation parce que tout a été épuisé.*

*La deuxième chose est sur les relogements : quand il y a des déconstructions – il y a eu La Muraille – et cela nous a beaucoup occupés, en tout cas Françoise NOUHEN, au précédent mandat, avec les élus. Maintenant, cela va être La Gauthière.*

*Première chose : c'est que l'équipe de relogement à ASSEMBLIA, c'est quatre personnes. Chez tous les bailleurs qui s'occupent de déconstruction et de relogement, ce n'est pas du tout le même niveau. Quatre personnes ont relogé toutes les familles de l'allée des Dômes et de La Muraille. 91 % des familles ont été plus que très satisfaites.*

*J'ai des agents, des salariés d'ASSEMBLIA qui sont allés jusqu'à faire des courses, accompagner chez le médecin, monter des cartons, etc. On est vraiment sur un accompagnement ultra humain avec une équipe extrêmement dédiée.*

*La deuxième chose, c'est que ce sont des procédures qui sont hyper longues ; pas parce que les gens s'opposent à partir de Saint-Jacques : 80 % des gens ont demandé à être relogés à Saint-Jacques. Cela nous a demandé du temps pour reloger des gens qui étaient attachés à leur quartier, qui voulaient y rester. C'est aussi pour cela que ça a pris du temps, pas forcément parce qu'il y avait des difficultés.*

*Vous le savez aussi, il y a l'adéquation entre le niveau de loyer que les gens attendent, c'est à dire au moins égal à celui qu'ils avaient – dans un contexte où La Muraille était parmi les loyers les moins chers – et un logement qui se libère, on a réussi à le faire en quatre ans.*

*Là encore, Daniel, Nicolas, ce sont les prénoms de ces gens qui relogent, connaissent les gens par leur nom, leur prénom, leur taille, leur poids, le nom des petits enfants, du chien. C'est un truc absolument dingue et ceux-là, Madame CHENNOUF-TERRASSE, on les rencontre ensemble quand vous voulez. Je les ai vus la semaine dernière et je leur rends hommage parce qu'ils sont quatre, ce qui n'est pas le cas chez tous les bailleurs et parce qu'ils font un travail énorme.*

*C'est la même équipe qui viendra faire le même travail à La Gauthière, avec d'autres enjeux : une population qui est peut-être plus âgée, des demandes qui sont différentes, mais ce travail est plus qu'humain. Pour le coup, c'est l'humain d'abord. C'est un travail vraiment rempli d'humanité, avec des procédures qui ne sont pas toujours dans leur fiche de poste, si j'ose dire, et des temps de travail qui ne sont pas 8 h/17 h comme ils seraient censés faire.*

*Donc vraiment, sur la capacité à accompagner celles et ceux qui veulent bien être accompagnés, les procédures sont longues et les mains tendues sont nombreuses : la plupart les saisissent. Mais quand vous êtes dans une situation de nuisance à l'égard de tout un bâtiment, avec des dettes, avec des comportements dangereux, avec vraiment un phénomène de nuisance à l'échelle d'un immeuble ; oui, Madame CHENNOUF-TERRASSE, je vous l'ai déjà dit et je vous le redis devant tout le monde, ces quelques personnes font l'objet de procédures d'expulsion, voilà.*

*Il n'y a pas une famille qui ne paierait pas son loyer et qu'on expulse pour le plaisir de l'expulser. Ce n'est pas notre mission, ce n'est pas notre volonté. Aujourd'hui, c'est une réponse qui est tellement minoritaire au regard des 10 000 personnes que l'on accompagne et de toutes les familles que l'on suit que ce n'est véritablement pas sur ce point qu'ASSEMBLIA a à rougir. L'accompagnement social se fait partout ailleurs.*

*Dernier point : la sobriété énergétique. On est en train de mettre en place le bouclier tarifaire alors qu'on n'a même pas la garantie d'en bénéficier à ASSEMBLIA. Les ménages en bénéficient et nous, on fait le pari qu'on va en bénéficier derrière. C'est quand même un enjeu financier pour ASSEMBLIA, ce n'est pas une paille comme on dit.*

*Deuxième chose, sur la mixité des ressources en énergie : quand on fait de la géothermie, quand on multiplie le photovoltaïque, quand on fait le maximum pour se raccorder au réseau de chaleur, on fait de la sobriété pour baisser la facture énergétique des locataires.*

M. le Maire :

*Merci. Il n'y a pas de souci, vous dites « Pardon ». Le seul inconvénient peut-être, c'est qu'on vous laisse trop souvent à côté de Monsieur CINEUX parce qu'avec l'Humain d'abord, on va peut-être vous séparer, mais sinon, pour le reste, aucun souci.*

*S'il n'y a pas d'autre intervention ... C'est vrai que c'est moins facile de polémiquer contre un rapport aussi sérieux que sur les réseaux sociaux pour dire des âneries. On revient donc au vote.*

*Ben oui, c'est compliqué quand on vote, c'est un vote électronique.*

*Monsieur BONNET... Madame LAVEST... Allez.*

*Madame CHENNOUF-TERRASSE... C'est NPPV, Madame CHENNOUF-TERRASSE ? Merci.*

*Le vote est clos. 51 pour, zéro abstention, un contre...*

*C'est ça ? Oui, un contre. Majorité. Il n'y a pas de NPPV. Non, ils ne sont pas là.*

*Alors, vous appuyez sur Monsieur COSKUN puisque vous avez son pouvoir ? Ça fait deux contre. C'est bon, c'est trop tard, c'est trop tard. On va les compter en rectification. Deux contre, 51 pour. Merci.*

|  |
|--|
| <b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :</b> |
|--|

- d'approuver le rapport, après débat, établi sur l'activité de la société d'économie mixte locale ASSEMBLIA au titre de l'exercice 2021, joint en annexe sur CD-Rom de la présente délibération.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 51               | + | Contre : 2    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

### 3. Rapport annuel 2021 des administrateurs de la société publique locale Clermont Auvergne

#### M. le Maire :

*Alors nous continuons, c'est la même règle. Cette fois, c'est le rapport de la SPL Clermont Auvergne, Madame CANALES.*

#### Mme CANALES :

*Très brièvement, parce que c'est un outil qui est un peu plus resserré dans ses missions et dans ses objectifs. La SPL Clermont Auvergne est une société publique locale qui, évidemment, ne travaille que pour ses actionnaires qui sont la Ville de Clermont, Clermont Auvergne Métropole, Vichy Communauté, la Ville de Vichy et Riom Limagne et Volcans.*

*La Métropole est l'actionnaire le plus important. Vous avez la vie de la société qui est à l'an 1 de sa vie puisqu'on est à quatre ans d'existence et qu'aujourd'hui, elle a pour objectif de répondre à des grands projets d'aménagement.*

*Pour l'activité, on a évidemment été marqué par la cinquième vague de la crise Covid en 2021 mais on a continué, pour la Ville de Clermont, la régénération urbaine du quartier Saint-Jean, les zones d'activités du pôle économique secteur nord pour Clermont Auvergne Métropole, entre autres, et les enjeux du NPNRU Saint-Jacques et Les Vergnes.*

*À Vichy et Riom, ce sont des projets plus modestes que vous avez dans le rapport d'activité.*

#### M. le Maire :

*Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Toujours pas. C'est sûr, c'est plus simple avec les faux comptes sur Twitter, c'est quand même plus drôle. Pour moi, je vais vous dire, en fait c'est un vrai bonheur parce que plus il y aura de trucs sur les faux comptes Twitter pour raconter des âneries, plus les gens diront « C'est magique, parce qu'après, vous n'en parlez pas en Conseil ». Donc je suis en train de gagner les élections grâce à vous. Je vous en remercie chaleureusement. On passe au vote ? Bien, oui, c'est la vérité. Eh oui ! Il y a un moment où il faut répondre un peu à tout. Il faut être cohérent.*

*On y va. Rappelez-vous, Madame, que vous avez deux votes. Allez, s'il vous plaît... Et votre voisin à côté, appuyez. Je suppose qu'il vote comme toi. Enlève... Oui, mais vous avez voté pour ! C'est Monsieur BLONDEAU qui a appuyé à votre place... Allez, ce sera deux contre. Je suis désolé mais vous ne me rendez pas la vie facile.*

*Donc, je clos : 51 pour et deux contre. Merci. On va essayer d'y arriver, pour le prochain.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité : |
|---|

- d'approuver le rapport, après débat, établi sur l'activité de la société publique locale Clermont Auvergne au titre de l'exercice 2021, joint en annexe sur CD-Rom de la présente délibération.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 51               | + | Contre : 2    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

#### 4. Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la Société ACC M

##### M. le Maire :

Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la Société ACC M. Madame CANALES, vous avez la parole.

##### Mme CANALES :

Cette délibération marque la continuité de l'engagement de la Ville de Clermont-Ferrand, voire de sa mobilisation très forte à l'égard du site et des salariés des ACC puisqu'aujourd'hui, nous avons une délibération qui permettra d'apporter 400 000 € aux ateliers ACC M.

Je vous rappelle qu'en 2016, nous avons procédé au rachat du site et du foncier pour 4,5 millions d'euros, que les ACC M sont importants pour nous, Ville de Clermont, même si ce n'est pas notre compétence première, même si on pourrait se dire que d'autres pourraient le faire. C'est très important pour nous de contribuer à cet outil qui est en pleine croissance avec sur deux ans près de 50 embauches.

D'autres collectivités, comme la Métropole, se chargeront également d'investir énormément, pour la dépollution par exemple. Aujourd'hui, simplement pour vous rappeler que la Région, par exemple, a consenti 2 millions d'euros en avance remboursable à cinq ans pour les ACC.

##### M. le Maire :

Merci Madame. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur CINEUX, allez-y.

##### M. CINEUX :

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais saluer l'engagement, et notamment l'engagement financier de la Ville et de la Métropole, et l'action de nombreux élus sur ce dossier des ACC puisque cela a été un long combat pour sauver cette entreprise qui fait de la rénovation ferroviaire, qui a une trentaine de corps de métier en son sein et qui est devenue, qui est redevenue en tout cas, un fleuron de la rénovation ferroviaire en France.

Comme ma collègue Marion l'a dit, nous nous sommes engagés financièrement pour sortir cette entreprise de la situation dans laquelle elle était, évidemment aux côtés des salariés et de la direction de l'entreprise. Je voudrais aussi saluer l'investissement des élus communistes dans cette affaire. On n'est jamais mieux servi que par soi-même, donc je vais le faire, mais pas simplement ceux d'ici, mais aussi ceux qui étaient en Ile-de-France, parce que nous avons été beaucoup aidés par nos camarades d'Ile-de-France Mobilités, qui ont œuvré auprès de la RATP pour que les ACC puissent continuer à rénover les rames de métro.

Cela a permis d'avoir des marchés et de faire en sorte que cette entreprise puisse continuer à travailler. Il y avait 175 salariés à la reprise, il y en a 250 aujourd'hui. On va vers les 300 et c'est une fierté d'avoir contribué à sauver cette entreprise et c'est une fierté de l'avoir sur notre territoire parce que je pense que c'est une entreprise qui a de l'avenir.

*Dans le moment que nous vivons sur la transition écologique, je pense que nous avons bien fait et que nous continuons à bien faire d'être aux côtés de cette entreprise et de ses salariés qui n'ont jamais désespéré, qui se sont toujours battus.*

M. le Maire :

*Merci. Monsieur BONY, vous avez la parole.*

M. BONY :

*Je ne peux que m'associer à ce qui vient d'être dit par Madame CANALES et par Monsieur CINEUX. Il faut bien avoir en tête qu'ACC est un fleuron de notre industrie régionale. C'est une entreprise centenaire qui a accompagné toutes les transformations du ferroviaire. Il est donc normal que les collectivités locales soient présentes à ses côtés, qu'elles lui apportent leur soutien afin de pérenniser l'activité et les emplois.*

*Naturellement, nous soutiendrons donc cette aide de la Ville, utile pour poursuivre la démarche de relance de l'entreprise. Depuis maintenant près de six ans, au nom de la sauvegarde de l'emploi local et de la défense des entreprises régionales, la région Auvergne Rhône-Alpes accompagne les ACC.*

*Je rappelle que c'est sous l'impulsion de son président Laurent WAUQUIEZ, qu'un premier marché de rénovation de seize rames TER a pu être attribué par la SNCF aux ACC dès 2016. Depuis, ce sont près de 130 rames qui lui ont été confiées, soit l'équivalent de quatre années de commandes. En 2017, la Région a débloqué une avance remboursable de 2 millions d'euros afin d'empêcher un redressement judiciaire, alors que le carnet de commandes de l'entreprise était plein.*

*En 2018, la Région s'est à nouveau engagée dans cette démarche de consolidation de la trésorerie de l'entreprise via ses dispositifs d'aides aux entreprises et notamment, l'apport d'une garantie d'emprunt, cela dans le but de lui donner de nouvelles marges de manœuvre. Aux côtés de Clermont Auvergne Métropole et de la Ville de Clermont, la Région a donc toujours été en première ligne pour aider les ACC à tenir bon jusqu'à ce qu'une solution industrielle et financière pérenne soit trouvée.*

*Aujourd'hui, après une offre de reprise satisfaisante et offrant d'excellentes perspectives aux ACC, je crois que nous ne pouvons que nous féliciter de cette réussite collective et de cette mobilisation de l'ensemble des collectivités qui a permis de sauver le plus grand nombre d'emplois sur le site clermontois et de pérenniser le savoir-faire industriel sur notre territoire.*

M. le Maire :

*Merci. Madame CANALES ?*

Mme CANALES :

*Je veux simplement préciser à Monsieur BONY que ces 400 000 €, c'est ce qu'on n'aura pas dans notre budget de fonctionnement, etc. C'est pour les prochains débats budgétaires. Donc, vous avez voté encore 400 000 € et on en est déjà à une addition assez conséquente dans l'élaboration du budget 2023 : 400 000 € plus les 4,5 millions. Au regard des 2 millions d'euros d'avance remboursable, puisqu'elles seront remboursées par l'entreprise à la Région. Il y a d'un côté une compétence, quand même obligatoire, et puis de l'autre, la volonté forte d'accompagner des salariés et un outil industriel très important sur notre territoire.*

M. le Maire :

*Bien, merci Madame, de ces précisions. Je vais vous proposer de voter, c'est toujours un vote électronique, faites attention, Madame CHENNOUF-TERRASSE de voter de la même façon sur les deux. Merci. Tout le monde a voté ? Madame LAVEST, c'est bon ? Monsieur CINEUX, vous n'avez pas voté... ah, ça vient de tomber, pardon.*

*53 pour, zéro contre, je vous remercie, c'est adopté.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'attribuer à la Société ACC M, une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 400 000 € en application du régime cadre exempté de notification n°SA 59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023.

- d'autoriser l'EPF Auvergne à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette aide,

- d'approuver la convention tripartite jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou sa représentante à la signer.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

#### 5. Budget participatif - présentation de l'évaluation de la deuxième édition et du règlement de la troisième édition

M. le Maire :

*Pour la délibération n°5, c'est Monsieur DUBREUIL pour un diaporama sur la présentation de l'évaluation de la deuxième édition du règlement et de la troisième édition du budget participatif. Allez-y, Monsieur DUBREUIL.*

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama.

M. DUBREUIL :

*Oui, merci Monsieur le Maire. C'est une présentation rapide, à la fois de l'évaluation de la deuxième édition du budget participatif et une présentation tout aussi rapide des grandes lignes de la troisième édition qui va commencer cet automne.*

*Peut-être un rappel préalablement, pour dire que Clermont-Ferrand a un petit peu innové lorsqu'elle a mis en place son budget participatif puisque d'emblée, nous avons fait le choix, collectivement, d'organiser une évaluation au fil de l'eau de manière, après chaque édition, à améliorer le règlement intérieur, à améliorer la participation des citoyens et à faciliter le travail des services, de telle sorte que trois types d'évaluation ont lieu systématiquement après chaque édition : une évaluation auprès des citoyens et des porteurs de projets, une évaluation à destination des agents de la Ville et une évaluation également, auprès des élus.*

*Donc, je vais vous présenter cette évaluation de la deuxième édition. Précision : la synthèse de l'évaluation est disponible sur la plateforme Clermontparticipatif.fr. Elle est donc librement accessible pour toutes et tous.*

*Commençons par les bons points de cette évaluation. Il est ressorti des entretiens qui ont été menés à destination des citoyens et des porteurs de projets que cette deuxième édition avait permis de continuer à aller dans le bon sens, c'est à dire recréer de la confiance entre la Ville et les habitants, renouveler également le public avec qui on échange.*

*On a noté pour cette édition qu'il y avait eu plus de femmes qui avaient participé et qui avaient pu proposer des projets, mais également plus de jeunes au sein des quartiers prioritaires de la ville et de manière plus générale, que les échanges s'étaient fluidifiés, que les phases et les moments de débat s'étaient multipliés avec la population et, autre chose assez intéressante à souligner, que des démarches collectives étaient apparues, c'est à dire qu'il ne s'agit plus de déposer des projets individuellement, mais de se concerter avec ses voisins, de former des groupes ou petits collectifs d'habitants afin de proposer de nouveaux projets.*

*À côté de cela, bien entendu, c'est le sens et l'utilité de cette évaluation, il y a des points à améliorer. Parmi ceux-là, j'en ai retenu deux, principalement. D'abord, une nécessité d'améliorer l'aspect délibératif à toutes les étapes de la procédure du budget participatif, dès le dépôt des dossiers jusqu'au vote des citoyens et l'adoption en Conseil municipal. C'est ce que nous allons nous efforcer de faire pour cette troisième édition.*

*Un autre point à améliorer est un point relatif à la gouvernance puisque l'évaluation a fait ressortir que les porteurs de projets ou les ambassadeurs souhaitaient être un peu plus associés à la gouvernance, que ce soit lors du dépôt, du tri ou de la faisabilité des dossiers.*

*Si bien que, et ce sera dans la diapositive de synthèse, nous allons dès cette troisième édition nous efforcer d'une part, d'organiser des ateliers de formation pour les différents porteurs de projets afin de les aider à porter leurs propositions, à communiquer autour de leurs propositions afin de recueillir le plus de votes possibles ; et nous allons également renouveler les ambassadeurs ou les messagers, quel que soit le nom qu'on leur donne, afin de diversifier les profils. Nous avons proposé que certains membres de la convention citoyenne puissent devenir messagers. Nous avons également demandé à d'anciens porteurs de projets de devenir messagers afin de renouveler un peu les effectifs.*

*Si l'on s'intéresse maintenant à l'évaluation qui a été faite auprès des agents de la Ville, il ressort ici aussi des points positifs et des points à améliorer.*

*Parmi les points positifs, une acculturation qui fait son chemin, une appropriation progressive de cette nouvelle méthode d'élaboration des projets publics par les services et par les agents eux-mêmes. Cette acculturation permet d'accélérer la réalisation des différents projets, même si, on va le voir dans la présentation du calendrier, il y a encore des progrès à réaliser de ce côté-là. Il y a, et l'évaluation le met bien en lumière, toujours des progrès à réaliser afin de mieux partager la philosophie du budget participatif auprès des agents et auprès des services. Il est ressorti notamment un besoin de rallonger le temps accordé aux services pour étudier les projets au stade de la faisabilité.*

*Il est également ressorti un besoin de prévoir une formation spécifique pour les agents, que ce soit sous la forme d'ateliers ou autres. Et d'ailleurs, c'est juste une petite parenthèse, c'est ce qui était ressorti également comme préconisation de la convention citoyenne.*

*Voici un petit point d'étape concernant les deux premières éditions du budget participatif. Donc, comme il est indiqué sur cette diapositive, la première édition est en passe d'être achevée d'ici la fin de l'année 2022, au plus tard premier semestre 2023. Il reste à ce jour neuf projets à réaliser, mais ils le seront tous d'ici six mois.*



*Pour ce qui concerne la deuxième édition du budget participatif, je vous rappelle qu'il y avait eu 408 projets proposés, 58 soumis au vote, 5 000 votants approximativement. Seulement un projet sur douze pour le moment, a été intégralement réalisé. Quatre autres vont l'être dans les mois qui viennent et les derniers seront finalisés au cours de l'année 2023.*

*Au regard de tous ces éléments, l'évaluation et ce bilan des réalisations, qu'est-ce que nous allons proposer pour cette troisième édition ?*

*Les propositions que je vais évoquer vont être intégrées dans le nouveau règlement du budget participatif qui est annexé à cette délibération. Il y a des choses qui ne changent pas, naturellement : il y aura toujours au moins deux projets par quartier pour les cinq quartiers qui composent le territoire clermontois et toujours 5 % du budget d'investissement.*

*Nous avons souhaité mettre un focus sur deux points qui sont ressortis également des préconisations de la convention citoyenne. Un focus déjà, sur la participation des jeunes ; c'était d'ailleurs quelque chose qui était ressorti de la concertation jeunesse. Il y a ici un large consensus sur le besoin et la nécessité de faire participer au budget participatif les jeunes, de l'école primaire, du collège et du lycée. C'est la raison pour laquelle, d'ores et déjà, nous travaillons avec le Rectorat, de manière à ce que les services de la Direction de l'innovation et de la participation puissent aller dans les collèges dès cet automne pour animer des séances de travail avec les collégiens qui ainsi, vont pouvoir mieux et plus participer.*

*C'est donc une première évolution assez importante. La deuxième évolution concerne cette fois-ci la question de la nature en ville. C'était peut-être la première préconisation de la convention citoyenne. Nous souhaitons pouvoir profiter de cette troisième édition du budget participatif pour permettre aux citoyens habitant dans chaque quartier de proposer, au regard d'un certain nombre de délaissés qui ont été identifiés dans la Ville, des projets de végétalisation de ces délaissés, de ces petits quartiers. On met à profit le moment du budget participatif, on met à profit la méthode du budget participatif pour les faire contribuer à cette végétalisation de notre ville.*

*Donc, voilà ce que je voulais évoquer pour ce qui concerne cette troisième édition du budget participatif. Je vous remercie.*

M. le Maire :

*Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de parole ? Allez-y, Monsieur BLONDEAU... Je n'ai pas encore le bouton... Madame BARRAUD.*

*Ce n'est pas grave. On va vous donner la parole...*

*Allez-y, Marion. Allez-y.*

Mme BARRAUD :

*Pas de soucis, je ne voulais pas prendre la place... Merci Monsieur le Maire...*

M. le Maire :

*Ne vous battez pas...*

Mme BARRAUD :

*C'est que ça nous emballe, cette troisième édition du budget participatif... Je vais essayer de ne pas être redondante avec tout ce qu'a présenté Charles mais en effet, on se rend bien compte que dans cette troisième édition, ce budget participatif n'est pas un gadget de la Ville. C'est vraiment un projet qui est un outil important de sa politique de démocratie participative et un outil d'éducation populaire. On voulait juste souligner aussi deux aspects bien mis en avant par Charles.*

*Le premier, c'est la question de l'évaluation continue qui rentre vraiment dans notre volonté d'évaluation de nos politiques publiques et qui vient renforcer, édition après édition, certains aspects, et améliorer la phase d'analyse de 4 à 6 mois. C'est important et je tiens aussi à remercier tous les services parce que ce n'est pas uniquement la DIP dans son coin, c'est vraiment tous les services de la Ville qui sont mobilisés dans cette phase-là pour analyser, pour préciser chaque projet et pour regarder sa faisabilité.*

*C'est donc un vrai temps qui occupe tous les services. On était en réunion il n'y a pas longtemps avec les services des sports, etc. Donc c'est vraiment quelque chose qui mobilise tous les services, les élus aussi, parce qu'ensuite, cela va être la phase de réalisation des projets et là, on prend en pleine réflexion toutes les remontées qui avaient été faites sur la 2 et où chaque élu peut suivre ces projets ou regarder ce qui se passe, en lien avec ce qu'il peut avoir dans sa propre délégation.*

*On est donc vraiment sur un projet d'ensemble des politiques publiques de la Ville de Clermont-Ferrand.*

*Un deuxième aspect qui me semblait important à préciser aussi, c'est la nouveauté de la thématisation. Charles l'a précisé : la jeunesse, qui avait été un peu plus difficile à emmener sur cette deuxième édition, au vu du Covid et des confinements, là, vraiment, on veut l'accès parce qu'on le rappelle : à partir de 11 ans, on peut proposer un projet, on peut voter et donc, c'est aussi un projet pour les jeunes Clermontois et Clermontoises de la ville.*

*Cette partie aussi sur la végétalisation était fortement demandée par tous les habitants. On se rend bien compte que dans les projets de recevabilité, il y en avait bien 30 % qui étaient des projets sur cet aspect-là. Et là, on veut vraiment donner les clés pour que les Clermontois se saisissent de manière plus précise de cette thématique.*

*Je voulais aussi parler de la diversité des projets parce qu'on a vu des chiffres mais je voulais aussi vous montrer un peu ce qui est derrière ces projets-là. Je voulais parler des projets et d'un en particulier, par exemple, « Passionnément cheval » de cette deuxième édition, avec la question de la médiation animale à la Fontaine du Bac.*

*C'est aussi un projet très transversal, avec des projets avec les centres sociaux qui sont vraiment moteurs sur cette question-là, je remercie Sondès qui participe à toutes les réunions pour suivre cette avancée. On espère que l'inauguration devrait avoir lieu bientôt.*

*On peut avoir aussi des projets de végétalisation, au marché Saint-Pierre, dont les plantations vont avoir lieu au printemps. À l'été, cela sera verdoyant, on l'espère. Il y a encore les projets sportifs : l'Espace sportif du 1<sup>er</sup> mai, dont on espère que les travaux auront lieu au deuxième semestre, mais aussi les nouveaux jeux à Montjuzet, dont on a déjà pu voir, parce qu'elles sont arrivées mercredi dernier, les nouvelles tables d'échecs et jeux de dames qui vont pouvoir diversifier et qui viennent vraiment d'une volonté des habitants du quartier.*

*Enfin, il y a aussi des projets sociaux. Je voulais parler des frigos solidaires, il y en a un dans la rue du 11 novembre : c'est aussi un vrai projet d'habitants qui se saisissent de cet outil-là. Voilà. Maintenant, l'idée est que cela va être aux Clermontois et aux Clermontoises de 11 ans à 99 ans de phosphorer et de proposer, pour le mois de novembre, de nouvelles idées sur leur ville. Je vous remercie.*

M. le Maire :

Merci Madame. Monsieur BLONDEAU ?

M. BLONDEAU :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, merci Monsieur DUBREUIL, pour votre présentation. Merci à la DIP pour son travail qui a permis à la Ville de s'élever en matière d'innovation démocratique qui, je le crois sincèrement, est un enjeu crucial, crucial au moins sur deux points :

*Premier point : pour un enjeu local pour la candidature au titre de Capitale européenne, je dois le dire à chaque fois je pense, mais la participation est un critère essentiel pour la Commission européenne et la Ville a raison de pousser dans ce sens.*

*Et le deuxième point, c'est évidemment la crise démocratique que nous traversons. Nous tous ici avons été battus par l'abstention. Concernant plus particulièrement la délibération qui nous est proposée, elle s'articule en deux parties : la présentation et la validation du règlement.*

*Premièrement, en observant les chiffres mentionnés, il semblerait qu'au premier budget participatif et au second, nous plafonnons à Clermont-Ferrand avec environ 5 000 participants. Ce constat est loin d'être un échec, sachant le retard que la Ville avait en matière de démocratie participative. Cependant, la question se pose de savoir comment on peut dépasser ce plafond de verre.*

*Un second point, c'est le nouveau règlement intérieur du budget participatif et je voulais le reprendre au niveau des demandes de la convention citoyenne. Vous avez parlé de la formation, mais il y avait aussi la demande pour les messagers ou les ambassadeurs, que les employés municipaux puissent intégrer ce budget participatif.*

*Je ne sais pas si cela va être le cas, mais en tout cas, ce n'est pas cité dans les documents.*

*Et ensuite, vous l'avez dit, effectivement, il y a eu un échec majeur jusqu'à maintenant du budget participatif, c'est la participation des jeunes dans l'évaluation que vous mentionnez : il y a 0 % de 11/17 ans qui ont participé au vote. Si on veut instaurer cette culture de participation dans notre ville, il est impératif de travailler sur ce point et de sensibiliser les plus jeunes qui auront la chance de grandir dans des dispositifs comme le budget participatif.*

*Miser positivement sur les jeunes, comme vous écrivez, ce n'est certainement pas suffisant et il est nécessaire de les informer, de les inciter et de les accompagner avec une attention particulière pour qu'ils puissent contribuer au budget participatif.*

*Vous l'avez dit, travailler avec le Rectorat et la communication accessible sont des premières pistes. Mais il me semble que vous oubliez une promesse de campagne majeure : où est votre Conseil municipal des jeunes ? Il se disait peut-être pour 2022, on n'en entend pas parler, et cet outil pourrait être un vecteur majeur pour encourager les jeunes, par leurs pairs, à participer davantage. C'est en initiant dès maintenant une telle démarche que l'on pourra, à Clermont-Ferrand, créer une réelle culture de la démocratie participative. Je vous remercie.*

M. le Maire :

*Mais ça tombe bien, comme je vois que Monsieur PEYRE s'est inscrit, je suis sûr qu'il va vous donner des informations. Mais je vous soupçonne de vouloir faire rentrer votre fils au Conseil municipal jeunes. Monsieur PEYRE, allez-y.*

M. PEYRE :

*Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais éviter d'être redondant avec les interventions ; avec celle d'Alexis, il n'y a pas beaucoup de risques, mais avec celles de la majorité... Mais je lui répondrai.*

*On va aller directement à l'essentiel. Juste quand même, pour repartir du budget participatif, bien sûr, au nom du groupe des élus Socialistes et apparentés, je veux saluer cette ambition de notre ville qui, je le rappelle, nous positionne vraiment dans la moyenne des autres communes en termes d'investissement – on est quand même à 5 % du budget d'investissement -, ce n'est vraiment pas négligeable, surtout dans la période actuelle.*

*On approche de la période des débats budgétaires et nous nous situons également tout à fait dans la moyenne en termes de participation.*

*Au niveau de notre ambition, rappelons-le, nous avons accueilli en décembre 2020 les cinquièmes Rencontres nationales. Cela prouve vraiment notre volonté de s'investir sur le sujet.*

*Nous nous efforçons d'être dans une démarche constante d'amélioration et de mise en cohérence avec nos autres politiques publiques. Je ne développerai pas ce qu'a dit ma collègue Marion BARRAUD, notamment sur l'ambition écologique, et c'est vrai que c'est vraiment ce qui ressort à chaque fois des budgets citoyens. Là aussi d'ailleurs, cela casse certaines idées reçues parce que quand on regarde certains comptes rendus d'actualité, ce n'est pas forcément ce qui ressort. Et pourtant, quand on donne la parole aux gens, les sujets sociaux et écologiques émergent véritablement. Donc, c'est très important de souligner ce point et tout ce qui renforce sa dimension et, comme on l'a dit également, la dimension de quartier et de maillage territorial ne fait que nous inciter à soutenir encore plus cette démarche.*

*On l'a dit, il y a une spécificité sur la jeunesse avec l'adoption du Plan local pour la jeunesse qui renforce l'implication et la participation des jeunes. Il s'agira notamment de mobiliser les délégués, collégiens et lycéens lors des prochaines rencontres jeunesse et parcours citoyen en novembre, afin de les encourager à déposer également des projets qui répondent à leurs aspirations.*

*Dans cette implication des jeunes dans les démarches de participation, je remercie Alexis de faire la promotion de cet outil de manière constante, je dois dire : depuis le début, nous avons le soutien de ce groupe sur le Conseil municipal des jeunes qui en effet, sera l'outil phare mais pas le seul.*

*Évidemment, c'est une véritable politique publique à part entière, démocratie participative et jeunesse, mais l'engagement sur le Conseil municipal des jeunes est un peu la pierre angulaire de cette politique. Donc, cher Alexis, nous y travaillons. Je pense que nous n'avons pas à nous excuser de mener un travail qui est un travail de réseau, qui est un travail d'expertise aussi, au niveau national et qui est un travail de liaison avec d'autres collectivités.*

*Pas plus tard qu'à la fin du mois d'octobre, je me rendrai au Congrès national de l'ANACEJ, l'Association nationale des Conseils enfance jeunesse, puisque nous nous investissons désormais dans ce mandat au sein du Conseil d'administration, justement pour avoir ces retours d'expérience.*

*Car s'il s'agissait juste de faire une photo comme j'ai eu déjà l'occasion de le dire, avec le Maire dans La Montagne, on aurait pu la faire très vite dans ce mandat. Je vous rassure donc : excusez-nous de prendre le temps d'échanger, de partager des expériences et de bâtir un projet qui ait du sens. Et je peux annoncer, pour rassurer tout à fait l'opposition, qu'il verra le jour dès l'année 2023. Là-dessus, nous sommes très clairs sur cette échéance.*

*Et, cher Alexis, je précise également que si nous prenons le temps, c'est qu'il y a eu un petit outil que vous avez quand même globalement soutenu au niveau de votre groupe qui s'appelle la Convention citoyenne. Il aurait quand même été un peu bizarre pour une démarche participative, de déployer tous nos outils de politique de démocratie participative avant même que les citoyens aient exprimé leur volonté.*

*Voilà, donc, rassurez-vous, au niveau de votre groupe en tout cas, le Conseil municipal des jeunes est un engagement qui sera tenu.*

M. le Maire :

*En général, comme tous les autres engagements que l'on prend. Je fais très attention avec les photos avec les enfants. Monsieur FAIDY, très féru d'iconographie soviétique depuis son passage dans la Russie poutinienne, en fait des gorges chaudes sur les réseaux, donc j'évite, évidemment, ce genre de photos. Oui, oui, on avait besoin évidemment, parce que si vous pensez que Cyril CINEUX et ses camarades ne me l'avaient pas déjà traduite... Alors nous en venons maintenant à Madame CHENNOUF-TERRASSE.*

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

*Sur cette question du budget participatif, il y a quand même la question suivante : vous parlez de la participation de tous les citoyens et de la jeunesse. Alors on sait pertinemment qu'aujourd'hui, tous les citoyens de la place de Clermont et toute cette jeunesse qui font la vie de notre cité ne participent pas forcément à ces activités et à tous ces ateliers qui ont pu être expliqués par notre collègue.*

*Je voudrais donc revenir sur la manière dont vous sélectionnez les citoyens et cette jeunesse, de quelle façon ? Parce qu'on sait pertinemment que sur les quartiers nord ou sur les quartiers sud-est de Clermont-Ferrand, il n'y a pas eu de participation de la part de cette jeunesse-là au sein de vos différents ateliers.*

*Si cela vous fait rire, Monsieur le Maire, moi, cela m'interroge. Alors voilà, cela vous fait rire, peut-être vous et notre collègue Madame ROUGERIE mais en tout cas, il faut peut-être s'interroger sur ces questions et savoir quelles sont les réelles motivations.*

*Et puis ce Conseil municipal que l'on peut appeler comme cela, de notre jeunesse, oui, il est favorable pour faire participer justement la jeunesse aujourd'hui, qui se détache de la vie politique et qui se traduit sur les dernières élections par un taux d'abstention assez important.*

*Alors moi, je voudrais rappeler que malheureusement, au vu des intempéries, il devait y avoir l'Université du collectif les Pas sans Nous, qui eux, ont fait un vrai diagnostic au niveau national sur plus de 45 villes. Malheureusement, l'Université n'a pas pu se tenir ce week-end pour cause d'intempéries sur Montpellier, mais cela est reporté en 2023, justement pour parler des défaillances des objectifs de la vie politique et surtout, de la question de la jeunesse et de la question des quartiers. Monsieur PEYRE nous dit aussi qu'il va se déplacer au niveau national, il nous parle d'un travail de réseau, mais le travail de réseau, vous ne l'expliquez pas : de quelle manière ? Avec qui ? Comment ? etc.*

*Vous parlez d'un maillage territorial et je veux bien croire qu'il y a un maillage territorial, vous parlez de lycéens, de collégiens. Je veux bien croire qu'il y ait aussi des manières de fonctionner avec le Rectorat ou avec l'Académie, des ambitions donc, dans cette Ville.*

*Oui, je veux bien y croire, la volonté, je veux bien y croire mais en tout cas, de quelle manière avez-vous procédé justement, pour sélectionner les personnes qui ont fait partie de ces ateliers ?*

*Moi, j'en connais quelques-uns. Je connais quelques participants qui ont été dans ces ateliers. Ils ont été satisfaits de l'accueil et de la manière dont cela s'est fait, mais le résultat fait qu'aujourd'hui, on doit s'interroger non pas sur la forme mais sur le fond. Merci beaucoup.*

M. le Maire :

*Merci Madame. Monsieur BONY, allez-y, je vous en prie.*

M. BONY :

*Merci. Juste une remarque sur le fond, quelque chose qui a déjà été évoqué d'ailleurs par ma collègue Christiane JALICON et qui est une demande assez récurrente de la part des habitants, relayée par les comités de quartier.*

*Moi, personnellement, je ne comprends pas que vous vous obstiniez à garder ce maillage par cinq grands quartiers dans lesquels les habitants ne se reconnaissent pas toujours. Pourquoi ? Parce que des fois, dans ce que vous, vous appelez un quartier, il y a des fois deux, voire trois quartiers. Et au final, cela fait d'ailleurs que quand vous dites : « On retient deux projets par quartier », au final, ce sont parfois des « vrais quartiers », entre guillemets, au sens où les habitants entendent le périmètre de leur quartier, qui se voient privés de tout projet.*

*Et donc, vous, vous avez l'impression d'avoir donné un peu satisfaction à tout le monde. Et au final, vous créez beaucoup d'injustice parfois, parce que des quartiers entiers se sentent complètement délaissés, abandonnés et ne retrouvent pas leur compte.*

*Voilà, je m'interroge vraiment sur l'intérêt : pourquoi rester sur ce découpage-là avec deux projets par quartier ? Pourquoi ?*

*Pourquoi pas un maillage plus resserré avec dix quartiers et un projet par quartier, ce qui aurait le mérite d'avoir quelque chose au plus près des mini bassins de vie que représentent les vrais quartiers historiques de la ville ?*

M. le Maire :

*Les quartiers historiques de la ville, c'est toujours compliqué. Non, ce n'est pas pour polémiquer, c'est toujours très compliqué parce que bon, les paroisses, je connais, mais c'est autre chose. Si vous voulez, on peut passer au vote puisque je n'ai pas d'autre inscrit.*

*Charles, tu veux répondre ? Comme je ne voyais pas si tu appuyais, je ne savais pas que tu voulais répondre. Vas-y, vas-y. On va te donner la parole, ne touches plus à rien sinon ils vont te faire voter... Est-ce qu'on peut donner la parole à Monsieur DUBREUIL ?*

M. DUBREUIL :

*C'est bon. Vraiment rapidement, concernant la participation des jeunes et la volonté d'accroître le nombre de jeunes et de projets qu'ils déposent, il y a une petite clarification que je voudrais opérer. Il n'y a pas de sélection pour le budget participatif puisque n'importe qui est en droit, à partir de 11 ans, de déposer un projet.*

*Les maisons de quartier, les centres sociaux et dans les quartiers où il n'y en a pas, les agents de la Ville font un travail. D'ailleurs, en ce moment, cela se fait pas très loin d'ici, afin d'essayer de susciter le plus grand intérêt possible.*

*Là où il y avait eu une sélection, c'était pour la convention citoyenne où, en effet, il y avait eu un tirage au sort. C'est la règle du tirage au sort qui avait conduit à ce que, dans certains quartiers, telle ou telle personne a pu participer mais c'était quelque chose de différent.*

*Pour ce qui concerne les quartiers, on a retenu le découpage des cinq quartiers correspondant à la délibération par laquelle nous avons instauré les adjoints de quartier et je suis tout à fait conscient qu'ils ne correspondent pas aux quartiers vécus, aux quartiers d'usage. C'est aussi la raison pour laquelle on avait voulu en mettre plusieurs au sein de ces quartiers. Alors, il ne faut pas non plus considérer que seules les associations ou les comités de quartier pourraient être en mesure de proposer des projets dans chaque quartier vécu.*

*La déception dont vous parlez, c'est peut-être celle d'un comité en particulier, qui n'a pas eu la chance de voir ses projets susciter un grand intérêt auprès de la population ; cela fait aussi partie de la règle du jeu. Néanmoins, l'engagement que j'ai pris auprès de l'Union des comités de quartier, c'est d'accroître le travail que j'allais faire avec eux, que nous allions avec Marion faire avec eux, de façon à ce que, eux, en tant que représentants des quartiers vécus, des quartiers d'usage, puissent plus participer, puissent mieux participer afin d'éviter, comme vous l'avez évoqué, ces déceptions qui peuvent être produites par ce choix.*

M. le Maire :

*Merci de ces précisions. Passons donc au vote, si vous le voulez bien. Allez, c'est parti ! Tout le monde a voté, 53 pour, c'est absolument fantastique. Bravo !*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

d'approuver le règlement de la troisième édition du Budget participatif (document complet annexé à cette délibération), afin de permettre l'organisation et le lancement de celle-ci en octobre 2022.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

#### 6. Avis de la Ville de Clermont-Ferrand sur le plan de protection de l'atmosphère 2022 - 2027

M. le Maire :

*Avis de la Ville de Clermont sur le plan de protection de l'atmosphère. Monsieur BONNET, à vous.*

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

M. BONNET :

*Merci. Bonjour à toutes et à tous. Donc on va prendre un petit bol d'air ensemble, cela ne nous fera pas de mal parce qu'on est quand même un peu enrhumés. Cela vous rappelle peut-être les jeux de mots sur l'air, Monsieur le Maire ? Si vous voulez, je peux vous faire des jeux de mots sur l'air.*

M. le Maire :

*Il faut filer la métaphore jusqu'à la fin de la présentation sinon, ce n'est pas drôle.*

M. BONNET :

*Oui, mais je vais surtout essayer de ne pas vous pomper l'air.*

M. le Maire :

*Vous êtes gonflé quand même !*

M. BONNET :

*Eh oui, mais gonflé à l'air. Donc, je vais vous présenter ce plan de protection de l'atmosphère clermontoise qui a été mis à jour. C'est le troisième plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération clermontoise, qui est une démarche portée par la préfecture, par la DREAL, donc par l'Etat, à laquelle nous sommes associés avec beaucoup d'autres partenaires, d'autres collectivités, le monde associatif et des entreprises. Il permet, un peu comme notre schéma de transition énergétique et écologique, notre PCAET au sens légal, d'avoir un ensemble de plans, d'actions concertées avec de nombreux acteurs pour aller dans un sens : celui de l'amélioration de la qualité de l'air.*

*Vous n'êtes pas sans savoir que c'est un gros enjeu pour nous, en termes de santé, d'environnement, pour tous nos habitants, je peux vous rappeler quelques chiffres brièvement : une commission d'enquête du Sénat en 2015 avait indiqué que la pollution de l'air coûtait de façon générale à l'État, et aux collectivités de 60 à 100 milliards d'euros par an et que Santé publique France, sur une étude 2016/2019, indiquait qu'il y avait 40 000 décès par an liés à la pollution de l'air, 40 000 décès anticipés, liés notamment aux particules fines et au PM<sub>2,5</sub>.*

*On n'est donc pas sur quelque chose de négligeable, même si évidemment, c'est une pollution invisible. On voit rarement la pollution de l'air et si on la voit, c'est encore plus inquiétant, mais malgré tout, des fois, c'est la pollution de l'air la plus petite qui est la plus toxique.*

*On ne le soupçonne pas nécessairement, et c'est d'ailleurs cela qui est compliqué, c'est que la plus compliquée à mesurer, la plus fine, est la plus toxique.*

*Bref. Le périmètre qui a été retenu, qui était celui des deux premiers PPA, c'était donc Clermont Communauté qui est devenu Clermont Auvergne Métropole.*

*Pour information, on a travaillé dans le cadre de ce troisième plan de protection de l'atmosphère, à une échelle qui aurait pu être un peu plus grande, celle qui correspond au Grand Clermont. Pour ceux qui ne verraient pas quel est le périmètre, c'est bien sûr la Métropole, mais aussi Riom Limagne et Volcans, Billom Communauté et Mond'Arverne. Malheureusement, ces trois EPCI n'ont pas souhaité être dans le PPA au final. Ils veulent bien continuer à suivre ce qui se passe, etc. mais ils n'ont pas souhaité être intégrés dedans.*

*Le périmètre retenu reste donc celui de la Métropole.*

*Nous avons donc un plan d'action qui est soumis à différents organes délibérants : les 21 communes de la Métropole, la Métropole, le Conseil régional, le Conseil départemental et le SMTC. Aujourd'hui, l'objet de cette délibération est justement de donner notre avis sur ce nouveau PPA porté par la DREAL.*

*Voilà un petit rappel du calendrier, pour l'adoption en tout cas, car cela fait déjà pas mal de mois que l'on travaille dessus. Cela a commencé par un CODERST le 6 mai 2022 et les différentes consultations s'achèveront en janvier. À noter que de début novembre à début décembre, exactement du 2 novembre au 5 décembre, il y aura une enquête publique à laquelle on pourra inviter tous les citoyens à participer, toutes les associations, enfin, tous ceux qui le souhaitent. Toutes ces différentes étapes de consultation se termineront par l'approbation du PPA lors d'un comité de pilotage le 15 mars 2023.*

*Ce PPA comporte un certain nombre d'actions divisées en quatre secteurs.*

*On en a seize sur la mobilité, notamment tout ce qui correspond aux questions d'autosolisme, comment est-ce qu'on réduit l'autosolisme et parmi ce qui reste, évidemment, de mobilité polluante : comment est-ce qu'on diminue leur pollution ?*

*On en a sept sur les activités économiques. Elles concernent beaucoup le secteur industriel, le BTP. Et on a aussi essayé cette fois d'associer le monde agricole puisque le monde agricole est fortement émetteur d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) qui est un polluant encore assez peu réglementé mais auquel on commence maintenant - il était temps sans doute - de s'intéresser. Ici, un petit peu comme les trois EPCI que je citais précédemment qui n'ont pas souhaité au final être officiellement dans le PPA, on peut regretter qu'effectivement, les mesures qui sont sur le NH<sub>3</sub> soient relativement peu ambitieuses.*

*Ensuite, sept actions sur le résidentiel tertiaire qui nous concerne là aussi pas mal, un peu comme la question de la mobilité, c'est pour cela que je l'ai détaillé après ; et quatre actions sur la question de la sensibilisation des élus et des citoyens, dont une action justement, qui est de communiquer sur le PPA auprès des élus, ce que je fais aujourd'hui : on met déjà en place ce PPA.*



*Je vous disais que parmi les grands facteurs d'émissions de polluants, on a la question du chauffage au bois. Il faut savoir que 95 % des émissions liées à l'habitat sont liées aux émissions liées au chauffage au bois et que le chauffage au bois représente – si on regarde l'ensemble des émissions de particules fines, puisque le problème du chauffage est bien la question des émissions aux particules fines car on a différents types de polluants – les particules fines, les PM10, les plus grosses particules fines, les 52 %, donc un peu plus de la moitié, sont liées au chauffage au bois et 73 % des particules des PM2,5, les particules un peu plus petites, sont liées au chauffage au bois.*

*Comme je le disais en introduction, les particules les plus fines sont les plus dangereuses. On est donc vraiment sur un gros enjeu, avec le chauffage au bois, pour réduire la pollution de l'air. Cela passe donc par des efforts.*

*Quand on parle chauffage au bois, il ne faut pas tout mélanger : évidemment, il y a des chauffages au bois qui sont très performants, aussi bien d'un point de vue faible pollution que haute performance énergétique : ce sont les chaufferies bois, puisqu'on est sur un équipement industriel avec une combustion quasi complète et un système de récupération très poussé des émissions restantes de polluants. Le gros problème, ce sont les foyers ouverts, toutes les cheminées à foyer ouvert ou les systèmes de bois anciens et très peu efficaces qui eux, vu que la combustion est très incomplète, vont émettre énormément de polluants atmosphériques. Ils n'ont, la plupart du temps, pas de système de filtration de leurs fumées.*

*Pour cela, on a mis en place des actions : c'est le fonds air bois notamment et là, je tiens quand même à souligner parce que, à titre personnel, cela m'a énormément scandalisé : on avait eu un accord avec la Région pour un cofinancement à hauteur de 20 %, pour la Métropole et 80 % de la Région sur ce fonds air bois. La Région a décidé de ne plus nous financer cette partie essentielle de la réduction des polluants atmosphériques, sans même d'ailleurs venir nous l'expliquer puisqu'au dernier COPIL du PPA, la Région n'était pas là pour s'expliquer.*

*Je vous laisse imaginer le malaise. En tout cas, honnêtement, je ne vois pas comment cette Région peut encore s'appeler la Région la mieux gérée de France mais ça, c'est du marketing, c'est autre chose. En tout cas, là, il y a la vérité des chiffres derrière.*

*Heureusement, on a quand même mis en place ce fonds air bois. La Métropole a mis plus d'argent qu'elle prévoyait et l'Etat nous a quand même accompagnés un petit peu, pour répondre à la défaillance de la Région Auvergne Rhône-Alpes.*

*À côté de ces actions, il y a aussi d'autres actions comme la rénovation des bâtiments : accompagner la rénovation des bâtiments, ce ne sont pas forcément que des actions qui sont portées par la Métropole en direct : il y a énormément d'acteurs différents. Par exemple, on va retrouver l'Aduhme et l'ADIL ; il y a d'autres acteurs. Il y a aussi la promotion des bonnes pratiques de chauffage bois pour que les gens utilisent bien leur chauffage bois existant et la sensibilisation des citoyens sur la qualité de l'air intérieur. C'est aussi essentiel car souvent, on a tendance à penser qu'il vaut mieux se calfeutrer quand il y a de la pollution à l'extérieur. Eh bien non, Il vaut toujours mieux aérer son intérieur, parce que sinon, les polluants vont finir par s'accumuler.*

*Il y a aussi les enjeux derrière la récupération de la chaleur fatale puisqu'évidemment, la chaleur perdue, quand on la récupère, va se substituer à d'autres systèmes de chauffage. On réduit donc aussi les polluants liés à ces autres systèmes de chauffage que l'on va remplacer. Typiquement, sur cette action-là, c'est le Valtoim qui était partenaire puisque c'est eux qui nous accompagnent sur la mise en place du réseau de chaleur au plateau de Saint-Jacques, Saint-Jacques Plus, qui va être raccordé à l'incinérateur.*

*On a aussi des actions qui vont se tourner vers la question des déchets verts. Là, c'est l'Etat qui a comme action de communiquer davantage sur l'interdiction du brûlage des déchets verts et nous, la Métropole, nous allons participer à la mise en place de solutions alternatives, comme par exemple le broyage des déchets verts pour se substituer à ceux qui ont la tentation de les brûler directement chez eux.*

*Sur la question de la mobilité, l'un des gros sujets est la question de la zone à faibles émissions M comme Mobilité, qui va d'ailleurs être proposée au vote au Conseil métropolitain de vendredi. Cela fait déjà pas mal d'années qu'on en parle. Au début, on en parlait parce que la Ville de Clermont était dans le cadre d'un contentieux européen puis, on a passé trois années en dehors des critères qui faisaient qu'on était dans le contentieux.*

*On est donc sorti du contentieux, néanmoins, on a continué à travailler sur ce dossier et du coup, on avait prévu d'en mettre une en place et on se retrouve de nouveau obligés de la mettre en place avec la loi Climat et Résilience mais ce n'est pas un problème puisqu'on y travaille.*

*Comme vous pouvez le voir, la mobilité constitue 67 % des émissions d'oxyde d'azote au sens large, notamment de NO<sub>2</sub>, dioxyde d'azote, qui sont représentés à 80 % par les émissions de véhicules. C'est pour cela qu'il est important de diminuer la pollution liée à la mobilité. Vous voyez quelques chiffres qui vous sont présentés. Vous ne le savez peut-être pas, mais les ZFE s'appuient sur les vignettes Crit'Air. Chaque véhicule, selon sa motorisation et l'année pendant laquelle elle a été produite, correspond à un chiffre Crit'Air qui va de 0 jusqu'à 5. Quand c'est non catégorisé (NC), c'est au-delà de cinq. La ZFE réglemeute donc l'accès des véhicules à un secteur donné, en fonction de la vignette Crit'Air d'un véhicule.*

*Et donc cette ZFE, quand on a réfléchi dessus, on a forcément fait un bilan du parc automobile actuel et on a vu que cela correspondait, selon le niveau de restriction qu'on allait mettre, à un certain pourcentage des différents types de parc de véhicules. Les véhicules légers (la voiture sur le schéma), les véhicules utilitaires légers (le petit camion) et les poids lourds (le gros camion). On voit que cela correspond quand même à des pourcentages assez élevés.*

*C'est pour cela que l'on a décidé d'une certaine progressivité quand même dans la mise en place de ces ZFE pour ne pas pénaliser trop de personnes d'un coup, d'autant plus que c'est vrai que l'un des inconvénients de la zone à faible émission, c'est son côté social, puisqu'en gros, c'est beaucoup plus facile, évidemment, quand on a les moyens, de faire une transition de son véhicule personnel.*

*On va donc commencer par réglementer les véhicules professionnels qui peuvent être accompagnés à la fois par la Métropole et par l'ADEME dans le remplacement de leur véhicule et ensuite, on réglementera progressivement les véhicules légers des particuliers.*

*Au-delà de tout cela, dans les actions du PPA, il y a aussi de nombreuses actions que l'on a prévues ou que l'on est en train de mettre en place, comme une démarche d'autopartage, de covoiturage qui est travaillée au SMTC ; toute une démarche d'intermodalité qui est aussi travaillée au SMTC et à la Métropole.*

*L'amélioration du réseau de transport en commun, bien sûr, c'est le projet InspiRe, l'amélioration des infrastructures vélo, c'est le schéma cyclable métropolitain et aussi la facilitation de l'accès aux vélos : c'est toute une approche de système vélo que l'on essaie d'avoir dans nos politiques vélo actuellement, à la Métropole et à la Ville.*

*La promotion de la marche à pied, le développement des cars interurbains, alors là, ce n'est pas nous, évidemment, c'est à un autre niveau, à l'échelle du Département, de la Région, des EPCI voisins aussi, parce qu'on a besoin de travailler avec les EPCI pour ce genre de connexions.*

*La politique de stationnement et de circulation aussi bien sûr, qui est essentielle si on veut réduire les flux de déplacements de véhicules en ville. Tout cela ne s'articule pas uniquement autour d'une réglementation sur les véhicules les plus polluants avec la ZFE, mais bien globalement sur une offre de transports alternatifs et la réduction des flux globaux de transport de véhicules personnels et de véhicules de livraison.*

*Pour les objectifs que l'on s'est fixés en termes de réduction des dioxydes d'azote, on voit que le PPA s'était fixé des objectifs, au début de notre travail, plus importants que ce que l'on est arrivés à atteindre, légèrement plus importants, et on n'arrive pas à les atteindre exactement parce qu'effectivement, comme je l'ai expliqué avant, on va mettre en place un peu plus tard et un peu plus progressivement surtout la ZFE.*

*On n'en est donc pas très loin, mais on n'atteint pas les objectifs initiaux que l'on s'était fixés pour 2030. Par contre, notre PPA va répondre aux objectifs du PREPA qui est la programmation de l'État sur la réduction des polluants atmosphériques qui, du coup, sera atteint : on atteindra les objectifs 2030 du PREPA en 2029.*

*Pour ce qui est des particules fines, on va l'atteindre en 2030 comme prévu, et pour l'ammoniac, on va aussi les atteindre mais c'est parce qu'on est un territoire peu agricole. Si on avait eu un PPA à l'échelle du Grand Clermont, avec les actions qui sont prévues, malheureusement, on n'aurait pas réussi à l'atteindre puisqu'il y a trop peu d'actions mises en œuvre sur l'ammoniac.*

*Enfin, il y a la question de l'évaluation environnementale, puisque ce PPA est bien sûr évalué sur d'autres critères que les questions de pollution pour voir s'il n'y a pas d'effet négatif. On améliore certes la qualité de l'air, mais est-ce que l'on ne dégrade pas d'autres choses ? Il est notamment regardé si on est suffisamment à la hauteur des enjeux sur la qualité de l'air, mais aussi si on ne va pas dégrader, par exemple émettre plus de gaz à effet de serre, dépenser plus d'énergie, dégrader les paysages, faire plus de bruit, nuire à la biodiversité.*

*Tout cela a donc été évalué. Il n'y a pas de problèmes qui sont remontés par rapport à cela. Il est vrai que souvent, ce sont des enjeux très liés : quand on améliore la qualité de l'air en général, on diminue les émissions de gaz à effet de serre, on consomme moins d'énergie, on améliore aussi la biodiversité, donc tout est très lié.*

*Par contre, à noter que l'autorité environnementale a quand même fait quelques remarques pas très positives. Effectivement, il aurait été beaucoup plus ambitieux que l'on puisse y inclure les trois EPCI qui n'ont pas souhaité rentrer dans le PPA, pour avoir une approche beaucoup plus systémique et globale. Il y a aussi des mesures qui ne sont pas assez contraignantes.*

*Cela est quand même beaucoup plus dirigé vers l'État parce que nous, avec nos compétences, on est souvent plus dans l'accompagnement et dans ce qui relève de nos propres compétences, mais pour les contraindre, ce sont les lois et malheureusement, on manque encore de lois là-dessus.*

*Et puis, comme je l'ai dit avant, sur les questions d'ammoniac, on n'est pas assez ambitieux mais ici, sur le territoire de la Métropole uniquement, l'ammoniac n'est pas encore un très gros danger. J'ai terminé. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. J'espère que je ne vous ai pas pompé l'air.*

M. le Maire :

*Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Ne restez pas en apnée. On va passer au vote. C'est un avis mais on vote. Alors on y va. Madame CHENNOUF, il ne reste que vous et Monsieur COSKUN. Merci. 53 pour et aucune opposition.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'émettre un avis favorable au projet global de troisième PPA de l'agglomération clermontoise.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante -Sport -Attractivité- Culture

7. Rapport annuel 2021 des administrateurs de la société publique locale Clermont Auvergne Tourisme

M. le Maire :

*Pour le rapport annuel des administrateurs de la société publique locale Clermont Auvergne Tourisme, c'est Monsieur PILAUD, Je suis désolé, toutes ces SPL, ce sont les nouvelles règles. Vous les aurez chaque année mais c'est très bien, c'est de la transparence. Monsieur PILAUD, à vous.*

M. PILAUD :

*Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être le plus concis possible mais c'est vrai que cela nous donne aussi un petit peu l'opportunité de faire un focus sur cet outil important au service de l'attractivité de notre territoire.*

*En cette journée mondiale du tourisme, c'est vrai que cela trouve tout son sens de présenter ce rapport annuel.*

*Mon intervention tournera autour de trois points. Premier point : une présentation rapide de la SPL, deuxième point : les faits marquants de l'année 2021, rapport qui nous intéresse et enfin, les perspectives et les points de vigilance par rapport à l'activité et à l'outil de la SPL.*

*La société publique locale a été créée et est née de la fusion de l'ensemble des offices de tourisme associatifs qui étaient présents sur le territoire. Cette SPL est composée d'actionnaires avec, comme actionnaire majoritaire, bien évidemment, la Métropole et des communes : la Ville de Clermont-Ferrand, la Ville de Royat, de Chamalières et le Conseil départemental.*

*La SPL a véritablement trois missions principales :*

*La première mission est la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique sur le territoire qui tourne autour de quatre axes :*

*Premier axe : le tourisme d'affaires et les congrès, deuxième axe : le tourisme urbain et culturel, troisième axe : le tourisme de santé et de bien-être tourné autour du thermalisme et enfin, les activités de pleine nature et le sport.*

*La deuxième mission importante est bien évidemment la promotion de notre territoire au niveau touristique et enfin, l'accueil et l'information du public. Pour cela, la SPL a un effectif de 26 équivalents temps plein et elle dispose également de quatre bureaux d'information touristique. Deux bureaux sont ouverts de manière permanente : un bureau est sur la place de la Victoire, à la Maison du tourisme, l'ancien office de tourisme de Royat-Chamalières, place Allard, et également deux points d'information qui sont ouverts de manière périodique et sur la période estivale : un point d'accueil à Pont-du-Château au niveau du musée de la Batellerie, et un point d'accueil à Orcines, au niveau de la Maison du site du Puy-de-Dôme.*

*Les faits marquants concernant l'année 2021, c'est avant tout une seconde année consécutive de récession pour la filière du tourisme et qui a été bien évidemment fortement impactée par la crise sanitaire.*

*Sur l'année 2021, il y a eu la mise en place de l'activité partielle pour le personnel de la SPL ainsi que la fermeture sur certaines périodes des bureaux d'information touristique.*

*Sur le plan budgétaire, le budget de la SPL est d'environ 1 700 000 €. On constate un chiffre d'affaires en baisse par rapport à l'année 2020 qui était déjà fortement impactée par la crise sanitaire, avec un résultat déficitaire pour l'année 2021 à hauteur d'environ 20 000 €.*

*Globalement, on a eu un maintien des produits, donc des actionnaires, une baisse des produits générés par l'activité de la SPL tout en maîtrisant au maximum les charges et avant tout, les charges de personnel qui représentent un pourcentage important des dépenses. Globalement, la structure financière est donc solide au niveau de la SPL.*

*Concernant l'activité et les faits marquants, malgré une activité en baisse, on a tout de même pu noter un engouement fort pour notre territoire et notre région sur la période estivale, ce que l'on constate depuis déjà deux ou trois années et qui peut être lié à différents facteurs.*

*Premier facteur possible, le classement Unesco de la chaîne des Puys et de la faille de la Limagne et également l'effet Covid où on a un attrait pour les destinations de grands espaces et la volonté de rester en France.*

*Hormis cette période estivale qui était plutôt bonne, les autres périodes ont été beaucoup plus compliquées, comme j'ai pu vous le dire, avec des périodes de fermeture. Ce qui a tout de même été important pour les équipes de la SPL, cela a été le moment de se mobiliser en faveur du redémarrage de l'activité et également de développer de nouvelles dynamiques auprès de nos partenaires parce qu'un office de tourisme, avant tout, c'est pouvoir fédérer des partenaires pour pouvoir avancer ensemble dans la même direction.*

*Sur ce temps qui a été un temps important de relance de l'activité, trois points me semblent importants : c'était avant tout d'améliorer la notoriété de notre territoire. Des plans de communication ont donc été mis en place : un plan de communication de campagne radio et un plan de communication digitale, en direction essentiellement des touristes français et avant tout, en direction aussi de clientèles proche de chez nous, c'est à dire de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des régions qui peuvent se trouver à proximité, limitrophes de la nôtre.*

*Egalement un gros travail a été fait avec l'une des filières qui a été la plus impactée pendant la crise sanitaire : c'est la filière du tourisme d'affaires et des congrès. Cela a été aussi le moment pour les équipes de la SPL tourisme de pouvoir travailler en concertation avec l'ensemble des partenaires de cette filière pour tenter d'imaginer le tourisme d'affaires de demain. On se rend très bien compte que l'impact du Covid aura, par définition, un impact durable sur l'organisation de ces manifestations dans le cadre du tourisme d'affaires.*

*Enfin, un point important va occuper la SPL dans les prochaines années : c'est d'engager une démarche afin de positionner notre destination comme une destination exemplaire en matière de tourisme responsable.*

*Le tourisme responsable, qu'est-ce que c'est ? C'est une façon de voyager en respectant au mieux les enjeux du développement local, de la protection de l'environnement, mais également de la rencontre avec les populations.*

*C'étaient donc des temps importants de réflexion et d'anticipation sur l'année 2021 pour pouvoir redémarrer cette activité qui a été fortement impactée par la crise sanitaire.*

*Pour faire un bilan global des perspectives et des points de vigilance, véritablement les deux années de crise sanitaire sont venues tout de même fragiliser la trésorerie de la SPL. C'est donc un point de vigilance que nous devons avoir en tant qu'actionnaires.*

*Il y a donc deux pistes, véritablement, que l'on peut initier pour améliorer cette fragilité, fragilité qui a été compensée par la sollicitation d'un emprunt, d'un plan de garanties par l'État, pour pouvoir soutenir la trésorerie pendant cette période et qui va faire l'objet d'un premier remboursement à la fin de l'année 2022.*

*Il y a donc deux pistes : la recapitalisation de la SPL, soit par une contribution des actionnaires historiques, soit par la recherche de nouveaux actionnaires pour pouvoir élargir l'assiette de la SPL. La deuxième piste est une piste importante pour la SPL : c'est aussi de rechercher de nouvelles ressources propres en développant des activités qui permettent de contribuer à développer les ressources.*

*Enfin, en termes de perspectives, ce qui a été engagé en 2021 et qui trouve son sens sur l'année 2022, comme j'ai pu vous le dire, c'est que la Société Publique Locale Clermont Auvergne Tourisme puisse devenir un véritable acteur en matière de tourisme durable et responsable. Cela a été le cas, parce qu'un travail important a été fait au sein de la SPL, avec l'obtention d'une certification de norme ISO 20121 qui fait de l'office de tourisme métropolitain l'un des premiers offices de tourisme en France à obtenir cette labellisation.*

*L'idée est que la SPL puisse embarquer l'ensemble des partenaires et des socioprofessionnels dans cette démarche afin de véritablement positionner notre territoire et notre destination comme une destination de référence en matière de tourisme durable et responsable. C'est là un des défis qui nous attend et qui attend la SPL dans les prochaines années. Je vous remercie.*

M. le Maire :

*Merci beaucoup, Monsieur PILAUD, de cette présentation, je crois assez exhaustive. Y a-t-il des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je passe aux voix. On va voter si vous le voulez bien. Merci. Est-ce que tout le monde a voté ? Oui. Donc, 51 pour et deux abstentions. Je vous remercie. Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'approuver le rapport, après débat, établi sur l'activité de la SPL Clermont Auvergne Tourisme au titre de l'exercice 2021, joint en annexe sur CD-Rom de la présente délibération.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 51 | = | Pour : 51               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 2  |   |                         |   |               |   |                     |

## 8. Appel à projet - Habiter le Lieu-Dit

M. le Maire :

*Je donne la parole à Madame LAVEST pour l'appel à projet Habiter le Lieu-Dit.*

**Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama**

Mme LAVEST :

*Oui c'est vrai. Excusez-nous pour la joke.*

*On va vous présenter un projet : on parlait de démocratie participative tout à l'heure, sachez que cette politique se décline évidemment dans chacune de nos attributions et également en culture, puisqu'on est là sur un projet tout à fait expérimental : c'est de redéfinir l'usage d'un lieu par la participation des habitants et des collectifs qui nous accompagnent.*

*Je ne sais pas comment marche la petite manette... Comme ça ? J'essaie. Non, excusez-moi. A droite ? D'accord, merci.*

M. le Maire :

*Toujours, Madame...*

Mme LAVEST :

*On parle en fait de l'ancien Petit Vélo, mais vous voyez, le Lieu-Dit, et pour lever un doute, ce lieu ne s'appelle pas le Lieu-Dit. C'est un nom transitoire puisque nous n'avons plus le droit d'utiliser Petit Vélo, l'ancien affectataire a fait un dépôt de nom, donc cela complexifie un peu la chose. Mais sachez que le Lieu-Dit n'est pas un nom définitif. Il se définira avec l'usage du lieu et je ne prononcerai plus le nom Petit Vélo, c'est la dernière fois, je le dis à Philippe GRAND qui en est détenteur.*

*Un petit regard sur le contexte géographique : on est en plein cœur du quartier Gaillard, sur la rue Fontgiève avec effectivement un quartier, vous le voyez, qui est très marqué par l'éducation populaire. On connaît bien Peuple et Culture, on connaît bien la Petite Gaillarde, on connaît peut-être moins le Comptoir des sons. La ville possède quatre studios « sons enregistrés » qui rentrent dans un réseau des musiques actuelles avec le café-lecture Les Augustes et puis avec le nouvel arrivant, mille formes, qui est évidemment un partenaire de cette belle aventure.*

*On s'arrête un moment sur une image de l'histoire : on est au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans les années 20 au Novelty, qui était un music-hall, à l'emplacement même aujourd'hui du Lieu-Dit. Et puis on refait l'histoire puisque du début du XX<sup>e</sup> jusque dans les années 70, ce music-hall était en place à Clermont-Ferrand. Dans les années 70, un nouveau projet autour du cinéma avec les Alphas, pour ceux qui se souviennent de cette salle mythique, a été en place jusqu'à la fin des années 80 mais on en reparlera sans doute.*

*Et puis, au milieu des années 90, c'était l'installation du Petit Vélo avec une fin de l'aventure Petit Vélo en 2020. Aujourd'hui, depuis un an, nous travaillons sur le projet du Lieu-Dit, depuis l'année dernière. On va un petit peu vous expliquer la méthode du projet de requalification et, très rapidement, les axes prioritaires. Donc, c'est un projet issu de la coconstruction avec des acteurs culturels, et pas que, d'ailleurs : beaucoup de gens du quartier et des habitants au sens large, un projet qui va sortir des logiques traditionnelles de diffusion. C'est-à-dire que ce n'était pas réouvrir les murs pour y refaire des concerts – quoique - mais y faire beaucoup d'expérimentation.*

*C'est une demande forte des artistes qui ont besoin de lieux pour préparer leurs futures performances – on a des lieux dédiés, il ne s'agit pas de se substituer à des lieux existants. Je pense par exemple à la Cour des Trois Coquins qui est déjà un outil existant autour du théâtre, mais on a des initiatives de la part de la société civile qui était en demande de ces lieux.*

*On essaye d'être vraiment très collectif et d'aller jusqu'à un projet qui pose des règles, notamment en termes de gouvernance.*

*La méthode, c'est un appel à projet, c'est l'objet de la délibération d'aujourd'hui. On est sur le lancement du deuxième appel à projet puisque vous aviez voté la première salve d'acteurs qui avaient participé avec nous à développer cette méthode. Il y en avait une vingtaine sur l'année 2021. Là, on en a onze ou douze, je crois, qui ont en tout cas candidaté et qu'on retient sur cette délibération. C'est une équipe qui vient fixer un peu les règles du jeu, donc on travaille avec un collectif d'architectes qui s'appelle les Andains, qui ont leurs bureaux sur place, qui viennent avec nous assurer des permanences.*

*Et on travaille également avec Pixel 13, qui a fait un très gros travail, notamment sur le quartier, sur la collecte et sur l'histoire de ce lieu, d'ailleurs une restitution qu'on a pu voir dans le lieu à l'occasion des Journées du patrimoine. Et puis, on a effectivement des résidences et des rencontres qui se font au quotidien. On le verra, c'est un lieu très occupé.*

*L'idée, c'est effectivement de prendre la mesure des travaux qui seraient nécessaires pour une réouverture et un nouveau projet. On a travaillé d'ailleurs, notamment à réouvrir tout l'espace du rez-de-chaussée, vous verrez quelques photos tout à l'heure.*

*Le service public régulateur est la Direction de la Culture, puisqu'on est bien, sur ce lieu, en régie municipale.*

*La démarche, rapidement, est de donner accès, accompagner et optimiser les règles du jeu, j'en ai dit quelques mots ; une programmation ouverte, un équipement complémentaire qui, effectivement, ne se substitue pas aux autres ; une mixité des usages, ça, c'est très important pour nous, de repenser un lieu qui ne soit pas un lieu dédié pour une seule activité, mais aussi faire le pari que nos équipements culturels aujourd'hui doivent être repensés dans une forme de mixité et pas sur un usage ou une fonction unique. Et puis un fonctionnement qui repose sur la participation et la confiance, cela va de soi.*

*Les images, j'y reviendrai tout à l'heure, je vous mets les plans de masse avec le rez-de-chaussée où on n'a finalement, pendant 30 ans, connu que cet espace d'accueil, puisque tout ce que vous voyez, les galeries, les ateliers, le foyer étaient murés depuis 30 ans et on en a fait récemment la réouverture, on verra des photos.*

*Vous connaissez sans doute, pour ceux qui ont pratiqué ce lieu, le premier étage avec le club, l'ex Poco Loco et avec le théâtre qui accueille encore et toujours de nombreuses activités. Et puis, il y avait un petit dernier sur le toit terrasse, une petite salle de réunion tout à fait charmante, avec une vue panoramique sur la ville assez exceptionnelle. Les lieux redécouverts sont des espaces du rez-de-chaussée avec 600 mètres carrés. Il y a eu, dans les années 80, le projet d'une galerie marchande qui n'a pas abouti sur ce lieu, Christiane nous donnera la précision mais en tout cas, cela s'est toujours appelé la galerie, peu importe. En tout cas, ce lieu avait été muré et ne faisait pas partie des espaces du Petit Vélo.*

*On est sur une belle surface de près de 600 mètres carrés : la salle de spectacle que vous connaissez, on voit encore les restes du Novelty et puis le club mythique du Poco Loco sur le premier étage et le petit bureau panoramique du dernier étage de ce bâtiment assez extraordinaire.*

*Rapidement, je reprends le calendrier avec notre arrivée en septembre 2021 et ce projet d'expérimentation qui était parti avec un premier appel à projet, l'arrivée des résidents en janvier 2022 et qui sera notre deuxième appel à projet. Non, janvier 2022, c'était le premier, excusez-moi.*



*L'ouverture du foyer, l'ouverture sur la rue Baccot pour avoir une sortie en rez-de-chaussée : il y a effectivement toutes les sorties qui étaient prévues puisque le lieu allait avoir un usage en établissement recevant du public (ERP). On est en ce moment dans cette phase de travail pour avoir réouvert le foyer en ERT pour les travailleurs, les groupes et les collectifs qui viennent chez nous. En janvier 2023, les nouveaux résidents arriveront et, on voit en février/mars mais à mon avis on sera plus sur le début de l'été, ce sera la remise des scénarii puisque ce sera la fin de la résidence architecturale des Andains qui viendront nous rendre compte.*

*Ce sera l'occasion de se retrouver collectivement et de dire les choix qui seront fait, en tout cas les propositions qu'on pourrait faire collectivement sur le lieu avec des travaux qui, selon notre PPI et nos moyens, pourraient voir le jour entre 2025 et 2027 dans l'idéal, pour qu'on ait un lieu ouvert pour 2028 quand nous serons Capitale européenne de la culture.*

*Quelques chiffres : il est important de bien comprendre que c'est un lieu extrêmement vivant et vivace puisqu'on a pratiquement 20 jours d'occupation par mois, qu'on a presque accueilli 2 800 personnes et qu'on a eu 27 événements publics au travers de concerts.*

*On y fait de la formation, on y fait des conférences, on y a fait l'assemblée générale – je cherche Wendy - de la Mission locale notamment, qui a été l'une des initiatives. Au-delà des collectifs qui sont prioritaires sur l'utilisation du lieu, vous voyez que le lieu reste mis à disposition très largement aux partenaires tous azimuts de la Ville.*

*Ceux-là sont hors appel à projets, mais évidemment Jazz en tête, mille formes, le Festival du court-métrage, je pense au Festival des musiques démesurées qui se tient là aussi, et vous voyez toutes les structures qui peuvent nous accompagner sur ce lieu.*

*En tout cas, cela nous permettait de faire un petit point sur ce projet de centre-ville et de vous donner la méthode et le calendrier. Je vous remercie.*

M. le Maire :

*Merci beaucoup, Madame LAVEST. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame JALICON, je vous en prie.*

Mme JALICON :

*Monsieur le Maire, je suis un peu émue parce que c'est vrai que c'est un lieu que je connais bien, pour des raisons familiales et architecturales aussi. Je suis un peu émue d'en parler et je suis contente qu'il renaisse de ses cendres quelque part. Je suis très attentive à ce que l'on va en faire et à ce qu'il va devenir. Je voudrais quand même rappeler, et c'est pour cela que j'ai demandé une présentation un petit peu détaillée cette fois mais c'est certainement prévu, j'aurais voulu rappeler que nous avons eu un premier appel à projet d'expérimentations éphémères au Petit Vélo au Conseil de décembre 2021.*

*C'était même la dernière délibération de ce Conseil très chargé, comme tous les Conseils de décembre et la Commission Culture l'est aussi particulièrement. C'est une délibération qui a été votée très rapidement, à l'unanimité, sans commentaires. Et donc, Isabelle, effectivement, s'était engagée à ce que l'on revienne dessus lors d'un prochain Conseil et c'est le cas aujourd'hui.*

*En fait, la délibération de décembre avait pour objet essentiel l'attribution des subventions aux associations concernées par ce projet pour qu'elles touchent ces aides disponibles dans le cadre du budget primitif 2021. Il y avait seize associations concernées pour une somme totale de 72 000 €. Ces initiatives culturelles devaient se dérouler tout au long de l'année 2022 et c'est intéressant de savoir si elles ont toutes pu, avec ces fonds alloués, mener à bien leurs projets et où elles en sont aujourd'hui, alors que nous sommes dans une deuxième phase et que nous allons attribuer des subventions à un deuxième lot, un deuxième groupe d'associations.*

*Le projet aujourd'hui s'appelle le Lieu-Dit. Il est vrai que le Lieu-Dit, avec un trait d'union quand même, Lieu-Dit, oui, on a un peu débattu de ce nom qui est encore provisoire parce que le Lieu-Dit appelle un complément : Lieu-Dit quelque chose. On y reviendra.*

*Cette fois, l'objectif est de requalifier de façon pérenne le lieu, de lui tracer un avenir sur les sédiments de ce passé qui fait partie du patrimoine collectif du quartier Fontgivière.*

*Quand on dit le quartier, dans ce coin-là, il y a Gaillard, il y a Fontgivière... Le Novelty était un cinéma qui faisait office de music-hall, qui a reçu de grands artistes, et le Novelty a été transformé en 1972. Je m'en souviens très bien parce que j'étais très proche de l'architecte.*

*Cela a été quelque chose de très émouvant, de très anxiogène, parce qu'on a quand même démoli du béton de 1900 et on prenait le risque que tout s'écroule. Bon, Dieu merci, ce n'est pas arrivé et donc il y a eu les Alphas. Alors les Alphas, il ne faut pas non plus les traiter de façon trop elliptique parce que ça a été une époque importante. Il est vrai que beaucoup de gens ont critiqué qu'on ait démoli le Novelty, mais à l'époque, le Novelty tel qu'il était n'était pas viable parce qu'il fallait des petites salles, il fallait faire du multiplex, c'était comme ça.*

*Et donc, les Alphas ont succédé au Novelty avec cinq salles. Cela a été aussi un acteur culturel important puisque je me souviens que, à l'époque, on a aidé le Festival du court-métrage qui n'avait pas de salle et qui avait du mal à s'imposer justement, dans ce milieu des cinémas indépendants.*

*Je me souviens que mon père – puisque c'est de lui qu'il s'agit - leur a prêté des salles, il leur louait des salles et il ne voyait pas du tout une concurrence alors que certains collègues disaient : « Oh la la, qu'est-ce que c'est que ça ? Ils veulent faire du court-métrage et nous ? Cela va faire du tort au cinéma commercial » et ce n'était pas ça.*

*Isabelle l'a dit, nous sommes encore dans une période transitoire, avant des travaux plus importants pour en faire un lieu de convergences entre ces nouveaux et originaux acteurs culturels parce qu'il faut quand même aller voir : cela n'a rien à voir avec la culture classique, traditionnelle, on peut dire bourgeoise, pourquoi pas.*

*Ils sont très innovants, avec des concepts pas toujours faciles à suivre mais il faut quand même aller voir. Cela devrait être un lieu où se retrouvent ces nouveaux et originaux acteurs culturels, mais aussi les acteurs de la vie associative traditionnelle existante et puis, les habitants, puisque ces espaces seront bientôt ouverts au public.*

*Alors on est quand même un petit peu là, nous, pour vous parler argent, et tout ce qu'on souhaite, c'est que cet argent soit bien utilisé, bien investi. Là, nous apportons une aide à douze nouvelles associations pour une somme totale de 62 000 €, ce qui porte le total à 132 000 € sur ce projet qui, certainement, les mérite et encore une fois, on espère que tout cela aboutira à une suite de ces lieux emblématiques dont on a parlé.*

*Alors quand même, ce qui m'étonne, c'est de ne pas voir figurer dans ces attributions de subventions l'association des habitants et usagers du quartier Saint-Alyre qui fait partie des comités de quartier de la ville et qui s'est beaucoup investie pour que ce projet s'inscrive pleinement dans l'histoire du quartier, ce projet innovant et expérimental, certes, mais voilà : il fallait qu'il s'ancre dans l'histoire du quartier et d'ailleurs, dans la délibération, on se réfère souvent à l'association de quartier. Lorsqu'on parle des acteurs de la vie associative, c'est du comité de quartier Saint-Alyre dont on parle, et de sa présidente qu'on peut nommer aussi, elle est très connue, c'est Madame PAPON qui est d'ailleurs propriétaire des Fontaines Pétrifiantes.*

*Elle aussi, elle est propriétaire historique. Elle est, je n'ose pas dire, un puits de science sur l'eau, je fais quand même le jeu de mots. Elle est très, très érudite en matière d'eau et de Tiretaine, tout le monde le sait et donc, cette association de quartier qui existe depuis je ne sais pas combien de temps, peut-être 30 ans, n'a pas eu le sentiment d'être vraiment partenaire.*

*Là, je parle à notre collègue Adjoint à la vie participative – je ne sais plus où on en est - ou démocratique, je ne sais pas, il y a eu tellement de termes...*

*Bon, écoutez, on n'en est pas à faire des exercices verbaux de ce genre. La démocratie participative... Ils ont eu le sentiment de ne pas être vraiment des partenaires mais plutôt de faire valoir du projet et même, d'en être un peu exclus alors qu'ils ont accueilli ces artistes d'un nouveau genre, on va dire, pour les faire connaître. Ils les ont associés à leurs propres actions, à leurs animations. Ils ont invité les jeunes du Petit Vélo – à l'époque, c'est encore le Petit Vélo – à leur AG pour les présenter aux habitants du quartier et à leurs adhérents.*

*Ils les ont invités aussi à leur repas du quartier au Corum Saint-Jean, auquel nous avons assisté avec notre collègue Charles DUBREUIL, en charge du secteur ouest et non pas du quartier ouest, parce que vous voyez que dans le secteur ouest, on en a déjà cité plusieurs, et c'était très intéressant.*

*Je pense que Charles sera d'accord avec moi et pour moi, évidemment, c'était émouvant de voir rassemblés ces artistes en résidence dans l'ancien cinéma - parce que pour moi, cela reste un cinéma - se mêler aux adhérents et aux sympathisants de l'association de quartier en un brassage multigénérationnel. Il faut que ce soit multiculturel, il faut que ce soit multigénérationnel et que ce soit très ouvert à tout le monde. Voilà.*

*C'est pourquoi je regrette que cette participation de cette association de quartier ait été traitée, là aussi, de façon un petit peu elliptique. Mais je compte sur notre collègue pour que l'innovation démocratique s'associe à l'expérimentation culturelle et sociale, parce que c'est de cela qu'il s'agit. Et je pense que ce concept d'occupation temporaire et de projets éphémères n'est pas antagonique avec un socle d'expériences urbaines qui a fait ses preuves et sur lequel il y aurait intérêt à s'appuyer. Merci.*

M. le Maire :

Merci Madame. Madame BRIAT et ensuite, Madame LAVEST.

Mme BRIAT :

*Merci Monsieur le Maire. Après toutes ces déclarations et ces appels du pied, je ferai des compliments sans concession sur cette nouvelle salle mythique, effectivement réhabilitée de façon très contemporaine dans le quartier de Fontgiève, pas loin de mille formes. J'ajouterais que l'on peut être fiers effectivement d'offrir à la fois des lieux associatifs mais aussi des scènes de musiques actuelles, de toutes musiques, de toutes expressions, quand on sait que certaines associations sont remerciées vivement. À Beaumont par exemple, Le Tremplin qui n'hébergera plus aujourd'hui Arvern'Blues et j'espère qu'il y aura une ouverture pour cette association qui le mérite. Voilà, je crois qu'effectivement, on remplit nos fonctions et nos obligations, en quelque sorte.*

M. le Maire :

Merci. Madame LAVEST, peut-être pour des réponses ?

Mme LAVEST :

*Juste pour rassurer Madame JALICON, évidemment je sais que le comité de quartier a été très associé et a fait un travail tout à fait formidable. Donc j'en profite pour saluer Madame PAPON. Je crois même que le jour où j'ai décidé qu'on allait collectivement faire ce travail, j'ai dit : « Il y a une association à ne pas oublier, ce sera le comité de quartier ».*

Madame PAPON est venue régulièrement sur site et je reprendrai son attache. Ce n'est, en tous cas, pas le sentiment qu'elle nous a laissé entendre, d'avoir été peut-être oubliée et maltraitée. J'avais plus compris l'inverse.

On est sur des appels à projets, Madame JALICON : c'est ce qu'on a voté en décembre ou novembre 2021, c'est ce qu'on vote aujourd'hui. Si Madame PAPON, au sein de son association, avait répondu à l'appel à projets, peut être aurions-nous pu l'étudier. Voilà, cela ne tombe pas automatiquement.

M. le Maire :

Bien. Je vais vous proposer de passer aux voix. Il manque quelqu'un...  
53 pour, zéro abstention, zéro contre. Adoptée. Merci Madame.

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'attribuer les subventions aux associations présentées ci-dessus.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

COMMISSION 4 : Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Éducation – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Économie sociale et solidaire – Égalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique

#### 9. Réseau des jardins partagés

M. le Maire :

Réseau des jardins partagés : Madame FERREIRA DE SOUSA, je vous donne la parole.

Mme FERREIRA DE SOUSA :

Merci, Monsieur le Maire. La Ville vient de mettre en place le réseau des jardins partagés. C'est l'occasion pour la Ville de rappeler que sur l'ensemble de la ville il y a seize jardins partagés gérés aujourd'hui de manière autonome, à la fois par les associations de quartier, les amicales laïques, les centres sociaux ou alors le collectif d'habitants, nous l'avons dit tout à l'heure, dans le cadre du budget participatif.

Il est vrai que ce sont des propositions qui nous sont souvent remontées par les habitants. Aujourd'hui, des collectifs d'habitants gèrent notamment à la rue de Braga, des jardins partagés.

La mise en place du réseau vient donc conforter cette dynamique puisqu'elle est animée aujourd'hui par la Ville de Clermont-Ferrand qui s'engage aujourd'hui dans une charte commune. C'est l'occasion d'avoir un engagement, il y a plusieurs engagements sur cette charte : à la fois social, nous l'avons dit : les jardins et les espaces de proximité sont des lieux ouverts sur le quartier. Ce sont des espaces conviviaux qui invitent à la rencontre intergénérationnelle, mais pas que. Interculturelle également, puisque ce sont des lieux ouverts sur l'ensemble du quartier, et puis, cela développe aussi des échanges d'expériences, de savoir-faire et en même temps, l'esprit de solidarité et bien évidemment, cela permet aussi de lutter contre l'isolement.

*Ces espaces, qui sont aujourd'hui inclusifs, favorisent des échanges avec les différents lieux de vie du quartier. Il y a les maisons de quartier, mais pas que : il y a aussi les écoles, les foyers, les maisons de retraite. C'est aussi un engagement social fort, ces jardins partagés. C'est aussi un engagement participatif, le fruit d'une initiative collective. C'est un moyen pour les habitants de participer à une vie de quartier en respectant des règles formalisées par une décision collective définie ensemble par les jardiniers.*

*C'est un engagement paysager aussi, puisque le jardin participe à l'embellissement de son quartier en développant aussi une présence végétale, en respectant des règles formalisées par une décision collective définie par l'ensemble des jardiniers.*

*C'est un engagement aussi environnemental puisque cela permet un support pédagogique en favorisant la faune et la flore, la plantation de plantes riches en pollen, la récupération des eaux de pluie, la pratique du paillage et le compostage, sensible donc à la nature en ville.*

*Effectivement, ces outils permettent aussi l'éducation alimentaire. Cela permet de respecter les saisons. En prenant soin de son jardin, on prend soin également de son assiette et cela permet de mieux comprendre les saisons.*

*La création de ce réseau animé par la Ville de Clermont aujourd'hui va tisser des liens entre les jardins. Nous l'avons vu, cela permet de favoriser des échanges de savoirs. Il y a des jeunes jardiniers, je pense notamment au jardin de Paul, qui sont des personnes initiées et qui souhaitent connaître et mieux comprendre la nature.*

*Cela permet vraiment cette mise en réseau et cela permet d'avoir des connaissances, de mieux comprendre, et parfois aussi d'avoir des échanges de prêt de matériel. C'est aussi un avantage et cela permet une harmonisation. D'ailleurs, la Ville a mis en place actuellement, dans le cadre de la Semaine du développement durable, une cartographie sur le portail associatif qui permet de géolocaliser l'ensemble des jardins sur la ville. Bien évidemment, vous avez encore jusqu'au 9 octobre pour aller les visiter puisque nous avons mis en place des portes ouvertes.*

*La mise en place de ce réseau permet cela aussi, cela permet d'illustrer une volonté commune d'une ville en transition qui, aujourd'hui, s'inscrit dans la volonté aussi de notre Métropole de développer et de soutenir une agriculture urbaine, de proximité et de qualité. Merci. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la charte des jardins partagés.*

M. le Maire :

Merci Madame. Monsieur MIQUEL.

M. MIQUEL :

*Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire, dans notre ville industrielle, les jardins ouvriers se sont naturellement développés. Ils ont contribué à façonner l'image de Clermont-Ferrand. Alors que notre cité poursuit sa mutation, l'éclosion des jardins partagés s'inscrit dans le prolongement de cette histoire.*

*Le tissu associatif a été primordial pour entamer ce mouvement que la municipalité a su renforcer, en particulier dans les quartiers populaires de Clermont-Ferrand, par la mise à disposition de terrains, l'octroi d'un financement ciblé via la Direction de l'Innovation participative pour l'achat de matériel ou la mise en place d'actions et de formations, mais aussi au travers du support précieux que constituent les centres sociaux. Notre ville est au cœur de la démarche des jardins partagés et en lien étroit et permanent avec les habitants engagés dans cette aventure.*

*Mais pour nous, élus Communistes et citoyens, ce qui retient notre attention, c'est la dimension humaine qu'incarnent avec beaucoup d'engagement et de professionnalisme les agents de la Ville, notamment au sein des centres sociaux, pour accueillir les habitants, mettre en lien les bonnes volontés, les coordonner et les accompagner.*

*Ce travail quotidien en proximité porte ses fruits et le réseau associatif s'étend, se diversifie avec une interactivité qui permet aux uns et aux autres de s'enrichir. L'investissement des agents de la Direction de la Jeunesse et de la Vie associative et de la Direction du Développement social et urbain est déterminant pour parvenir à cette évolution significative.*

*Dans des quartiers qui connaissent de profondes transformations liées notamment à la rénovation urbaine avec, entre autres, le projet BAMBA à Champratel, la belle idée des jardins partagés est un outil efficace pour se réapproprier son lieu de vie.*

*L'émergence de collectifs préoccupés par la question climatique, la raréfaction de l'eau et la bonne gestion de nos ressources est un atout considérable pour réussir le défi de la transition écologique tout en répondant à l'aspiration à une société plus juste, plus solidaire.*

*Avec la constitution de ce réseau, l'idée est aussi d'œuvrer à une démarche globale qui n'oublie aucun secteur de la ville et faire en sorte que la population s'en empare pleinement via la création de nouvelles associations. Notre groupe salue cette jolie dynamique et votera naturellement en faveur de cette délibération.*

M. le Maire :

Merci. Monsieur VIGIGNOL.

M. VIGIGNOL :

*Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, au nom du groupe Écologiste, je voudrais intervenir rapidement sur cette délibération pour, effectivement, saluer à la fois l'initiative de ces jardins et le soutien qu'on va leur apporter. Cela a déjà été dit, ces jardins, où quiconque y est passé, sont des lieux à la fois de calme, de fraîcheur et de sociabilité.*

*Ils viennent, à l'échelle d'un quartier, voire même infra-quartier, mettre de l'échange et du partage.*

*Au-delà de cela, on voudrait insister sur deux points : c'est que notre ville a un rapport particulier à ces espaces, qu'ils soient des jardins partagés ou des jardins collectifs. Historiquement, cela a été dit tout de suite par les camarades Communistes, ce sont des lieux qui ont été initiés par des ouvriers, mais qui ont perduré tout au long de l'histoire de la ville et encore aujourd'hui, on voit ce type d'initiatives arriver, y compris sur des quartiers comme Fontgiève ou des quartiers plus récents, comme Trémonteix, avec des associations qui se montent et qui sont effectivement appuyées.*

*On voit donc qu'on a ce besoin, sur Clermont-Ferrand, d'avoir ce rapport à la nature, ce rapport au jardinage, à la culture.*

*Le deuxième point qui nous semble assez important, c'est que ces jardins partagés viennent vraiment questionner justement ce rapport à la nature en ville, dans un contexte où on sait qu'on doit repenser l'aménagement de notre ville, l'aménagement urbain et, de manière plus générale, réinterroger notre rapport à la nature dans ce siècle où les transitions climatiques et environnementales sont plus que prégnantes.*

*Il est vrai que quand on discute avec ces habitants dans la manière de se réapproprier un certain nombre de techniques qui ont été évoquées, notamment par Manuela, pouvoir partager ensuite des productions, pouvoir se questionner sur son alimentation, on pense que ces initiatives participent d'une forme d'éducation populaire environnementale plus que nécessaire par les temps qui courent. Merci.*

M. le Maire :

Merci. Alors Madame CANALES, Madame EL HAFIDHI et Madame CHENNOUF-TERRASSE. Allez-y, Madame CANALES, dans l'ordre.

Mme CANALES :

Pour faire le lien avec la présentation du rapport d'activité d'ASSEMBLIA, je vous rappelle donc les initiatives qu'il y a eu au Presbytère et je donnerai juste un petit point supplémentaire : pour ces locataires et ces usagers des jardins partagés, c'est aussi une question de pouvoir d'achat et c'est extrêmement important pour eux de pouvoir produire aussi une partie de ce qu'ils ont dans leur assiette, en dehors de tous les enjeux, évidemment, de vivre ensemble et d'écologie qu'ils partagent. Mais avant tout, c'est aussi pour eux une manière de terminer des mois assez complexes.

M. le Maire :

Madame EL HAFIDHI, à vous et après, ce sera à Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme EL HAFIDHI :

Je serai très brève, suite à l'intervention de Marion, pour rappeler, puisque les centres sociaux ont été cités, que, très vite et depuis longtemps, l'espace jardin a été conçu et compris comme étant un lieu de développement social puisque cela permet de réunir les habitants, de les inscrire dans des démarches à la fois de vivre ensemble, d'ouverture vers les quartiers, et je souligne qu'un certain nombre de ces jardins partagés sont ouverts sur les écoles du quartier et participent aussi à l'éducation des enfants.

Je voulais aussi revenir sur ce fait là : c'est que certes, ils sont de dimension plus petite que les jardins familiaux, par exemple des Vergnes et de Champratel, mais ils contribuent aussi à cultiver des légumes, à en produire et à en consommer ensemble. C'est aussi, dans les quartiers, un outil de connaissances interculturelles puisque c'est arrivé très vite aussi, le fait de cultiver des essences venues de différents pays, de les échanger et de les faire connaître mutuellement. La question du réseau se posait et elle est importante. Pour une note culturelle, rappelez-vous de la conclusion de Candide : « Cultivons notre jardin ». Peut-être que notre siècle qui a un peu besoin de philosophie, revient à de vieilles philosophies qui ont fait leurs preuves.

M. le Maire :

Merci Madame. Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Je ne vais pas revenir sur l'intervention de notre collègue Manuela ni sur celle de Monsieur MIQUEL qui a décrit très justement l'intérêt de ces jardins partagés. Je voudrais revenir sur la question de l'inflation parce qu'on sait qu'aujourd'hui, l'inflation nous questionne et nous amène de plus en plus à vouloir avoir un jardin de manière à cultiver des produits.

Donc, je crois que le peu de jardins partagés que nous avons ici, sur la place de Clermont-Ferrand, Manuela FERREIRA nous a donné le chiffre, reste quand même malgré tout très minime. Il faudrait pouvoir développer plus parce qu'aujourd'hui, on est amené, tous, quelle que soit notre situation, à cultiver pour avoir des produits sains et des vrais produits. Ne pas se contenter simplement d'aller en grande surface ou dans un petit commerce où, justement, l'inflation aujourd'hui nous amène à penser budget et à penser comment manger, comment s'alimenter, sans pour autant être amené à avoir des dépenses hors du commun et à s'endetter.

*L'inflation, ce n'est pas que la question de l'habitat, ce n'est pas simplement la question des factures d'énergie, c'est aussi la question alimentaire et on en a parlé au dernier Conseil municipal.*

*Je crois qu'aujourd'hui, il faut aussi développer ces jardins partagés et donner la possibilité à toutes les personnes, quel que soit le quartier, parce que vous avez parlé du quartier du centre-ville, du quartier Gaillard, il faut aussi pouvoir s'étendre un peu partout et donner cette possibilité.*

*Moi, je voudrais connaître le prix du loyer de ces jardins partagés parce que j'imagine qu'un jardin partagé, ce n'est pas un jardin partagé mis à disposition, mais c'est aussi une contribution de la part des bénéficiaires. Merci.*

M. le Maire :

*Est-ce que quelqu'un veut bien le donner ? Je crois que le montant est extrêmement minime. Vous avez votre réponse, allez-y, Madame FERREIRA, de toute façon, je vais vous donner la parole après puisque c'est vous qui embroyez.*

Mme FERREIRA DE SOUSA :

*Les jardins partagés sont mis à disposition par la Ville, donc ils sont gratuits. Tout jardin partagé est ouvert à toutes et tous, c'est le principe du jardin partagé. Après, il doit y avoir les jardins familiaux moyennant, j'imagine – ce n'est même pas un loyer – ce doit être une participation qui doit être très infime, symbolique. On n'est pas sur des tarifs, avec l'accès gratuit à l'eau sur les jardins familiaux.*

M. le Maire :

*Bien. Les réponses sont données, je vous propose de passer au vote. Attendez que cela se déclenche. Alors, Madame JALICON, Madame BASTIEN, s'il vous plaît Mesdames, si vous voulez bien voter. Madame BASTIEN... Tu n'as pas voté. Madame BASTIEN, vous n'avez pas voté, pardon. C'est bon, tout le monde a voté ? Merci. Il doit manquer quelqu'un, je ne sais pas qui c'est ? Voilà. 52 pour, zéro contre. Adoptée.*

Suite à une erreur matérielle sur le décompte du vote électronique, le vote de Monsieur MULLER n'a pas été pris en compte.

Le résultat du vote est bien : 53 pour, 0 contre, 0 abstention

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte des jardins partagés ci-jointe.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |



## 10. Soutien à la vie associative - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Clermont-Ferrand, le Centre Communal d'Action Sociale et l'association Habitat et Humanisme Auvergne

M. le Maire :

*Madame FERREIRA DE SOUSA, vous avez la parole pour le soutien à la vie associative, la convention plurielle d'objectifs.*

Mme FERREIRA DE SOUSA :

*Oui, merci Monsieur le Maire. Ici, il s'agit d'apporter un soutien à la vie associative à travers une convention pluriannuelle avec l'association Habitat et Humanisme, qui est une association d'intérêt général et qui agit en faveur du logement, de l'insertion des personnes en difficulté et de création de liens sociaux.*

*Dans cette délibération, il s'agit de la création d'un lieu, d'un tiers-lieu précisément, qui s'appelle Escale solidaire et qui est porté par l'association. Il faut savoir qu'en France, il y a sept Escales solidaires et notamment dans le Rhône.*

*Prochainement, nous aurons beaucoup de chance d'accueillir ce tiers-lieu qui va répondre aux enjeux de proximité et qui va être implanté dans le quartier de la gare, qui est aussi en pleine mutation urbaine, qui va répondre aux enjeux de proximité et qui va prendre vie grâce au porteur du projet Habitat et Humanisme, soutenu ici par la Ville de Clermont-Ferrand au travers de son CCAS et la Vie associative et son centre social aussi, puisque prochainement, la CAF va également être partenaire de ce tiers-lieu.*

*C'est aussi grâce aux nombreux bénévoles parce qu'il faut savoir que ce tiers-lieu... Excusez-moi, j'ai la voix qui ne porte pas ce soir... C'est vraiment un outil qui va être remarquable et qui est exemplaire. Je pense que c'est un lieu qui va permettre à tout un chacun de pouvoir l'utiliser parce que c'est un lieu avec des valeurs à la fois humanistes mais aussi de solidarité parce que le principe, plus qu'une table d'hôte, va permettre à tout un chacun d'aller pouvoir se restaurer pour un repas à hauteur de 12 €. En échange de ce repas, la proposition est de pouvoir se servir, de pouvoir se restaurer et de pouvoir faire un peu comme à la maison, c'est-à-dire que chacun pourra débarrasser son assiette, participer à la vaisselle et, pourquoi pas, à la cuisine. En tout cas, c'est tout l'intérêt de ce lieu et surtout, c'est un lieu qui va être ouvert à toute personne, qu'elle soit étudiante, qu'elle soit sans emploi, active ou à la retraite.*

*Ce lieu est destiné à rompre l'isolement et donc, il va proposer, au-delà du moment du repas, beaucoup d'ateliers : des ateliers culinaires, de partage, de plusieurs activités pour redonner confiance aussi et créer du lien entre les habitants, quelle que soit sa situation ou sa vulnérabilité.*

*Le sens même de ce tiers-lieu est à la fois de le faire vivre pendant les moments du repas, mais pas que : c'est tout au long de la journée. Il faut savoir que pour faire vivre ce lieu, il faut 40 bénévoles et que toute personne, même du quartier, même en dehors du quartier, peut venir proposer son aide. Un programme est établi par des personnes de l'association qui accompagnent bien évidemment ce projet dans un lieu à la fois convivial et très chaleureux. Il faut aussi savoir qu'ils vont avoir une bienveillance sur la décoration du lieu, justement pour qu'il y ait cette qualité esthétique qui soit apportée et pour qu'on ait l'impression d'être dans un restaurant digne d'un restaurant où on se sent bien, comme je le disais tout à l'heure, très chaleureux et convivial.*

*Nous avons beaucoup de chance d'avoir une association qui porte un projet de cette envergure et nous espérons que vous serez sensibles à cette action et pour cela, nous vous proposons donc d'attribuer une subvention d'investissement de 27 000 € pour 2022, pour soutenir l'installation de ce lieu dans ce quartier de la gare, qui a aussi besoin de services de proximité.*

*Là ce sera vraiment un lieu ouvert, avec plein d'humanité. Pour l'avoir visité avec Sylviane TARDIEU, c'est vous dire que l'on a beaucoup de chance d'accueillir ce lieu-là et nous vous proposons aussi d'accepter la subvention de fonctionnement de 27 000 €, portée à la fois par la Vie associative, son CCAS et le centre social : trois délégations donc, sur ce projet et sur une convention triennale qui commence dès 2022, jusqu'en 2024. Merci à vous, chers collègues, d'avoir participé à ce beau projet.*

M. le Maire :

*Merci beaucoup Madame. Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, à vous.*

M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL :

*Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, une courte intervention au nom du groupe Europe Écologie les Verts et Génération.s, dans un contexte où le lien social, finalement, s'étirole peu à peu et où les difficultés socio-économiques s'aggravent à mesure que les politiques néolibérales précarisent une frange toujours plus importante de la population et cassent nos services publics. La création d'un tiers-lieu solidaire ne peut être considérée comme anodine. Nous ne pourrions que saluer l'engagement de la Ville de Clermont-Ferrand et bien sûr du CCAS avec Nicaise JOSEPH ici, dans cette démarche de porter l'association Habitat et Humanisme.*

*Lutter contre cette exclusion, contre le mal-logement, la faim, pour que personne ne soit laissé de côté ou sans solution restera au cœur de notre engagement. Cela vaut pour les Clermontois de toujours, mais aussi pour les nouveaux. J'en profite d'ailleurs pour saluer également la mise en place du contrat territorial d'accueil et d'intégration qui sera d'ailleurs présenté et qui est un autre exemple de la place centrale qu'occupent les valeurs d'humanisme à Clermont-Ferrand.*

*Historique terre d'accueil et d'inclusion, nous n'avons cessé d'agir pour que l'accueil des exilés s'organise, quels qu'ils soient, et dans des conditions dignes et respectueuses des droits fondamentaux. Malheureusement, il réside encore et toujours des situations pour lesquelles elles ne sont pas assurées. Nous le répéterons ici : accepter de laisser dormir dans des tentes des femmes, des enfants et des hommes, sur un parking du Secours populaire comme nous l'avons vu dernièrement, ce n'est pas normal.*

*Le droit à l'hébergement pour tous, nous ne fléchirons pas dessus, Nous voterons donc avec optimisme ces deux délibérations et réaffirmons nos exigences auprès des services de l'Etat pour qu'à l'avenir, plus aucune famille, plus aucun enfant ne se retrouve dans la rue. Je vous remercie.*

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

*Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL a très bien rappelé, justement, malheureusement, ces quelques familles qui ont vécu pendant plusieurs semaines à la rue et grâce à une mobilisation de militants et d'associations qui ont permis justement une prise de conscience – on va dire ça comme ça pour ne pas dénigrer l'intelligence de nos pouvoirs publics, en tout cas de nos représentants censés accueillir et mettre à l'abri toute personne avec des enfants parce qu'un toit, c'est un droit.*

*Comme l'a rappelé mon collègue, c'est tout à fait légitime. On n'a pas le droit de laisser à la rue toutes ces personnes et de se réconforter dans l'idée qu'il y a une question de budget et que finalement, le 115 étant saturé, ce qui est complètement faux parce que le 115, on lui donne l'ordre de dire qu'il est saturé alors qu'il y a réellement une question budgétaire. L'association Droit au logement est intervenue sur cette question auprès du cabinet du Préfet il y a à peu près trois semaines et a rappelé justement le fond du Plan « Logement d'abord », puisque dans le Plan « Logement d'abord » impulsé par Monsieur MACRON, il n'y a justement personne à la rue.*

*On se demandait si réellement cette volonté gouvernementale était une volonté réelle ou bluffante. Heureusement, il y a justement toutes ces associations qui se mobilisent au quotidien et qui rappellent à l'Etat et aux pouvoirs publics qu'un droit, le droit d'exister, c'est aussi le droit d'avoir un toit et de pouvoir dormir tranquillement sans se soucier de savoir si on risque toute violence parce qu'être à la rue, c'est aussi subir une violence supplémentaire.*

*Alors évidemment, sur ce rapport qu'a présenté notre collègue, le groupe France Insoumise Clermont en Commun va voter pour et approuve complètement l'idée. Mais je demande à l'ensemble des élu.e.s de prendre conscience qu'on n'a pas le droit de laisser les gens à la rue et que le gouvernement, en tout cas ses représentants ici dans cette instance, puissent relayer auprès de leurs représentants ministériels le besoin d'augmenter les budgets pour ouvrir des places dans les hébergements d'urgence. Merci.*

M. le Maire :

*Merci. On va passer au vote si vous voulez bien. Le vote est clos : 53 pour, pas d'abstention, pas de vote contre. Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération ;
- d'approuver le soutien aux actions portées par l'association Habitat et humanisme Auvergne et d'accorder une subvention de 27 000 € de subvention d'investissement et 17 000€ de subvention de fonctionnement, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2022 ;
- d'autoriser le versement, en temps utile de ces subventions.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

11. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Commune de Clermont-Ferrand au cours des exercices 2015 et suivants

M. le Maire :

*Nous en venons à la dernière délibération, une dernière information avec débat. C'est le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour les années 2015 et suivantes.*

*Je vais non pas faire une présentation exhaustive, chacun d'entre vous aura pu le lire et certainement faire des commentaires tout à l'heure dans le débat. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote, c'est une information, mais le débat peut avoir lieu et chacun pourra s'exprimer.*

*Vous m'autorisez, pour ma part, à faire cinq remarques. D'abord rappeler que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes porte sur les années 2015 à aujourd'hui. Vous aviez entendu le précédent, qui portait sur les années 2008-2014, c'est à dire avant que je sois Maire. En l'occurrence, en l'espèce, c'est réellement les années de responsabilité que j'ai eues et je le dis avec d'autant plus de satisfaction que le rapport est extrêmement satisfaisant.*

*Je rappelle qu'il a été rappelé que la grande majorité des recommandations formulées à l'époque du précédent rapport ont été exécutées par la Collectivité. C'est le premier point sur lequel je veux attirer votre attention.*

*J'ai une tradition à Clermont, les rapports, d'ailleurs, ont cet avantage de nous aider à corriger certains biais et de même que dans celui-ci, nous essayons de nous conformer aux propositions et aux avis de la Chambre.*

*Je voudrais dire en deuxième point que la Chambre relève que les transferts à la Métropole, notamment de la Commune, vers, d'abord, la Communauté urbaine puis la Métropole, ont été très importants et même plutôt exemplaires par rapport à d'autres collectivités intercommunales de cette ampleur.*

*Il nous reste quand même un gros sujet, mais nous le savions, qui est le transfert des propriétés. C'est un travail colossal en fait, puisqu'il faut recenser l'ensemble dans les champs de compétences, de toutes ces propriétés. C'est un travail énorme qui vient se greffer pour les services. Mais en tout cas, nous sommes déterminés à le conduire.*

*Le troisième point que la Chambre indique et je vais la citer : « La situation financière n'appelle pas d'inquiétude particulière du fait de sa maîtrise des charges de fonctionnement qui a permis de préserver un niveau d'épargne brut satisfaisant et que le niveau d'endettement est soutenable, même s'il est conséquent. Il est nécessaire d'être vigilant quant à son évolution. » J'ai donc fait une citation complète, mais globalement, c'est une analyse positive de cette situation de l'état 2015 à aujourd'hui.*

*Enfin, deux derniers points peut-être. Le premier, on en avait déjà beaucoup parlé lors du précédent rapport de la Chambre des Comptes, c'est le niveau élevé de l'absentéisme, sur lequel il faut encore travailler et dont la Chambre relève que c'est essentiellement un contexte de vieillissement de la pyramide des âges qui a un effet loupe et qui renforce cette situation. Donc, il y a un travail important à mener.*

*Enfin, la Chambre note que notre commune a fait de nombreux progrès depuis son précédent contrôle, notamment en matière de gestion des ressources humaines. Voilà, je pense que certains aimeraient avoir d'aussi bons rapports de la Chambre des Comptes que le nôtre mais je ne doute pas que certains d'entre vous vont y trouver à redire. Monsieur FAIDY ?*

M. FAIDY :

*J'ai lu ce rapport avec beaucoup d'attention. En effet, on voit là la rigueur et la qualité du travail qui a été fourni par les auditeurs. Je ne vais pas en faire un résumé pour mettre en évidence les points qui peuvent être améliorés et c'est normal, comme vous le dites, que dans un rapport, il y ait des points qui se soient améliorés et d'autres qui restent à améliorer.*

*Néanmoins, moi, je voudrais partager avec vous, chers collègues, un chiffre qui m'a vraiment frappé lorsque je l'ai lu et auquel je pense depuis que je l'ai lu : c'est cette question du nombre de personnes en arrêt maladie. On a l'équivalent, à Clermont-Ferrand, de 260 personnes chaque jour, en arrêt maladie. La Ville de Clermont connaît un taux d'absentéisme de 14 % qui est supérieur à celui des années précédentes et bien plus élevé que la moyenne des collectivités, qui est légèrement en dessous de 10 %, et supérieur à la moyenne française sur l'ensemble des secteurs, qui est légèrement inférieur à 5 %.*

*Je me pose la question de savoir si ceci ne pourrait pas cacher un vrai problème de mal-être au travail, de souffrances psychologiques, de pressions à la Ville de Clermont, une situation qui empire depuis 2014 au lieu de s'améliorer, parce que l'on sait que lorsque les taux d'absentéisme dépassent un certain seuil, en fait, les causes majeures, de manière générale, ont trait à des problèmes psychologiques. Les problèmes physiques, on les voit tout de suite.*

*Il y a également, vous avez raison de le souligner Monsieur le Maire, le fait que le vieillissement de la population est un facteur mais néanmoins, je suis quand même très frappé par le fait que d'abord, le problème n'est pas nouveau : il était cité dans le précédent audit de 2016. La Cour des Comptes en 2016 relevait que ce problème était un problème sérieux à Clermont-Ferrand, et je dois dire que ce problème n'a justement pas été pris en compte de manière sérieuse parce que parmi les principales recommandations de 2016, c'est la seule qui n'a pas été mise en œuvre complètement en 2022 ; je reprends les termes du rapport et d'ailleurs, les chiffres le montrent malheureusement parce que la situation se dégrade depuis 2017 : taux d'absentéisme en 2017 : 12,7 % ; en 2018 : 13,4 % ; en 2019 : 14 %.*

*Donc, on voit que la situation se détériore et encore une fois, c'est la seule recommandation de la Cour des Comptes de 2016 pour laquelle elle nous dit aujourd'hui que cela n'a pas été mis en œuvre complètement alors que sur toutes les autres recommandations, et je le souligne de manière positive, les plans d'action ont été mis en œuvre.*

*Je me pose des questions et je vous pose la question de savoir ce qu'il s'est passé. Pourquoi ces sujets n'ont pas été pris en compte totalement ? Est-ce que nous avons, à la Ville de Clermont, comme c'est le cas dans beaucoup d'organisations publiques, privées, associations, etc., un dispositif de lutte contre le harcèlement et la discrimination au travail ?*

*Est-ce qu'à Clermont-Ferrand, nous avons par exemple une enquête annuelle auprès de l'ensemble des personnels, une enquête anonyme qui permette à chacun de s'exprimer sur la qualité de vie au travail, d'exprimer son malaise, d'exprimer au contraire son contentement et son engagement lorsque c'est le cas ? Est-ce que nous avons mis en place ce type d'actions ?*

*Est-ce que, lorsque nous nommons dans des postes d'animation d'équipe des personnes, nous prenons en compte les qualités d'animation ?*

*Bref, autant de questions que je me pose et vraiment, je parle avec un peu d'émotion, vous le sentez, parce qu'il est pour moi inacceptable qu'à la Ville de Clermont on ne se préoccupe pas davantage de la santé physique et psychologique des fonctionnaires. Il est inacceptable de laisser partir des personnes en burn-out, en dépression. On ne peut pas ne pas combattre la souffrance au travail, ce doit être une priorité de la Ville. Elle avait été évoquée dans le rapport de 2016 et encore une fois, cela me fait mal de le dire, mais c'est la seule recommandation de 2016 qui n'a pas été complètement mise en œuvre. Et moi je souhaite et je demande, Monsieur le Maire, qu'à l'occasion d'un prochain Conseil municipal, vous puissiez nous faire une présentation détaillée des mesures qui seront mises en place de façon à améliorer très significativement le bien-être au travail des fonctionnaires de la Ville. Je vous remercie.*

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

*Après un débat sur la démocratie participative avec le budget participatif, nous pourrions avoir un débat sur la démocratie tout court avec cette délibération sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Nous envoyer un tel document quelques jours avant le Conseil n'est pas correct. Bien sûr, nous ne sommes pas à Châtel-Guyon, où les amis de M. BRENAS ou de M. BRONY semblent avoir quelques problèmes avec la gestion budgétaire. BONY, oui. Ah bon... ! Monsieur BONY, excuse-moi, j'ai déformé ton nom.*

*Même si ce rapport ne met pas à jour un problème notable sur la gestion financière de la Ville, il demande un peu de temps pour pouvoir l'analyser correctement, d'où l'intérêt d'obtenir des documents bien en amont et pas quelques jours avant. Bref, il aurait dû nous être transmis plus tôt. Comme la Cour constate que la situation financière de la Commune n'appelle pas d'inquiétude particulière, nous nous bornerons à quelques remarques et à deux questions.*

*Les ratios financiers sont des ratios financiers. On peut mener des politiques très différentes avec le même endettement. Lorsque la Cour parle de maîtrise des charges de fonctionnement, on peut, dans le contexte des années évoquées, parler plutôt d'austérité budgétaire imposée par les gouvernements successifs sans beaucoup de résistance locale. La chronique du passage de la Communauté urbaine puis, à la Métropole, nous conforte dans notre constat d'un éloignement fort, peu démocratique des citoyens vis-à-vis des grandes décisions concernant notre Ville et vers un conseil métropolitain bureaucraté et dépolité.*

*On retrouve dans les chiffres, des baisses de subventions dans les années 2017-2018 que nous dénonçons à l'époque et que vous avez toujours niées : voir la page 32 du rapport.*

*En matière d'information budgétaire, nous ne pouvons pas rejoindre la Cour lorsqu'elle recommande une présentation de la programmation des investissements beaucoup plus complète. Or, on se souvient du dernier PPI sans programmation annuelle. Nous rejoignons donc les inquiétudes de la Cour quant à l'évolution des taux d'intérêt et ses recommandations de prudence.*

*Comme nous nous sommes opposés au RIFSEEP, nous ne suivons pas la Cour dans la quatrième recommandation. C'est bien dommage qu'on ne puisse pas voter par découpes parce qu'il y aurait des choses sur lesquelles on ne pourrait pas voter.*

*Deux questions pour finir : quels sont les biens qui devraient être transférés à la Métropole selon la recommandation N1 ? Qu'est devenue la recommandation N2 dans la synthèse que nous étions donc censés avoir et que vous deviez envoyer sur la page n°6 ? Merci. Pardon, Monsieur BONY.*

M. le Maire :

Monsieur BONY ?

M. BONY :

*Merci, Monsieur le Maire. Je vais être assez bref. Il y a un certain nombre de choses qui ont été dites par notre collègue Eric FAIDY.*

*J'ai constaté chez vous beaucoup d'autosatisfaction à la lecture de ce rapport de la Cour des Comptes. Effectivement, tout n'est pas noir, heureusement, mais tout n'est pas rose non plus, et c'est vrai que la question de l'absentéisme est clairement levée par ce rapport de la Cour des Comptes qui demande, qui vous demande, je cite : « de mieux identifier et de caractériser les principales causes de l'absentéisme qui reste d'un niveau élevé ». Et vous venez de nous balayer cette question quand même assez essentielle par une réponse extrêmement simpliste et rapide en nous disant que cela est dû au vieillissement du personnel.*

*Je crois que si la question était aussi simple et la réponse aussi basique, je pense que vous auriez résolu le problème, en tout cas trouvé les solutions. Vous avez éludé complètement et cela a été dit par mon collègue... Je suis désolé mais ...*

M. le Maire :

*Les chefs d'entreprise ont trouvé le problème !*

M. BONY :

*Si je peux terminer... Vous avez complètement éludé la question du mal-être au travail ; vous avez éludé le manque de reconnaissance des agents, l'absence de considération, voire l'absence de dialogue social, voire parfois un dialogue social un peu brutal. Vous l'avez complètement éludé en mettant tout sur le dos du vieillissement.*

*Donc, si, effectivement, vous ne vous posez pas les bonnes questions et si vous ne creusez pas pour trouver les causes de cet absentéisme chronique, je doute que vous parveniez à trouver les solutions. Rapport après rapport, après le rapport de 2016, effectivement, nous aurons lors du prochain rapport exactement le même problème qui sera soulevé au niveau de l'absentéisme.*

*Et puis, un petit mot quand même pour Madame CANALES qui, tout à l'heure, avec beaucoup de malice ou d'ironie, je ne sais pas, n'a pas manqué de souligner qu'une aide de 400 000 € aux ACC, c'étaient des dépenses de fonctionnement.*

*Quand les dépenses de personnel pèsent 57 % des dépenses de fonctionnement, je pense que d'un point de vue financier, cela mérite de se pencher un tout petit peu sur la question de l'absentéisme, parce que cela a des répercussions très graves sur nos dépenses et ces dépenses de fonctionnement s'alourdissent sans réels bénéfices ni pour les agents, ni pour les usagers des services publics.*

*Je ne reviens pas sur l'aspect humain qu'a très bien développé mon collègue. Je ne veux pas être redondant et revenir sur ces aspects-là.*

*Sur la dette, autre point, vous avez une certaine satisfaction. Alors j'ai presque envie de vous dire : oui, heureusement qu'il y a la Métropole parce que ce rapport se penche sur la période 2015-2020/2021.*

*À la fin de la période étudiée, la capacité de désendettement de la Commune s'établissait à neuf ans quand la Cour des Comptes considère que le seuil critique est à dix ans. Et quand on regarde sur les années précédentes, la courbe était très croissante. Heureusement, en 2021, effectivement, cette capacité de désendettement est tombée à six ans.*

*Heureusement et pourquoi ? Parce qu'un certain nombre de dettes ont été transférées à la Métropole. Alors je dirais que si vous étiez uniquement en charge de la gestion de la Ville, que vous vous félicitez de ce ratio qui s'est nettement amélioré, très bien.*

*Mais comme vous êtes aussi en charge de la gestion de la Métropole... Cette dette-là n'a pas disparu : elle est juste passée sur une autre Collectivité et j'ose juste vous rappeler que la Ville, la Métropole et le SMTC, c'est près de 800 millions d'euros de dette. Donc je crois qu'il n'y a pas de quoi faire d'autosatisfaction dans le domaine de la dette. Je vous remercie.*

M. le Maire :

Madame CANALES.

Mme CANALES :

*Merci. Je vais essayer de tâcher de répondre aux demandes de précisions ou contrevérités éventuelles qui ont pu être données en matière financière. Alors, effectivement, on avait principalement porté notre attention au précédent contrôle sur l'absentéisme et Monsieur le Maire a déjà donné la plupart des réponses.*

*Cela étant, Monsieur BONY, je comprends que vous recontinuiez à parler des RH parce que c'est plus facile de parler des RH plutôt que de rappeler que page 34, j'y vais tout de suite, on note que : « L'endettement communal, l'encours de la dette de la Commune, donc de 2015 à 2020, a connu en conséquence une très faible progression, qu'elle a même fléchi ». Pages 35 et 36 également : « On voit que l'encours de la dette était largement sécurisé. » Cela, c'était une grande inquiétude à l'époque. Elle est largement sécurisée puisqu'elle est classée à 91 % en catégorie 1A. Je rappelle quand même les débats qui ont eu lieu pendant des heures et des heures au précédent mandat.*

*Par ailleurs, pareil, Monsieur BONY, vous pourriez citer page 36 : « Il en résulte qu'exprimés en euros par habitant... », ça c'est clair, ce n'est pas moi qui le dit, ce n'est pas Challenges ou tous les grands classements qu'on a pu invoquer au précédent Conseil, « ...l'encours de la dette se monte à 1 200 € par habitant pour un niveau moyen des communes de la même strate à 1 100 €. » Et quand on fait avec le retraitement de la dette, ce qui est une procédure tout à fait normale quand on passe en Communauté urbaine et en Métropole et tout ça en trois ans, on recule à 840 € par habitant.*

*Évidemment, la page 36 et la page 37 n'ont pas été mentionnées, tout comme, Monsieur BONY, et je reviens au début de la page, tout comme les charges de fonctionnement, page 33, dont vous parlez régulièrement.*

*Alors là, vous nous dites charges de fonctionnement, comme on n'a pas pu trouver un terrain d'entente sur les pistes d'économie autres, vous, maintenant, vous parlez de la DRH. Monsieur le Maire l'a dit : on ne va pas licencier parce que ce qui nous coûte, c'est le glissement vieillesse technicité : ils deviennent plus vieux, etc.*

*Vous oubliez de dire que c'est écrit noir sur blanc, je reprends mes notes, pardon : « Les charges de fonctionnement, rapportées aux habitants, c'est actuellement 1 075 € de charges de fonctionnement. Vous savez, ce sont tous les services publics, les subventions, tout ce qui fait vivre la ville, versus 1 274 € dans des communes de même strate. Là encore, on est plus sur des Challenges ou autres trucs obscurs dont on peut contester la véracité et les méthodes de calcul. Là, c'est la Chambre Régionale des Comptes, page 33. Et çà, je regrette que vous ne le disiez pas. C'est votre rôle, peut-être, d'essayer de poser la question qui va fâcher mais la question qui fâche, c'est évidemment l'augmentation de nos frais de fonctionnement pour notre personnel. Et là encore, Monsieur BONY, vous avez voté au dernier Conseil – et cela ne fait pas l'objet de ce contrôle mais des débats qui vont venir avant - : le RIFSEEP qui va peser pour 5 millions d'euros avec la revalorisation du point d'indice, la hausse du Smic, tout ce qui va en faveur du pouvoir d'achat à l'époque où l'inflation est en train de toucher le commun des mortels et donc, nos agents.*

*Donc vous ne pouvez pas dire que c'est une « gabegie », ce sont les propos que Monsieur BRENAS avait pris au dernier Conseil lors du dernier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, que c'est une gabegie financière d'appliquer ce qu'on a tous voté à l'unanimité lors des précédents Conseils et ce qu'en fait, on a continué de faire lors de la période où ce contrôle a été établi.*

*Donc aujourd'hui, nos dépenses de fonctionnement sont moins importantes que les communes de notre strate. Après, vous pourriez me dire qu'il n'y a pas assez de services publics, mais aujourd'hui, vous ne pouvez pas nous dire qu'on mène une politique qui est complètement en gabegie financière, qu'on ne fait attention à rien, à l'heure où vous votez vous-même des augmentations de charges de fonctionnement en matière de ressources humaines.*

M. le Maire :

Monsieur PILAUD.

M. PILAUD :

*Merci Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur le sujet qui intéresse Monsieur FAIDY et Monsieur BONY concernant l'absentéisme. Je vous rassure, vous n'êtes pas du tout le seul et c'est avant tout une question qui est centrale au niveau de la gestion des ressources humaines de la Collectivité. Déjà, on ne peut pas résumer cette problématique à des statistiques, cela me paraît éminemment important et c'est avant tout une question qui est préoccupante d'un point de vue de l'efficacité de nos services publics, en tant qu'employeur bien évidemment, mais c'est aussi une question qui est inquiétante parce qu'elle recouvre des situations individuelles difficiles pour nos agents.*



*On est dans un moment où, véritablement, je pense que les enjeux politiques sont à mettre de côté et avant tout, je pense qu'il faut nous aussi trouver tous ensemble des solutions à ce constat parce qu'on ne va pas le nier : véritablement, on a un taux d'absentéisme qui est important.*

*Je ne vais pas revenir sur les chiffres, mais tout de même : la Cour des Comptes met en parallèle un taux d'absentéisme national au niveau de la fonction publique territoriale, où on mélange différentes collectivités. Il ne faut pas oublier que la typologie des métiers d'un conseil régional ou la typologie des métiers d'une commune, ce n'est totalement pas la même.*

*Donc, je ne veux pas faire un débat sur les chiffres parce qu'on ne nie pas le taux d'absentéisme mais si on se place au niveau des collectivités et des communes de même strate que nous, on est globalement dans la moyenne.*

*Ce n'est pas satisfaisant, mais c'est quand même important de le dire. Comme vous avez pu également le dire, l'absentéisme est multiforme. On a un absentéisme médical, mais qui est aussi dû, de par l'évolution, on le constate au quotidien en dehors de nos organisations aussi, on constate que nous avons des personnes qui sont malades de plus en plus souvent, voire de plus en plus jeunes. C'est un fait qui vient aussi rentrer dans l'absentéisme et dans les chiffres, dans le taux d'absentéisme de la Collectivité.*

*La Chambre Régionale des Comptes insiste également sur le vieillissement et sur la pyramide des âges. Ça, vous ne pouvez pas l'enlever : c'est mécanique et c'est arithmétique. De plus, on est aussi lié à des travaux et à des métiers pénibles. On a plus de 50 % de nos agents qui travaillent dans des écoles, dans les crèches et on sait très bien que ce sont des métiers pénibles et que l'âge avançant, par définition, l'absentéisme se fait de plus en plus présent.*

*Cela me paraît important de le dire et même la Chambre Régionale des Comptes le relève. Véritablement, c'est dit en page 49 ou 50.*

M. le Maire :

Page 48.

M. PILAUD :

Merci.

*Deuxième point : je pense qu'il faut également replacer cette problématique de l'absentéisme en la prenant au niveau macro et au niveau des collectivités : les agents de catégorie C sont les agents les plus touchés par le taux d'absentéisme. C'est 75 % des agents de catégorie C au sein de la Collectivité, au sein de la Ville.*

*De fait, le taux d'absentéisme va être plus important que dans d'autres collectivités, si je prends l'exemple de la Région ou du Département.*

*Enfin, une autre cause d'absentéisme, qui est nouvelle et qui n'est pas obligatoirement révélée et mise en avant dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est aussi les tensions qui peuvent naître – on se rend bien compte que la société est de plus en plus violente – des tensions liées bien évidemment à l'évolution de la société. Ce n'est donc pas totalement à mettre toujours sur le dos de la Collectivité, même si elle doit prendre sa part, mais on se rend compte des tensions les plus importantes.*

*Je voudrais aussi souligner le fait qu'on constate depuis quelques années, des agressions aussi bien verbales que physiques, en nette augmentation de la part de nos agents. Ça aussi, c'est un point important et que nous devons traiter. Ce sont des événements externes mais qui sont importants et qui créent de la tension au sein des équipes et au sein de nos agents.*

*Enfin, bien évidemment, il peut y avoir du mal-être au sein d'une organisation, mais ce n'est pas propre à la Ville de Clermont-Ferrand. Donc le mal-être peut être là ; il peut être lié, comme vous avez pu aussi le dire, à des difficultés managériales dans certains services ou dans certaines directions. On ne se voile pas la face, on ne fait pas l'autruche, on a conscience de tout cela. Avant tout, on est aussi sur une problématique qui est structurelle.*

*On ne peut pas inverser la tendance en un coup de baguette magique, sinon on ne serait pas là pour parler de ce sujet. On peut se rendre compte tout de même – les chiffres s'arrêtent en 2019 sur le taux d'absentéisme – que nous arrivons depuis 2019, 2020 et 2021 à une tendance, on arrive à un plafond, du fait des actions qui ont pu être menées. Parce que vous nous reprochez et vous nous dites qu'on ne fait rien sur ce sujet donc, je vais tenter de vous donner quelques éléments d'explication.*

*Il y a encore beaucoup de choses à faire. Le chemin est encore long, mais je pense que véritablement, vous ne pouvez pas nous dire qu'on ne prend pas à corps et à cœur ce sujet qui nous interpelle au quotidien. Vous, vous nous interpellez en Conseil municipal, c'est votre rôle, nous, on le vit au quotidien. Cela fait partie du jeu, mais pensez que notre travail est compliqué.*

*Vous avez dit que vous étiez en partie ému par cette problématique, vous n'êtes pas le seul à être ému, parce qu'on le vit, nous, au quotidien.*

*Ce que je voudrais dire également en termes de tensions, et cela peut aussi entraîner des tensions, je vous donne un exemple. Par exemple, c'est la mise en œuvre du temps de travail et des 1 607 h. C'est un exemple récent, un chantier important que la Collectivité a mené et qui a pu créer des tensions, qui a pu créer des incertitudes auprès de nos agents.*

*L'idée, aujourd'hui, lorsqu'on met en place, lorsqu'on tente de mettre en place des réformes qui touchent à nos agents, nos personnels, on tente aujourd'hui d'avoir une méthode et avant tout, une méthode de co-construction.*

*On peut la mener avec Charles-André DUBREUIL au niveau de la démocratie participative ; on tente, au sein de notre organisation, de coconstruire avec les agents et de les associer dans le cadre d'un accompagnement au changement.*

*Cela, c'est à mon sens quelque chose qui est plutôt nouveau en termes de process, et je tenais tout de même à le souligner.*

*Pour en revenir véritablement à ce qui est fait sur ce sujet qui est quand même complexe et qui, comme j'ai pu vous le dire, est multiforme, il y a déjà un effort financier qui est conséquent de par la Collectivité parce que globalement, vous direz que ce n'est sûrement pas suffisant et vous avez peut-être raison mais on a aussi les contraintes budgétaires et de dépenses de fonctionnement.*

*La Collectivité consacre à peu près 600 000 € par an à la prévention et à la santé au niveau de ses agents, en termes d'équipements de protection individuelle, d'aides à la contribution également dans le cadre de la participation à la mutuelle ou de la prévoyance et également, dans le cadre d'actions de formation dans le cadre de reconversions.*

*Parce que pour moi, l'un des sujets également, comme on a pu le dire, est que l'on est sur des métiers qui sont difficiles, pénibles et qu'à un moment, notre Collectivité doit et devra se poser la question d'arriver, si on le peut, à la reconversion de nos agents parce que faire un métier difficile et le faire pendant 30 ou 40 ans, ce n'est peut-être pas possible.*

*Enfin, sur le plan prévention, on a quand même tout de même une démarche volontariste. Vous nous dites qu'on ne fait rien et vous donnez quelques exemples – après, je m'arrêterai là pour ce soir parce que c'est un débat qu'on aura et qu'il faut avoir. Comme je vous dis, on n'évite pas du tout ce problème – on met en place un plan pluriannuel de prévention sur les problématiques liées au document unique des risques professionnels qui est un élément important de déroulé d'identification des risques professionnels et des risques socioprofessionnels qui sont intégrés dans ce document.*

*Un plan également, parce que vous l'avez soulevé et c'est peut-être aussi l'un des sujets, un plan dédié au niveau managérial pour que nos managers aient une sensibilisation bien sûr à la sécurité, à la santé, au travail, mais aussi un plan d'accompagnement managérial dans le cadre de cette problématique-là.*

*On a également un renforcement de l'accompagnement psychologique, en lien avec une convention que nous avons signée avec le centre de gestion du Puy-de-Dôme au regard de l'évolution et de « l'explosion » entre guillemets, des agressions que nos agents peuvent rencontrer.*

*Enfin, on s'est structurés au sein de la Direction générale adjointe en charge des Ressources humaines, avec une Direction prévention santé - action sociale qui, entre autres, anime une convention santé au travail pluridisciplinaire qui a permis, là aussi – parce que cela aussi est important, il faut penser, comme vous l'avez souligné, aux agents qui sont absents et parfois absents pendant longtemps – il faut aussi penser à la reprise de ces personnes parce que c'est quelquefois compliqué au moment où ces personnes doivent reprendre le travail.*

*On a constitué donc une commission qui permet d'aider à la reprise à l'emploi. Par exemple, sur l'année dernière, quinze agents ont bénéficié de ces aides à travers des stages d'immersion, de formation, parce que cela peut aussi être de la reconversion au niveau de ces agents.*

*Pour finir, c'est un débat qu'on a aussi régulièrement dans le cadre de nos instances paritaires, aussi bien en Comité technique qu'en CHSCT. Quand j'entends dire qu'il n'y a pas de dialogue social, là aussi, vous ne le vivez pas au quotidien peut-être, mais le dialogue social est continu au sein de cette Collectivité.*

*C'est un sujet éminemment important que l'on aborde régulièrement avec les représentants du personnel.*

*C'est vrai qu'il y a encore quelques années, vous nous avez dit que nous ne sommes peut-être pas allés assez vite, on avait du mal à déterminer les causes de l'absentéisme. À partir du moment où on a du mal à déterminer les causes de l'absentéisme, on a du mal à combattre l'absentéisme et à mettre en place en face un plan d'actions.*

*On commence donc à se munir véritablement d'indicateurs sur le suivi de l'absentéisme. Cela tombe bien que cette question soit posée aujourd'hui, car dans le cadre de l'agenda social avec les représentants du personnel, c'est l'un des sujets qui va être traité cette année. Vous allez me dire que c'est bien trop tard, mais dans tous les cas, il sera traité dans le cadre de l'agenda social 2022/2023, qui est donc la problématique de l'absentéisme, et avant tout sur les métiers que l'on a recensés comme les plus exposés à cet absentéisme, qui sont par exemple les métiers d'Atsem.*

*On va donc avoir un travail spécifique avec une analyse fine qui permettra de dérouler un plan d'actions pour limiter cela. Ensuite, nous voulons déployer cette méthodologie à travers ce métier-là, précisément, et sur les autres métiers qui sont exposés.*

*Et pour finir, parce que j'ai peut-être été un peu long, et pour finir c'est avant tout un élément important. Au dernier Conseil municipal, on a parlé régime indemnitaire ; on a souhaité revaloriser et aligner le régime indemnitaire sur celui de la Métropole afin de favoriser l'attractivité de notre Collectivité.*

*Mais à mon sens, aujourd'hui, et j'avais pu le dire lors de l'intervention du mois de juillet, la rémunération est un élément d'attractivité pour notre Collectivité et l'un des éléments qui, pour moi, devient essentiel aujourd'hui, c'est la qualité de vie au travail qui est un élément d'attractivité.*

*On fera en sorte que cette qualité de vie au travail au sein de la Collectivité soit l'un des éléments d'attractivité. Merci.*

M. le Maire :

Merci Monsieur CERVANTES.

M. CERVANTES :

*Sur la question de l'absentéisme, juste une petite remarque quand même de bon sens. On a parlé des personnes qui arrivent en fin de carrière et je pense que si on rallonge – et je pense que vous êtes partisan, en plus, de rallonger et de repousser l'âge de départ à la retraite – cela ne participe pas, justement, au bien-être des salariés, du public ou du privé.*

*Au contraire, cela rajoute, il me semble, de l'anxiété. Je ferme cette parenthèse.*

*Sur les remarques de Monsieur BONY, je vais faire de la redite encore par rapport à ce qui a été dit à la fois par Monsieur le Maire et Madame CANALES mais je crois quand même aux vertus de la pédagogie de la répétition pour que cela puisse rentrer un petit peu.*

*Parce que quand on vous écoute, encore une fois, on a l'impression que cette commune est mal gérée, qu'elle est endettée et qu'heureusement il y a la Métropole pour externaliser de la dette, heureusement qu'il y a également le SMTC pour externaliser de la dette.*

*Sauf que quand on lit ce rapport, ce n'est pas tout à fait ce qui est dit. Je voulais le citer mais vous m'avez volé, Monsieur le Maire, la citation que je voulais utiliser pour répondre à Monsieur BONY donc oui, j'étais un peu dépourvu mais j'en ai trouvé une autre. Je pensais que Madame CANALES allait le faire, du coup je vais le faire. Page 39, c'est donc la conclusion sur la situation financière de la Commune de Clermont-Ferrand.*

*Je la lis comme cela, ça permet aux Clermontois qui nous écoutent de comprendre de quoi on parle. « La situation financière de la Commune de Clermont-Ferrand apparaît globalement saine. L'ensemble des indicateurs financiers généralement retenus : le niveau d'épargne brute, l'épargne nette, la capacité de désendettement pour apprécier la situation financière d'une collectivité territoriale n'a pas fait ressortir de signes de dégradation ou de tensions à court terme. » Je pense que quand on lit cela, on se dit qu'il n'y a pas forcément de problème particulier.*

*Effectivement, après la Chambre Régionale des Comptes a peut-être pointé des problèmes d'absentéisme. Je pense que la réponse qui a été apportée par Frédéric PILAUD est assez claire et vous donne des éléments de réponse justement, pour vous montrer que ce souci d'absentéisme est vraiment pris en compte à toutes les instances de cette municipalité.*

*Vous pointez encore une fois et comme d'habitude en tout cas sur ce genre de dossiers, les dossiers financiers et budgétaires, les dépenses de fonctionnement mais vous en faites vraiment un dogme idéologique, c'est à dire que pour vous, les dépenses de fonctionnement ce n'est pas bien.*

*D'ailleurs dans les collectivités que vous gérez, vous avez l'air de sabrer les dépenses de fonctionnement avec les difficultés que cela peut créer derrière sur les financements de subventions d'associations etc. qui, normalement, doivent être soutenues par ces collectivités. Mais bon...*

*Simplement là aussi, il faut rappeler aux Clermontois que les dépenses de fonctionnement, ce n'est pas de l'argent foutu en l'air, ce n'est pas de l'argent jeté par la fenêtre de la mairie. Les dépenses de fonctionnement servent à répondre avant tout aux besoins de la population et aux besoins d'intérêt général de la population qui émergent, justement, sur notre territoire.*

*Il y a quelques exemples mais encore une fois, on vous le redit. En plus, vous savez ce que sont les dépenses de fonctionnement : ce sont les personnels qui travaillent dans nos crèches, ce sont les personnels qui accueillent les enfants tous les matins pour les garder l'ensemble de la journée. Les crèches municipales sont un service public qui est développé sur l'ensemble de la ville.*

*Ce sont les repas également, qui sont servis dans les cantines et je pense que si vous siégez dans un conseil d'école, vous avez eu certainement de très bons retours sur les repas qui sont servis dans les cantines. Il y a unanimité aujourd'hui, chez les parents d'élèves, pour dire qu'il y a une vraie qualité du repas : on fait du circuit court, on fait du bio, il y a même quelques repas végétariens dont les parents sont aujourd'hui satisfaits.*

*Le repas végétarien peut être sujet à débat mais en tout cas, cela a permis à nos agents de réfléchir à des repas qui soient innovants, qui permettent de changer un petit peu des plats habituels. Oui, les dépenses de fonctionnement servent à financer cela, à financer notre service public.*

*Et cette qualité, on ne la retrouve pas forcément dans des communes qui délèguent la restauration scolaire à des groupes privés et c'est reconnu en tout cas, par les parents qui viennent de l'extérieur, qui viennent d'une commune qui était gérée par le privé et qui voient la différence.*

*C'est aussi mille formes, qui est ouvert du mercredi au dimanche, avec des agents qui sont là aussi payés sur les frais de fonctionnement. Ce sont aussi les agents qui sont dans les maisons de quartier, qui ouvrent les maisons de quartier et qui font l'animation de ce service public.*

*C'est tout cela, les dépenses de fonctionnement, pour vous montrer que ça a une utilité et que, à un moment donné, il va falloir que vous nous disiez ce que l'on supprime dans tout ce que je viens de vous citer. Est-ce que du coup on passe en DSP les cantines scolaires ? Est-ce qu'on ferme le mille formes parce que vous considérez que ce n'est pas forcément la vocation de la Ville de gérer cette structure ?*

*Pour terminer quand même, quand j'ai reçu le rapport à la maison, je ne me souvenais plus très bien des missions de la CRC. Je suis juriste, je ne devrais pas le dire, mais je suis allé me mettre à jour en regardant le site de la CRC pour voir les missions de la CRC. Et j'ai regardé aussi les rapports qu'il y avait autour de nous dans le Puy-de-Dôme et par hasard, je tombe sur une commune.*

*Monsieur BONY, non non non, parce que vous nous faites en permanence des leçons de bonne gestion : je dis simplement que les leçons de bonne gestion que vous nous faites ici, faites-les chez vous parce qu'il y a une commune dans le département qui n'est pas loin de chez nous, qui a reçu un rapport de la CRC sur saisine du préfet, ce qui veut dire que là, c'est vraiment la pire des situations, quand on est en zone très rouge. Ce n'est pas la Ville de Clermont, j'ai eu peur, je pensais qu'à un moment donné, c'était nous. Finalement, ce n'est pas chez nous, c'est chez vous, c'est un élu de votre bord.*

*La Chambre Régionale des Comptes dit en gros que les chiffres étaient gonflés et que le budget était insincère. Excusez-moi, mais ce n'est pas la conclusion que l'on trouve ici donc, on n'a pas forcément de leçon à recevoir de votre part.*

M. le Maire :

*Merci. Vous regarderez sur le site de la Chambre, vous les connaissez. Les élus, notamment Frédéric PILAUD et Marion CANALES ont répondu très précisément mais je voudrais juste quand même dire deux ou trois mots pour qu'on soit au moins intellectuellement d'accord, au moins sur quelques faits concrets.*

*Comme vient de le dire en conclusion Jean-Christophe CERVANTES, moi, je ne crains pas et je ne peux qu'inviter la presse à faire un dossier de comparaison des rapports de la Chambre des Comptes des grandes villes du département du Puy-de-Dôme. Je serais extrêmement demandeur pour que l'on puisse les aligner parce qu'on verrait comme ça, les bons élèves et les mauvais élèves. On constaterait – c'est souvent comme ça – que ceux qui donnent le plus de leçons ne sont pas ceux qui sont les plus efficaces. Ensuite, force est de constater, mais je comprends que ça vous mette un peu en colère en même temps, que le rapport est effectivement plutôt positif, même s'il pointe... Je n'osais pas le dire parce que je ne veux pas vous mettre en joie, vous avez déjà eu beaucoup de citations pour vous donc je ne voulais pas que cela tourne rouge dans ce Conseil.*

*J'essaie de garder l'équilibre entre le rose, le rouge, le vert et le bleu marine. Il y a juste une chose qui est certaine c'est que, même s'il y a, comme toujours, des choses à améliorer : le rapport est quand même, il faut le reconnaître, plutôt positif et on se sert de citations quand même, donc, je vous invite tous à le lire vraiment très attentivement.*

*On vous fait des citations, cela veut dire qu'on n'invente pas, on ne fait pas de l'analyse. De ce point de vue-là, parce que Frédéric a très bien répondu, mais je ne peux m'empêcher de vous faire une citation Monsieur FAIDY, puisque soit vous êtes médecin et donc, vous êtes capable d'analyser nos statistiques d'absentéisme en disant que ça, c'est pour des raisons de maltraitance, ça, c'est pour des raisons de vieillissement, ça, c'est pour des raisons de ceci...*

*Je ne connaissais pas vos appétences pour la médecine et la capacité à qualifier l'absentéisme, mais moi je m'en tiens à la page 48, c'est la Chambre qui s'exprime : « Ainsi, l'avancée en âge conjuguée à la pénibilité de certains métiers constituent les principaux facteurs de l'absence au travail des agents clermontois en portant des coûts supplémentaires induits par la nécessité de pourvoir au remplacement des personnels absents. »*

*Pourquoi cette phrase est-elle très importante ? Parce qu'elle parle de fonctionnement, de finances et de service public. C'est la page 48, si vous la cherchez.*

*D'abord, elle dit ce qu'on vient de vous dire. Vous êtes en train de faire un récit en disant « maltraitance managériale », certainement, je reprends vos formules : « mauvais dialogue social », « pressions » ... En gros, nous serions coupables et responsables de cet absentéisme. La Chambre vous répond que nous avons aujourd'hui une réalité, quelle que soit d'ailleurs, la mairie qui gérerait.*

*Je vais vous donner un deuxième chiffre parce qu'il n'a pas été donné mais moi, je le trouve parlant : 50 % de nos agents ont plus de 48 ans et je pense que ça, ça parle à tout le monde.*

*50 % de nos agents ont plus de 48 ans et quand on parle de la pénibilité – et je voudrais comparer avec les régions par exemple, puisque les chiffres ne sont pas les mêmes – quand on regarde les rapports sur les régions et les rapports sur les communes, sur les communes hein, ce n'est pas une histoire de politique gauche/droite, c'est une question d'institutions – dans les régions, il n'y a pas beaucoup de catégories C et d'emplois pénibles. Il n'y a pas de gens en crèches qui sont à quatre pattes avec des enfants à 48 ans et à 50 ans et qui ont fait cela pendant 35 ans.*

*Dans les régions, il n'y a pas d'animateurs socioculturels dans les quartiers à 48 ans qui sont encore en train de discuter avec des ados quelquefois difficiles, cela n'existe pas.*

*Vous avez effectivement dans les régions, et il faut le reconnaître, les personnels ATOS dans les lycées mais c'est globalement la seule catégorie.*

*Nous, on a des agents sur les voiries, dans les intercommunalités, on a des agents dans l'espace public, on a des gens qui balayent les rues dans les intercommunalités, donc, on ne peut pas comparer cela, on ne peut pas.*

*Et l'honnêteté commande que vous reconnaissiez que quand vous êtes dans une collectivité où 50 % de vos agents ont plus de 48 ans et qu'ils font les métiers que je viens d'énumérer, ce que vous n'avez pas ailleurs, vous avez effectivement, et c'est ce que l'on constate, un absentéisme supérieur.*

*Dans le privé d'ailleurs, on le sait puisque quand on regarde les statistiques – et je ne fais le procès à aucune entreprise privée, je peux faire un constat qui est reconnu par tous – c'est qu'à partir de plus de 50 ans, on les licencie, en réalité. C'est l'un des débats, d'ailleurs, de la retraite. C'est l'un des débats, oui, écoutez, vous savez mieux que personne les statistiques nationales, c'est l'un des grands débats de la retraite.*

*Je ne vous dis pas que tous les plus de 50 ans sont licenciés, je vous dis que la réalité, c'est qu'il n'y a pas d'emploi des seniors dans les entreprises privées. La réalité c'est celle-ci et je me permets – mais bien sûr que c'est vrai et tout le monde le sait !*

*Écoutez, je m'exprime, ne me coupez pas. Premièrement, ce n'est pas le dialogue social, ce n'est pas ça. S'il vous plaît, Monsieur RENIÉ, s'il vous plaît, je sais bien que vous êtes à la fois grand communicant de la Chambre de commerce, élu de l'opposition, que vous faites toutes les casquettes, que vous parlez au nom de tout le monde, mais je vous demanderai, là, de m'écouter.*

*Je tiens le rapport, toujours page 48, vous avez des tableaux avec des données chiffrées, donc n'inventez pas ! Nombre de jours d'absence dont maladies professionnelles, tout est inscrit. Donc si vous êtes capable de dire que les cancers, il y en a de plus en plus, je l'avais dit d'ailleurs lors du précédent Conseil, oui, on le constate et c'est terrible : il y a de plus en plus de cancers jeunes dans nos équipes et je peux en citer plein autour de moi parce que je le constate.*

*Donc, il y a des maladies très longues, des pathologies de plus en plus fortes, et je vais même vous dire ce que je pense, c'est que je ne suis pas sûr, ni dans le public, ni dans le privé et a fortiori à Clermont-Ferrand, que les choses vont s'améliorer quand le rapport de la Cour des Comptes bossera sur les années 2018 ou 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, parce que vous savez tous ce que nous constatons dans toutes les boîtes : vous voyez tous des gens qui veulent redonner du sens, qui ne se sentent pas reconnus, qui sont en départ, qui cherchent de nouvelles professions, des dizaines et des dizaines de secteurs qui sont aujourd'hui sans trouver de salariés parce qu'ils ne veulent plus vivre un certain nombre de conditions de travail.*

*Je ne suis donc pas sûr que les trous dans les raquettes des collectivités ne soient pas encore plus forts dans les années à venir.*

*Cela ne doit pas nous empêcher, je suis d'accord avec vous et là, je ne veux pas citer tout ce qu'a dit Frédéric puisqu'il travaille avec moi sur les relations sociales, mais on a mis en place plein de ressources pour essayer d'améliorer cela.*

*Je suis d'accord pour dire qu'il y a aussi des problèmes managériaux. Je le dis, c'est de tradition parce que je l'exprime dans quasiment tous les CHSCT et tous les CT de la Ville et de la Métropole : nous devons, dans les instances paritaires – je le dis pour ceux qui nous écoutent – améliorer ce travail-là.*

*Donc, évidemment, nous y procédons, nous travaillons à cela, on fait des formations sur l'encadrement, sur l'encadrement moyen et j'espère qu'un jour, cela portera ses fruits. Mais je veux vous rappeler que, puisque c'est écrit noir sur blanc : ce n'est pas le problème du dialogue social et ce n'est pas un problème simplement managérial. Il y a une vraie situation liée à notre statistique d'âge et à nos métiers.*

*Cela me permet de dire deux choses, pour conclure. La première, c'est le dialogue social.*

*Écoutez, le dialogue social, il me semble que nous avons négocié le RIFSEEP, qui n'était pas une négociation très facile, sans trop de difficultés, que les 1 607 h s'appliquent sans trop de difficultés, ce sont des réformes que le gouvernement nous a imposées, nous les menons.*

*Pour ma part, je m'enorgueilliss, et j'attends toujours que l'on vienne me reprocher cela, d'être un des rares élus de grandes collectivités à siéger – je crois que le président de la Région ne le fait pas et beaucoup de mes collègues maires de grandes villes ne le font pas – je siége à toutes les instances paritaires depuis 2014, tous les CHSCT – un peu moins les CHSCT, il faut être honnête, mais quand même, j'en fais quelques-uns – tous les CT, toutes les CAP et cela, ce sont des dizaines et des dizaines de réunions à la Ville et à la Métropole dans lesquelles je suis en dialogue continu avec les organisations syndicales.*

*Donc ceux qui me disent – et vous avez des membres de vos majorités qui sont dans ces conseils et qui peuvent y assister pour voir les teneurs du dialogue – ceux qui disent qu'il n'y a pas de dialogue social dans cette Ville, je les invite à aller voir ailleurs parce que ce n'est pas vrai.*

*On est dans un endroit où il n'y a jamais eu autant de dialogue social, alors évidemment, c'est toujours difficile. Pourquoi ? Parce qu'un certain nombre de réformes tendent les discussions, quelquefois, elles nous sont imposées par vos propres amis politiques donc nous, on est juste là pour essayer de les faire avaliser. C'est compliqué, c'est compliqué et cela a souvent des conséquences sur les coûts de fonctionnement que vous nous reprochez par ailleurs.*

*De ce point de vue-là, sur le fonctionnement, là encore, je vous demande – et je le dis parce que je sais que c'est la petite musique : ne mélangez pas, et je le dirais pareil à une région de gauche, ce n'est pas une histoire de politique – les politiques régionales, les régions sont structurées essentiellement plutôt sur des cadres A et des cadres B, sur peu d'agents d'exécution de catégorie C. Ce sont souvent de grands secteurs : l'enseignement supérieur, la recherche, le développement économique, etc.*

*On a d'ailleurs ces profils en partie dans l'ancienne Métropole, avant qu'on ait les compétences voirie, etc. Ce sont des cadres supérieurs qui font des politiques d'accompagnement des territoires. Donc quand vous tapez dans votre fonctionnement, je sais que c'est le grand discours général, ce n'est pas très difficile : vous tapez sur les subventions. Quand vous tapez sur des cadres supérieurs de la direction de l'enseignement supérieur, de la recherche ou du dév éco, personne n'y voit que du feu. Cela ne fait bouger une oreille à personne. Sur les subventions, on en entend un peu parler quand même, je lis la presse, je ne la commente pas mais je la lis.*

*Par contre, nous, dans les villes, quels que soient les bords politiques, cela ne vous a pas échappé et peut-être un jour, si vous avez le bonheur de diriger une ville, de constater que ce n'est pas la même. Nous, la grande partie de notre fonctionnement, ce sont des salariés. Mais les salariés ne sont pas des coûts, les salariés, ce sont des services publics, bon sang !*

*Quand il y a eu la crise du Covid, c'est nous qui avons vacciné dans la Maison des sports, ce sont les employés de la Ville qui n'étaient plus en service, qui ont été volontaires pour tenir la Maison des sports. Ce sont les onze infirmières de service public, il n'y a plus que dix villes, en France, qui ont un service avec des infirmières municipales qui s'occupent de la santé de nos enfants en service public. Vous voulez qu'on les supprime ?*

*Dans les villes où ils ont fait des piscines avec du privé, ils se sont vus fermer leurs piscines sans aucune discussion parce qu'ils avaient perdu la maîtrise de leur fonctionnement. C'est ça le modèle que vous voulez proposer aux Clermontois ?*

*Je vous assure, tant que vous continuerez à dire cela, ils ne voudront jamais de vous parce qu'ils savent à quoi sert le service public local et ce n'est pas la même chose dans une région. Je me permets de vous le dire pour vous comparer les choses : prenons une ville avec laquelle j'ai une relation d'amitié très puissante dans la Métropole, qui est une ville comme Chamalières. On pourrait dire que la Ville de Chamalières devrait être jaugée et jugée à l'aune des valeurs qui sont celles de la droite. J'ai toujours été très attentionné de constater que le coût de fonctionnement des salariés, enfin la masse salariale de Chamalières et de la Ville de Clermont, c'est exactement le même pourcentage.*

*D'ailleurs, je constate que dans beaucoup de missions, c'est en service public aussi. Alors vous devriez méditer sur cette leçon de choses. C'est qu'en réalité, dans les communes, supprimer des coûts de fonctionnement revient à supprimer des salariés, des agents, donc des missions de service public.*



*Donc il faudra dire un jour ou l'autre – mais je sais que vous voulez adopter un âne dans un chapeau – donc vous dites : « On ne leur dira jamais ». C'est vrai que quand on est arrivé, quand on passe toutes les cantines à la Sodexo, eh bien personne ne peut réagir, il faut attendre six ans. Mais les enfants dans les écoles savent la qualité de la nourriture. Les parents, qui en entendent parler tous les jours quand ils rentrent, connaissent la qualité de la nourriture.*

*Donc je vous demande s'il vous plait, de cesser d'abord de comparer ce qui n'est pas comparable ; comparez-nous à des communes, comparez-nous à des communes de notre strate. Regardez les missions de service public que nous assumons, regardez les subventions que nous ne supprimons pas, nous, et ensuite, vous pourrez venir nous donner des leçons.*

*Et pour le reste, lisez et relisez le rapport de la Chambre des Comptes. Je sais que c'est une lecture qui vous amène beaucoup de déception, mais pour moi, cela m'amène beaucoup de satisfaction. Alors il n'y a pas de vote, mais le débat, on peut considérer qu'il a eu lieu.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal prend acte la communication de ce rapport et de la tenue du débat. |
|---|

|                            |   |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|---|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 0 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 0 | = | Pour : 0                | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0 |   |                         |   |               |   |                     |

# II

## **QUESTIONS PROPOSEES SANS DEBAT**

M. le Maire :

*Nous en venons aux questions proposées sans débat et nous commençons par la commission n°1, Ressources humaines, et la délibération n°12. On votera à main levée ; si vous avez besoin d'interrompre la séance pour dire des choses, vous me le dites.*

II. QUESTIONS PROPOSÉES SANS DÉBAT

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique

12. Mutualisations ascendantes & descendantes entre la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole, le CCAS de Clermont-Ferrand et l'École Supérieure d'Art de Clermont Auvergne Métropole : approbation des fiches sectorielles de régularisation 2021 et prévisionnelles 2022

M. le Maire :

*Mutualisations ascendantes et descendantes entre la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole, le CCAS de Clermont-Ferrand et l'École Supérieure d'Art : approbation des fiches sectorielles de régularisation 2021 et prévisionnelles 2022.*

*Ce sont de grandes décisions de mutualisations, c'est de l'économie de fonctionnement. Je dis cela pour que ça rentre dans les crânes.*

*Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- de valider les fiches sectorielles de régularisations relatives aux écarts constatés entre les montants prévisionnels 2021 et les coûts réels 2021, annexées à la présente délibération ;
- d'autoriser M le Maire ou son/sa représentant.e à procéder aux régularisations correspondantes ;
- d'approuver les dispositions des fiches sectorielles de chacun des SMAD, avec leur coût prévisionnel 2022 afin d'émettre les titres de recettes correspondants.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

13. Mise à disposition à titre onéreux du directeur mutualisé du pôle communication et événementiel de Clermont Auvergne Métropole à la Ville de Clermont-Ferrand

M. le Maire :

*Mise à disposition à titre onéreux du directeur mutualisé du pôle communication et événementiel de Clermont Auvergne Métropole à la Ville de Clermont-Ferrand. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- D'autoriser la signature de la convention de mise à disposition à titre onéreux d'un agent de la métropole de Clermont Ferrand à la ville de Clermont Ferrand au 1<sup>er</sup> octobre 2022,
- D'autoriser l'inscription des crédits correspondants au budget principal chapitre 12, pour l'année 2022 et suivantes,
- D'autoriser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

#### 14. Attribution de mandats spéciaux aux élus dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger

##### M. le Maire :

*Attribution de mandats spéciaux aux élus dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des abstentions ? Les abstentions, levez la main : vous êtes six, sept, huit... dix. Je prends des fois mes rêves pour des réalités... Dix abstentions. Pas d'opposition ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

Nom de l'élu(e) :

Fonction :

LAVEST Isabelle

Adjointe à la Politique Culturelle de la Ville

Objet du déplacement :

Participation d'une délégation culturelle au festival « PopKultur » de Regensburg afin de renforcer le partenariat culturel.

Date(s) :

27 au 30 octobre 2022

*Le déplacement est prévu du 27 au 30 octobre 2022, sous réserve d'ajustements d'une à deux journées en fonction des différents aléas susceptibles d'être rencontrés et sous réserve que ces modifications n'aient pas de conséquences majeures sur la durée totale du séjour ainsi que sur les modalités de remboursement.*

Destination :

REGENSBURG (Allemagne)

Moyen de transport :

Avion

- de rembourser les frais de transport exposés dans le cadre de cette mission,
- d'allouer l'indemnité forfaitaire telle que prévue par les dispositions de l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, correspondant à la couverture des frais d'hébergement et de repas,
- d'autoriser le remboursement d'autres dépenses limitativement énumérées par cette délibération et liées à l'exercice de ce mandat spécial, notamment :

- les éventuels frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique liés à la situation de handicap du conseiller municipal,

- les frais de visas,
  - les frais de vaccins,
  - les frais pouvant être nécessaires à la mission (traduction, sécurité...).
- d'inscrire les dépenses au budget de la collectivité pour l'exercice 2022 au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », nature 6532 : « frais de missions », fonction 021 : « administration générale de la collectivité ».

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 0 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 43 | = | <b>Pour : 43</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 10 |   |                         |   |                   |   |                     |

#### 15. Information du Conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics

##### M. le Maire :

*Information du Conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics. C'est une information, je la considère comme lue et sue.*

**Le Conseil municipal prend acte de cette information.**

|                                   |   |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|---|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 0 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 0 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 0 | = | <b>Pour : 0</b>         | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0 |   |                         |   |                   |   |                     |

#### 16. Demandes de garantie d'emprunt

##### M. le Maire :

*Demandes de garantie d'emprunt. Madame VIGNAL et Madame BRIAT ne votent pas. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'émettre un avis favorable à ces demandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ou actes de cautionnement d'usage.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 51 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 2 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 51 | = | <b>Pour : 51</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

*Ne prennent pas part au vote de la question n°16 : Odile VIGNAL et Dominique BRIAT*

## 17. Modification de l'objet statutaire d'ASSEMBLIA

M. le Maire :

Modification de l'objet statutaire d'ASSEMBLIA. Madame CANALES, Monsieur CERVANTES, Monsieur CHABRILLAT, Madame EL HAFIDHI, Madame VIGNAL, Madame Anne-Laure STANISLAS, Monsieur BERNARD et Monsieur FAIDY, tous membres de la SEM ASSEMBLIA ne votent pas. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

d'approuver les modifications statutaires portant sur l'objet social d'ASSEMBLIA et d'autoriser les représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration d'ASSEMBLIA et de son assemblée générale à approuver ces modifications.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 45 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 8 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 45 | = | <b>Pour : 45</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

Ne prennent pas part au vote de la question n°17 : Marion CANALES, Rémi CHABRILLAT, Sondès EL HAFIDHI, Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Jean-Christophe CERVANTES, Grégory BERNARD et Eric FAIDY

## 18. Subventions aux Comités de quartier et à diverses associations de locataires

M. le Maire :

Subventions aux Comités de quartier et à diverses associations de locataires. Madame JALICON, Madame STANISLAS, Monsieur VIGIGNOL et Madame BERNARD ne prennent pas part au vote. Abstention ? Opposition ? Adoptée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux Comités de quartier et aux associations de locataires, tel que présentées dans le tableau ci-annexé ;
- d'autoriser le versement, en temps utile de ces subventions aux associations concernées.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 49 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 4 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 49 | = | <b>Pour : 49</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

Ne prennent pas part au vote de la question n°18 : Christiane JALICON, Anne-Laure STANISLAS, Yannick VIGIGNOL et Valérie BERNARD

19. Convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage de la Ville de Clermont-Ferrand à Clermont Auvergne Métropole "Une seconde vie pour un espace oublié" Budget participatif 2021

M. le Maire :

Convention de transfert de... j'ai failli dire « convention de traitrise »... Donc : convention de Maîtrise d'ouvrage de la Ville de Clermont-Ferrand à Clermont Auvergne Métropole, budget participatif 2021. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Adoptée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Clermont-Ferrand à Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention annexé à la présente délibération, et à effectuer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 0 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 53 | = | <b>Pour : 53</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

20. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire :

Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'adopter le Règlement intérieur ci-joint.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 0 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 53 | = | <b>Pour : 53</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

21. Délégation du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire :

Délégation du Conseil Municipal au Maire. Abstention ? Une ? Deux ? Deux abstentions. Oppositions ? Aucune, merci.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'abroger la précédente délibération du 16 juillet 2020 susmentionnée,

-d' approuver la délégation des compétences mentionnées ci-dessus.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 0 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 51 | = | <b>Pour : 51</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 2  |   |                         |   |                   |   |                     |

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

22. Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, délégation territoriale Auvergne

M. le Maire :

*Commission 2, Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la LPO Auvergne-Rhône-Alpes. Y a-t-il des abstentions ? Allez-y !*

Mme BEN SADOK :

*Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous n'avons pas l'habitude de débattre de cette convention avec la LPO, la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Et pourtant.*

*Pourtant, même si on en parle moins que la crise climat/énergie, la crise du vivant est bel et bien là, devant nous. Dans nos communes, les populations d'oiseaux ont diminué de près de 30 % en France en 30 ans et 43 des 123 espèces répertoriées étaient considérées en déclin en 2019, dont des espèces aussi communes que notre hirondelle.*

*Cette convention est une manière de prendre ces enjeux à bras le corps et de commencer à fournir des réponses dans la régulation de nos relations et des impacts de nos modes de vie sur le vivant et les animaux. À Clermont-Ferrand, cette préoccupation n'est pas neuve puisque ce partenariat avec la LPO a été mis en place par notre collègue Odile VIGNAL. Pour aller à l'essentiel, cette convention, ce sont deux axes fondamentaux.*

*Le premier : elle constitue d'abord un soutien aux missions de la LPO qui mène des actions d'observation et de recensement de la faune, mais aussi de sensibilisation. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'elle a pu mettre en place le programme C.BIODIV à l'échelle de la Métropole, base de données participative sur la biodiversité locale et qu'elle s'implique avec la Ville dans la politique d'open data dont nous avons vraiment besoin pour évaluer, puis réduire, les risques de nos activités sur le vivant. La LPO remplit également une mission de préservation via son Centre de sauvegarde des oiseaux en détresse à Clermont-Ferrand, structure ô combien précieuse en ces temps de chocs climatiques qui voient s'accroître le nombre d'oiseaux blessés et fragilisés.*

*Second aspect de cette convention : c'est une mission de conseil et d'appui technique à la Ville, à la fois dans nos projets d'aménagement et de règlement que nous voulons dorénavant fonder sur un principe de protection du vivant et de cohabitation apaisée avec le règne animal en ville. En cela, cette convention avec la LPO aide aussi notre municipalité à une meilleure prise en compte du bien-être animal par le respect du caractère sensible des différentes espèces urbaines et périurbaines et de leur éthologie ; mission que nous nous sommes fixée depuis 2020, avec notamment la création de la délégation à la condition animale dont la responsabilité m'a été confiée.*



*En la matière, nous avançons patiemment mais sûrement, en construisant une politique globale pour un avenir meilleur, autant pour l'homme que pour l'animal, les deux étant indissociables. Politique pour laquelle des partenariats tels que celui-ci avec la LPO, sont et seront extrêmement précieux. Je vous remercie.*

M. le Maire :

*Merci, Madame BEN SADOK. Y a-t-il d'autres remarques ? Je soumetts aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs avec la LPO pour un montant de subvention annuelle de 14 000 €.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

### 23. Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles AC35, AC73

M. le Maire :

*Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles AC35, AC73. Pas d'intervention ? Madame JALICON, vous avez utilisé votre temps sur le Petit Vélo. Vous ne pouvez pas, maintenant que vous avez une nouvelle marotte...*

Mme JALICON :

*[Propos inaudibles]*

M. le Maire :

*Très bien, c'est succinct et c'est précis, merci Madame. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AC n°35 et 73, d'une superficie de 1 281m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts MELIODON-VOILLAT, au prix de 1 281 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

#### 24. Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles KX 53 et KY40

##### M. le Maire :

*Côtes de Clermont - Acquisition foncière - Parcelles KX 53 et KY40. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section KY n°40 ET KX n°53, d'une superficie totale de 1 416 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame ████████ SCHELLER et Monsieur ████████ HOUBERT au prix de 1 416 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre la réalisation de cette acquisition aux conditions énoncées et à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction des actes et documents à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

#### 25. Rachat de parcelle à l'Établissement Public Foncier Auvergne - rue Auguste Comte à Clermont-Ferrand

##### M. le Maire :

*Rachat de parcelle à l'Établissement Public Foncier Auvergne - rue Auguste Comte à Clermont-Ferrand. Ne prennent pas part au vote : Monsieur AUSLENDER, Madame BARRAUD, Monsieur BERNARD, Monsieur BONNET, Monsieur BONY, Madame BRIAT, Monsieur CERVANTES, Monsieur CHABRILLAT, Madame CHENNOUF-TERRASSE, Monsieur CINEUX, Madame EL HAFIDHI, Madame KHATCHADOURIAN-TECER, Madame LAPORTE, Monsieur PILAUD, Monsieur SABATIER et Madame STANISLAS.*

*Vivement que je sois tout seul à pouvoir voter sur les délibés ! Cela va être un vrai bonheur !*

*Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le rachat à l'EPF Smaf Auvergne du bien cadastré section LR n°1157 d'une surface de 1 536 m<sup>2</sup> au prix de 311 611,52 € selon les modalités de paiement précisées dans l'exposé, à savoir un montant restant dû de 11,52 € TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                      |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|----------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 37 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 16 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 37 | = | <b>Pour : 37</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                      |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                      |

*Ne prennent pas part au vote de la question n°25 : Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS*

## 26. Rachat de parcelle à l'Établissement Public Foncier Auvergne - rue de Serbie à Clermont-Ferrand

### M. le Maire :

*Rachat de parcelle à l'Établissement Public Foncier Auvergne, cette fois rue de Serbie. La rue de Serbie, pour les amateurs d'Histoire, c'est un vieux pays qui a arrêté d'exister ; heureusement que l'on a gardé le nom de la rue.*

*Monsieur AUSLENDER, Madame BARRAUD, Monsieur BERNARD, Monsieur BONNET, Monsieur BONY... Pardon, on me dit : c'est les mêmes. Vous vous reconnaissez. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.*

|  |
|--|
| <b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</b> |
|--|

- d'approuver le rachat à l'EPF Auvergne du bien cadastré section IW numéro 24 (Lot 1) d'une surface de 177m<sup>2</sup> au prix de 157 006,39 € selon les modalités de paiement précisées dans l'exposé, à savoir un montant restant dû de 10 006,39 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                      |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|----------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 37 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 16 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 37 | = | <b>Pour : 37</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                      |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                      |

*Ne prennent pas part au vote de la question n°26 : Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS*

27. Rachat de parcelles à l'Établissement Public Foncier Auvergne et revente à Clermont Auvergne Métropole - rue Lemoy à Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Toujours un rachat, toujours pour l'EPF SMAF, cette fois pour la rue Lemoy, et comme c'est les mêmes pour l'EPF SMAF, je ne les répète pas. Opposition ? Abstention ? Adoptée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le rachat à l'EPF Auvergne des biens cadastrés section AI numéros 341-342 d'une surface de 130 m<sup>2</sup> au prix de 16 039,14 € selon les modalités de paiement précisées dans l'exposé, à savoir un montant restant dû de 43,93 € TTC ;
- d'approuver la revente du même bien à Clermont Auvergne Métropole, au prix de 1,00 € HT ;
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                      |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|----------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 37 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 16 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 37 | = | <b>Pour : 37</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                      |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                      |

*Ne prennent pas part au vote de la question n°27 : Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS*

28. Rachat de parcelles à l'Établissement Public Foncier Auvergne - secteur Crouël à Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Rachat de parcelles toujours à l'EPF SMAF, secteur Crouël à Clermont-Ferrand. Toujours les mêmes. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le rachat à l'EPF Auvergne des biens cadastrés section DR numéros 65-78-80-82 d'une surface de 6861m<sup>2</sup> au prix de 25 527,50 € selon les modalités de paiement précisées dans l'exposé, à savoir le paiement de la TVA sur prix d'un montant de 3 162,73 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                      |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|----------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 37 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 16 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 37 | = | <b>Pour : 37</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                      |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                      |

*Ne prennent pas part au vote de la question n°28 : Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS*

29. Acquisition amiable via un portage de l'Établissement Public Foncier Auvergne d'une maison et d'un garage situés 5 rue Haute Fontgiève - Ilot du Galet

M. le Maire :

*Acquisition amiable toujours via un portage de l'EPF SMAF d'une maison et d'un garage 5 rue Haute Fontgiève - Ilot du Galet. Toujours les mêmes donc. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'acquisition de la maison et du garage situés au 5 rue Haute Fontgiève cadastrés section IV n°24 pour 64 m<sup>2</sup> et IV n°39 pour 45 m<sup>2</sup> aux prix respectifs de 150 000 € et 5 000 € via un portage foncier de l'EPF Auvergne.
- d'approuver les termes de la convention de portage ci-annexée.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                      |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|----------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 37 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 16 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 37 | = | <b>Pour : 37</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                      |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                      |

*Ne prennent pas part au vote de la question n°29 : Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS*

30. Acquisition lot de copropriété centre commercial Fontaine du Bac

M. le Maire :

*Acquisition lot de copropriété centre commercial Fontaine du Bac : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir le lot de copropriété, numéro 20, de 154m<sup>2</sup> de surface pondérée, tel que repéré sur le plan de géomètre ci-joint, au prix de 45 925€
  - la dépense sera prélevée sur les crédits affectés à cette acquisition amiable
  - de faire établir par acte notarié le nouveau règlement de copropriété sur la base de l'État Descriptif de Division réalisé
  - de l'autoriser lui ou son représentant à signer tous actes et documents liés à cette acquisition.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

### 31. Vente immeuble par l'établissement public foncier SMAF AUVERGNE à Ophis Puy-de-Dôme

#### M. le Maire :

*Vente immeuble par l'établissement public foncier SMAF AUVERGNE à Ophis Puy-de-Dôme. C'est toujours les mêmes, mais on rajoute Valérie BERNARD, pour l'Ophis. Y a-t-il des abstentions ? des oppositions ? Adoptée.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser l'établissement Public Foncier SMAF à revendre cet immeuble à l'OPHIS du Puy de Dôme, au prix de 350 000€.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                      |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|----------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 36 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 17 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 36 | = | Pour : 36               | + | Contre : 0    |   |                      |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                      |

*Ne prennent pas part au vote de la question n°31 : Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS, Valérie BERNARD*

### 32. Secteur Saint-Jean "Lycée Gergovie" détermination exacte du foncier cédé à la Région

#### M. le Maire :

*Secteur Saint-Jean "Lycée Gergovie" détermination exacte du foncier cédé à la Région. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Hein... oui mais ce n'est pas marqué... Cédé gratuitement pour permettre qu'il n'y ait pas de problème de fonctionnement à la Région.*

#### M. BRENAS :

*[Propos inaudibles.]*

M. le Maire :

*Celle-là, j'espère que La Montagne va la garder parce que cela va être bien dans le discours d'inauguration du Président qui nous remerciera bien pour le terrain pourri. Je le note et j'en ferai, Monsieur BRENAS, une citation exhaustive, faites-moi confiance ! « Un terrain pourri » ! Je pense que votre chef, quand vous allez rentrer demain, vous allez avoir un SMS !*

M. BRENAS :

*[Propos inaudibles.]*

M. le Maire :

*Donnez le micro à Monsieur BRENAS, il croit que c'est moi qui lui interdis. Je n'ai pas la manette sur les micros. Allez-y.*

M. BRENAS :

*Initialement, ce terrain, vous deviez nous le céder dépollué. C'est marqué et c'est vérifiable. Vous nous l'avez cédé gentiment pollué.*

*Vous nous avez aussi fait déplacer d'une dizaine de mètres les bâtiments côté nord, bref, on va payer une facture de deux millions d'euros. Gratuit, oui, mais une fois dépollué, ça ne faisait pas zéro euro.*

M. le Maire :

*N'importe quoi. On vous tiendra au courant. Bon, je pense que c'est intéressant, je vais vous tenir un peu au courant de l'histoire.*

Mme DULAC ROUGERIE :

*Ce n'est quand même pas le prix du gymnase non plus!*

M. le Maire :

*Celui-là, il n'est pas gratuit !*

M. BRENAS :

*Je vais répondre sur le gymnase aussi, parce que le gymnase, à ma connaissance, la Ville avait besoin d'un gymnase...*

M. le Maire et Mme DULAC ROUGERIE :

*Non. Pas là obligatoirement.*

M. BRENAS :

*... pour répondre aux attentes des clubs et des associations sportives. Peut-être pas à cet endroit, je suis d'accord...*

M. le Maire :

... sur un terrain pourri on ne fait rien...

M. BRENAS :

*Dites nous que vous n'aviez pas besoin d'un gymnase, et carrément... Mais vous aviez besoin d'un gymnase pour répondre aux attentes des clubs et des associations sportives. Il se trouve que, effectivement, vous avez fait le bon choix parce que vous aviez une locomotive sur ce quartier qui était là pour restructurer, changer une partie de Clermont, amener des nouvelles lignes de transport en commun. Bref, c'était l'endroit idéal grâce au lycée.*

*Effectivement, la question se posait : est-ce que nous allions faire un gymnase dans le lycée alors qu'il y en avait un à côté que vous pouviez mettre à disposition des lycéens. La réponse est non. On a pensé... On n'a pas les mêmes conceptions peut-être, d'argent public, de gestion, etc.*

*On a considéré que l'argent public était rare et qu'il valait mieux qu'il y ait un gymnase dont profitent le lycée et les lycéens et qui soit implanté à côté. C'était une très bonne idée. Merci Monsieur le Maire.*

M. le Maire :

*Je me demande comment on arrive à vivre sans vous.*

Mme DULAC ROUGERIE :

*Comment, Monsieur BRENAS, vous pouvez raconter l'histoire à l'envers ? C'est impensable de raconter une histoire à l'envers et de se réapproprier les choses alors que ce n'est pas du tout comme ça ! Déjà, il faudrait que vous vous rappeliez, et je parle sous le contrôle de Madame Anna AUBOIS, déjà avec le lycée vous deviez faire un internat. Et l'internat... il n'y a plus d'internat. Mais vous comptiez bien évidemment sur la Ville pour faire le gymnase - comme pour tous les lycées d'ailleurs -, et vous comptiez sur la Ville pour faire le gymnase juste à côté. Donc cela a été traité entre le Président et le Maire et cela s'est très bien passé, mais ne racontez pas l'histoire à l'envers. Ce n'est pas parce que la Ville avait besoin d'un gymnase.*

*Moi je vais vous dire Monsieur BRENAS, il m'est tombé sur le coin de la figure et j'en étais ravie parce que je ne m'y attendais même pas. Je ne m'y attendais même pas ! Donc je peux dire que je l'ai accueilli à bras ouverts...*

M. le Maire :

*Elle parle du gymnase, Monsieur BRENAS, elle ne parle pas de moi.*

M. BRENAS :

*[Propos inaudibles.]*

Mme DULAC ROUGERIE :

*Ouh là ! Ben alors là !*



M. le Maire :

Monsieur BRENAS, c'est marrant, dès qu'il y a un mur, bam ! avec votre grosse moto vous rentrez dedans ! On en reparlera dans les couloirs. Je nous invite collectivement à être prudents sur ce futur dossier.

Mme DULAC ROUGERIE :

Je pense que je ne serai même plus vivante, moi.

M. le Maire :

Je vous le dis, mais c'est amical, hein ! C'est amical ce que je viens de vous dire.

Monsieur Grégory BERNARD, Madame CHENNOUF-TERRASSE et Monsieur BRENAS et après, on arrêtera.

Ils ont voté toutes les délibérations avec nous depuis le début, je ne sais pas si vous l'avez constaté, ils ont creusé le coût de fonctionnement avec nous. Par contre, on ne va quand même pas s'empailler sur une institution avec laquelle on n'a pas à discuter ici de ce qu'elle fait, de ce qu'elle fait mal ou de ce qu'elle fait bien.

M. BERNARD :

Je m'en veux presque un peu d'avoir lancé ce débat en évoquant la gratuité de la cession du terrain.

M. le Maire :

Ça réveille, Monsieur.

M. BERNARD :

Effectivement, ça réveille tout le Conseil. Alors il faut être un peu sérieux quand même sur ce sujet. D'abord, ce que vous avez dit sur la dépollution, Monsieur BRENAS, la Ville de Clermont-Ferrand a dépollué pour une part les terrains. Ah si ! Je tiens à votre disposition les factures de dépollution et les terres que nous avons déplacées puisque vous savez qu'il y a des terres qu'on peut dépolluer sur site et puis il y a celles que l'on doit déplacer, et il y a celles que nous avons déplacées et je tiens à votre disposition toutes les informations sur cela.

Après, quand on mène un projet immobilier, comme n'importe qui, en fonction de la nature du projet, il y a d'autres dépollutions qui sont nécessaires. Et donc oui, il y a eu des coûts, certainement, pour la Région maître d'ouvrage, et c'est bien normal. C'est le cas pour n'importe quel maître d'ouvrage, pour la Ville quand elle construit, pour un bailleur social ou pour n'importe qui. C'est exactement la même chose pour tout le monde.

Par contre, vous savez, Monsieur BRENAS, l'histoire du gymnase, c'est juste l'histoire d'un désengagement de la Région sur un équipement qui est essentiel au fonctionnement d'un lycée. C'est très grave parce que vous savez que j'enseigne dans cet établissement et que mes collègues d'EPS, et je pense à eux quand je dis cela, aujourd'hui, font 25 minutes de marche dans un sens et 25 minutes de marche dans l'autre pour pouvoir amener les élèves sur des équipements sportifs. Grâce à la Ville de Clermont-Ferrand, ils auront à la rentrée prochaine un très bel équipement de première qualité.

*J'informe d'ailleurs le Conseil que nous avons obtenu un prix national parce que ce bâtiment vient d'être labellisé comme l'un des premiers bâtiments bas carbone lors du SIBCA, le premier salon national de l'immobilier bas carbone qui avait lieu cette semaine. On est donc reconnu autour de notre engagement écologique dans la construction de ce bâtiment exemplaire. Mais surtout, nos élèves, mes collègues, vont pouvoir utiliser enfin un équipement sportif qui, quand même, admettez le, aurait dû être livré en même temps que le lycée dans un monde normal.*

*Ici, on peut rendre hommage à René SOUCHON, président de la région Auvergne, qui lui, avait prévu effectivement de faire et de financer en investissement, un gymnase pour ce lycée. L'histoire a pris une autre tournure et comme toujours, la Ville de Clermont-Ferrand a pris ses responsabilités ; là aussi, on peut bien sûr le saluer, avec le fait qu'en plus, cela nous permette de développer un équipement qui servira aux Clermontois à d'autres moments, aux clubs, etc., c'est évidemment une très bonne chose pour le développement du quartier.*

*On peut être d'accord de cela, mais aujourd'hui, c'est quand même un peu fâcheux de livrer un établissement scolaire sans équipement sportif alors que les 1 000 lycéens de ce lycée ont, dans leur emploi du temps toutes les semaines, des heures de sport qui, pour l'instant, se résument un peu à de la randonnée urbaine.*

*Deuxième point parce que ça, vraiment, le vrai scandale n'est pas sur le gymnase puisque finalement, on a trouvé une solution et c'est la Ville qui l'a trouvée.*

*Vous savez, Monsieur BRENAS, le vrai scandale, c'est l'internat et j'aimerais bien vous entendre sur cette question justement. J'espère que vous allez apporter des réponses ou que la Région en apportera un jour. Dans le lycée Gergovie, il y a 254 internes, vous pouvez vérifier les chiffres. Aujourd'hui, ils sont transportés sur deux autres internats dans de très mauvaises conditions : Ambroise Brugière et Roger Claustres. Vous connaissez la situation de tension sur nos internats, c'est extrêmement difficile et c'est d'abord difficile pour les élèves concernés.*

*Le lycée Gergovie est un lycée d'enseignement professionnel public qui dispense des formations qui, pour une part, sont uniques dans l'Académie, ce qui a pour conséquence qu'une part importante des élèves sont des internes. Nous avons des élèves qui ont donc refusé leur affectation parce qu'il n'y avait plus de place en internat.*

*Il faut que vous ayez conscience de ce que cela veut dire dans la trajectoire de ces jeunes. À l'époque où Monsieur René SOUCHON était président de la Région, dans le projet, il y avait – je suis désolé, je ne sais plus si c'est 200 ou 250 places d'internat – mais c'était de cet ordre-là.*

*Où sont-elles ? Où sont-elles ? Et que doit-on expliquer à ces enfants qui ne peuvent pas prendre leur place dans le lycée, dans une formation, ou qui doivent se lever très tôt, prendre des bus, etc. pour se rendre au lycée tous les matins alors qu'on avait prévu pour eux, sur le même site, celui qui était donné par la Ville de Clermont-Ferrand, sur le même site ils auraient eu un internat si c'était ce projet-là qui avait été réalisé.*

*Qu'est-ce qu'on doit leur expliquer ? Et surtout, parce qu'on a entendu aujourd'hui beaucoup de leçons de bonne gestion, j'aimerais connaître le montant de la facture pour la Région des cinq ou six bus qui, tous les matins, emmènent et ramènent nos élèves depuis d'autres internats vers leur établissement scolaire.*

*J'ai cru entendre que c'était de l'ordre de 10 000 € par mois. Je ne peux pas en être sûr parce que c'est la Région qui le paye, mais ça m'intéresserait de le savoir. Est-ce que l'on considère que ça, c'est une bonne dépense ? Est-ce que c'est de la bonne gestion ? Ou est-ce qu'on peut considérer que sur ce site qui devait au départ accueillir un internat, cela aurait quand même été une meilleure solution ?*

*Donc, je crois qu'il y a beaucoup de choses ont été dites par les uns et par les autres, mais il faut d'abord connaître un petit peu le terrain, et puis peut-être aussi, parfois, ne pas parler trop vite.*

M. le Maire :

*Madame CHENNOUF-TERRASSE et Monsieur BRENAS, vous aurez la parole mais au départ, c'était parti sur « terrain pourri » ; la prochaine fois, je pense qu'il vaut mieux que l'on tourne sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler parce que du coup, vous allez être mis en cause sur un dossier qui n'était pas le sujet de la délibération. Mais vous allez vous défendre.*

*Madame CHENNOUF-TERRASSE.*

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

*Oui, il va être mis en cause sur les propos qu'il a tenus : « Terrain pourri ». Moi qui suis originaire du quartier d'Herbet, j'ai vécu depuis ma naissance... Il y a quelque chose qui m'a interpellée...*

M. le Maire :

*Oui, vous avez même habité exactement à l'endroit du lycée, sur ce terrain pourri !*

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

*... il y a quelque chose qui m'a interpellée, ce n'est pas tombé dans l'oreille d'une sourde : la Ville à dépollué les terrains. Cela veut dire tout simplement que pendant 60 ans, les gens du quartier ont vécu sur des cités qui étaient polluées. Attends, s'il te plaît, c'est à moi de te le dire : je peux te donner le nombre de personnes qui ont été victimes de cancers du poumon dus à des problèmes de pollution, justement. Il y a eu ce reportage sur le quartier et les cités d'urgence d'Herbet, vous pouvez le reprendre sur YouTube, et on en parle. Vous pouvez reprendre le dernier reportage qui a été fait par Samuel, l'un des employés de la Ville de Clermont qui a fait plusieurs reportages sur les Chibanis, sur la vie de la cité.*

*Dans le dernier reportage, où je suis d'ailleurs invitée à participer, les jeunes ont eu la liberté de parole. Ils ont expliqué les conditions de vie. Eh bien, ces terrains pollués, ces terrains pourris comme dit Monsieur BRENAS, oui, effectivement, ce sont des terrains pourris, des terrains qui ont été pollués. Moi ce que je regrette fortement, c'est que la Ville n'ait pas pris ses responsabilités par rapport à tous ces citoyens qui payaient un loyer, Madame CANALES, parce que là, on peut refaire l'histoire, mais je ne vais pas la refaire aujourd'hui. Moi ça me, ça me... Voilà. Certains de mes collègues ont été émus par certaines interventions. Moi, je suis profondément émue et profondément touchée par ces propos-là.*

*Ensuite, tous les jours je côtoie, je le dis, tous les jours, je côtoie un certain nombre de lycéens qui errent entre midi et deux, ou alors entre deux cours, sur le dernier terrain pourri en face de ces trois blocs qui existeront encore pendant quelques années. Apparemment, dans trois ans, ces trois blocs-là vont être détruits. Je ne sais pas, on verra bien par la suite comment cela va se dérouler. En tout cas, moi, ce que je peux vous dire, c'est que je discute régulièrement avec des lycéens qui sont là, on dirait qu'ils sont complètement à l'abandon.*

*Donc effectivement Madame ROUGERIE a rappelé, et elle a bien fait de le rappeler, que dans le projet de la construction de ce lycée, il devait y avoir un internat. Cet internat n'a pas lieu et c'est quand même dramatique parce que les conditions de circulation, les conditions d'accueil et d'apaisement pour pouvoir poursuivre ses études tranquillement et de manière apaisée pour ces jeunes lycéens n'y sont pas.*

*Je regrette donc fortement que Monsieur WAUQUIEZ privilégie certainement des dépenses autres que des dépenses nécessaires pour le bien-être de ces lycéens et pour leur permettre de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions. Merci.*

M. le Maire :

*Merci. Monsieur BRENAS, rapidement, une réponse peut-être ?*

M. BRENAS :

*Rapidement ... Sur l'histoire des gymnases, on n'a pas les mêmes conceptions de l'argent public visiblement, puisqu'au bout du compte, c'est de l'argent public. Qu'on fasse un gymnase, vous en vouliez deux alors bon, je comprends que si vous, vous aviez fait ce lycée, il aurait été beaucoup mieux. Sauf que quand vous étiez en capacité de le faire, vous ne l'avez pas fait.*

M. le Maire :

*Moi, je n'ai jamais été élu à la Région ! Ne me tentez pas !*

M. BRENAS :

*Sur le gymnase... Je voudrais ne pas être coupé s'il vous plaît, et pouvoir m'exprimer quand même un peu, je sais que cela vous énerve mais tant pis...*

M. le Maire :

*Oh non, ça ne m'énerve pas...*

M. BRENAS:

*Essayez de supporter un petit peu. Au final, l'argent public, c'est toujours le contribuable qui paye. Alors vous, vous préférez votre gymnase à vous, et la Région aurait dû faire le sien. Eh bien, nous, nous considérons que c'est bien de mutualiser parce que finalement, à la sortie... Si vous pouvez me laisser deux secondes m'exprimer... il y aura un gymnase...*

M. le Maire :

*Mais vous avez mutualisé à zéro ! Vous n'avez pas mis un « cal ».*

M. BRENAS :

*Je prends le public à témoin : on ne peut pas s'exprimer dans cette salle ! Il y aura à la sortie un gymnase mutualisé...*

M. le Maire :

*Payé par la Ville !*

M. BRENAS :

*... qui va coûter moins d'argent public pour le contribuable que les deux gymnases que vous souhaitiez. Ça, c'est pour les gymnases.*

Concernant, si vous permettez, l'internat : effectivement, il y avait un internat qui était prévu. Eh bien l'internat nous l'aurons, nous l'aurons dans Marie Curie qui est l'annexe du lycée Gergovie, et cet internat – vous parlez de coûts supplémentaires, mais dites la vérité ! Arrêtez de raconter des salades. Et c'est pour cela que c'est intéressant d'avoir ce débat parce qu'il n'y a pas, contrairement à ce que vous dites, il n'y a pas de coûts supplémentaires en matière de déplacement des lycéens pour une raison très simple, et vous le savez très bien. C'est parce qu'avant, à Marie Curie, il n'y avait pas d'internat et Camille Claudel n'avait pas d'internat, et leurs lycéens allaient dans d'autres internats.

Alors, si vous nous interrogez sur les internats, oui, Marie Curie sera l'internat et le lycée Gergovie aura son internat. Arrêtez de raconter des salades, arrêtez de raconter des salades. Nous avons refait Amboise Brugière et je vous invite à aller visiter le nouvel internat de 250 places qui est remarquable, qui est remarquable, avec des chambres de six lycéens. Et vous verrez : c'est un modèle en matière d'internat.

M. le Maire :

Cela s'appelle un dortoir, à six. Bon, on ne va pas... Je vous propose...  
Madame AUBOIS, rapidement, allez-y.

Mme AUBOIS :

Franchement, rapidement, Monsieur BRENAS, il faut aller au lycée Gergovie et il faut aller visiter l'internat où ils sont, parce qu'ils ne sont pas dans le nouvel internat, Monsieur BRENAS. En fait, ils sont dans l'ancien, où les murs tremblent. Donc là, franchement, le dossier vous ne le maîtrisez pas. Ceux qui sont actuellement déplacés à Ambroise le sont dans l'ancien internat, ils ne sont pas dans le nouvel internat exemplaire.

Par ailleurs, franchement, vous avez une capacité à refaire l'histoire parce que si le nouveau président WAUQUIEZ n'avait pas totalement supprimé le lycée et le concours d'architecture tel qu'il avait été fait... Parce qu'il y avait la possibilité.... Je peux comprendre que le dossier ne pouvait pas plaire comme ça, mais on n'était pas obligé d'annuler complètement le concours d'architectes parce qu'on a perdu cinq ans quand même, entre le moment où il devait sortir de terre et le moment où il est véritablement sorti de terre. Donc, il faut quand même remettre l'histoire dans le bon sens et dans l'histoire dans le bon sens, il y avait et l'internat et le gymnase.

Quand vous dites : « On a mutualisé avec la Ville », qu'est-ce que la Région a mutualisé ? Qu'est-ce qu'elle a mutualisé en termes d'argent, véritablement ? Zéro euro ont été mutualisés. Ça ne s'appelle pas de la mutualisation, quand on prend l'argent des autres, Monsieur BRENAS, pour faire un projet. Et franchement, l'internat, je me suis renseignée. Monsieur BRENAS :cette semaine, je me suis renseignée auprès des marchés, de la direction des marchés publics. Il n'y a actuellement encore rien dans les cartons sur ce nouvel internat. Moi, je vous le dis, c'est ce qui nous a été dit. Donc il est pour dans combien de temps, cet internat ? Quatre ans, s'il n'y a toujours rien.

M. le Maire :

Pardon, elle a dit une blague. Allez-y, Monsieur BRENAS.

M. BRENAS :

Simplement, je crois que Madame mélange tout en matière d'internat.

M. le Maire :

*Elle raconte des salades.*

M. BRENAS :

*Si je peux dire un mot... Vous parlez de l'internat de La Tour, c'est ça ? Il y a un internat qui est très vieillissant et sont logés actuellement dans cette partie de l'internat d'Ambroise Brugière, les lycéens du lycée de Chamalières pour un temps provisoire, jusqu'au mois de novembre, pour deux mois. Pourquoi ? Parce que vous nous avez cédé, encore une fois, un lycée qui était complètement à refaire et donc, nous avons fait les travaux.*

M. le Maire :

*Ne racontez pas des salades.*

M. BRENAS :

*Vous avez fait plein de promesses en matière de chantiers, mais il n'y a pas un lycée qui est sorti avec vous. Qui est ce qui met l'argent à Blaise Pascal ? C'est nous. Et je voudrais rappeler que le lycée Blaise Pascal, c'est 55 millions d'euros. C'est la région qui les met parce qu'elle a les moyens, parce qu'elle est bien gérée.*

Mme DULAC-ROUGERIE :

*Quelle belle conclusion !*

M. le Maire :

*Chut ! On se calme, s'il vous plaît, c'était bien que l'on parle un peu de la Région. Ça a mis un peu d'épices, un peu d'ambiance, mais on va voter quand même. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Très bien, à l'unanimité.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- de bien vouloir prendre acte de l'assiette foncière exacte objet de la cession par la Ville à la Région telle qu'elle a été fixée selon documents d'arpentage dressés par un géomètre expert, à savoir :
  - parcelle cadastrée CI n°233 pour 2 357 m<sup>2</sup>
  - parties des parcelles cadastrées CI n°160, 145, 133, 132 et 76 pour une superficie totale 15 863 m<sup>2</sup> en cours de numérotation au cadastre sous un seul numéro soit une assiette foncière totale de 18 220 m<sup>2</sup>.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

### 33. Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Trémonteix - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2019 et 2020

#### M. le Maire :

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Trémonteix - Compte rendu annuel à la collectivité. Madame CANALES, Monsieur CHABRILLAT, Madame EL HAFIDHI, Madame VIGNAL, Madame STANISLAS, Monsieur CERVANTES, Monsieur BERNARD et Monsieur FAIDY ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

|  |
|--|
| <b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</b> |
|--|

- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2019 de la ZAC de Trémonteix (en annexe sur CD).
- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2020 de la ZAC de Trémonteix (en annexe sur CD).

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 45 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 8 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 45 | = | <b>Pour : 45</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

*Ne prennent pas part au vote de la question n°33 : Marion CANALES, Rémi CHABRILLAT, Sondès EL HAFIDHI, Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Jean-Christophe CERVANTES, Grégory BERNARD et Eric FAIDY*

### 34. Déclassement domaine public et aliénation chemins ruraux sur la Commune de Clermont-Ferrand

#### M. le Maire :

Déclassement domaine public et aliénation chemins ruraux sur la Commune de Clermont-Ferrand. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

|  |
|--|
| <b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</b> |
|--|

- d'approuver le déclassement des parcelles cadastrées HP n°242 et HP n°243 constituant un parking situé en bordure de la rue de l'Étang ;
- d'approuver l'aliénation d'une partie des chemins ruraux n°20 et 58 situés sur les « côtes de Clermont ».

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 0 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 53 | = | <b>Pour : 53</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

35. Groupement de commandes en matière de vidéoprotection entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne

M. le Maire :

*Groupement de commandes en matière de vidéoprotection entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole. Des abstentions ? Ah, il y a des interventions ? C'est pour dire abstentions ? Monsieur SOULIGNAC ?*

M. SOULIGNAC :

*Non, c'est pour la prochaine.*

M. le Maire :

*Ah pardon !*

*Alors : abstention chez vous ? Pas d'autres abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Contre : 2 ? Non abstentions : 2 de plus. Donc PC, Verts et LFI présents : donc ça fait deux plus sept plus dix. C'est ça ? ça vous va ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'engager la Ville de Clermont-Ferrand dans le marché de fournitures, d'installation et de maintenance de la vidéoprotection et services connexes conjointement avec Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Clermont-Ferrand au groupement de commandes,
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint en annexe,
- d'autoriser le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand ou son représentant à assurer l'exécution financière des marchés pour la part qui le concerne,
- d'autoriser le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand ou son représentant à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'au bon déroulement de cette étude.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 34 | = | Pour : 34               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 19 |   |                         |   |               |   |                     |

36. Attribution d'une subvention de fonctionnement à une association d'anciens combattants

M. le Maire :

*Attribution d'une subvention de fonctionnement à une association d'anciens combattants. C'est là-dessus que vous vouliez parler ? C'est encore la prochaine ? Tu me diras quand ce sera... Monsieur GODARD ne peut pas prendre part au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Adoptée.*



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'aide financière accordée à l'association ci-dessus, pour un montant de 300 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 52 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 1 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 52 | = | <b>Pour : 52</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

*Ne prend pas part au vote de la question n°36 : Jérôme GODARD*

### 37. Attribution de subventions au titre des animations commerciales 2022

M. le Maire :

*Attribution de subventions au titre des animations commerciales 2022. Allez-y.*

M. SOULIGNAC :

*Voilà mon intervention. Donc c'est sur la deuxième partie de cette délibération qui porte sur une subvention à la FR CIVAM qui, pour ceux qui ne l'auraient pas lue, va organiser un salon professionnel « circuits courts » et qui va favoriser les circuits courts.*

*Depuis quelques années, des remarques de bon sens font remonter qu'en matière de nourriture, il est absurde d'enfermer un litre d'eau de source dans un emballage de pétrole et de lui faire faire le tour du monde à des fins commerciales. À l'inverse, il est aussi absurde qu'en Auvergne comme ailleurs, ses habitants ne consomment pas davantage de nourriture produite sur leur territoire. De plus, les produits locaux participent à une tradition culinaire tout en la renouvelant. Ces plats cuisinés sont certes là pour réjouir les papilles de nos concitoyens, mais ont aussi une valeur immatérielle en contribuant pleinement à maintenir notre patrimoine culturel auvergnat vivant.*

*Dans notre territoire, si l'on ne manque pas de fromages ni en général de produits carnés, la production locale de fruits et légumes est largement insuffisante, comme l'a relevé le Plan alimentaire territorial. Les collectivités locales que nous, élus, représentons, peuvent remédier en partie à ce manque en aidant des maraîchers à s'installer.*

*Certes, peu de candidats au maraîchage se présentent, mais pour ceux qui sont motivés par cette activité, et il y en a quand même, il serait dommageable de ne pas leur fournir des terres lorsque les collectivités en disposent.*

*Mais s'il s'agit de produire localement davantage, nous avons aussi la responsabilité de mieux faire connaître les produits auvergnats. Ainsi, ce salon professionnel mettra en relation directe les producteurs de biens alimentaires, les agriculteurs, avec les commerçants et les restaurateurs clermontois. Ils seront ainsi en mesure de mieux identifier les produits et les agriculteurs de notre terroir.*

Car suite à l'entrain des consommateurs pour les produits locaux pendant la période Covid, les producteurs peinent à maintenir ce courant porteur. La dynamique économique des circuits courts sera donc confortée par ce salon. Pour ces raisons, le groupe Europe Écologie les Verts votera la subvention aux trois structures agricoles qui organisent ce salon professionnel des circuits courts, en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand.

M. le Maire :

Merci beaucoup. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- d'attribuer une subvention de 2 000 € à la CIVAM
- d'autoriser le versement de ces subventions aux organismes concernés

Les crédits sont disponibles au budget 2022.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante - Sport - Attractivité - Culture

38. Soutien à la vie étudiante et universitaire

M. le Maire :

Soutien à la vie étudiante et universitaire. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'ensemble de ces demandes pour un montant total de 7 600 €
- d'autoriser les versements.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

## 39. Subventions exceptionnelles aux projets internationaux

M. le Maire :

*Subventions exceptionnelles aux projets internationaux. Monsieur FAIDY, au titre de l'IMPROMA, ne prend pas part au vote. Oui, c'est ce qu'on me signale. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.*

|  |
|--|
| <b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</b> |
|--|

- d'attribuer les subventions ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'association « Il faut aller voir ».

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 52 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 1 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 52 | = | <b>Pour : 52</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

*Ne prend pas part au vote de la question n°39 : Eric FAIDY*

## 40. Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. le Maire :

*Subventions exceptionnelles à des associations sportives. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.*

|  |
|--|
| <b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</b> |
|--|

d'attribuer les subventions ci-dessus.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 0 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 53 | = | <b>Pour : 53</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

## 41. Subventions dans le cadre du soutien au développement des clubs sportifs amateurs

M. le Maire :

*Subventions dans le cadre du soutien au développement des clubs sportifs amateurs. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.*

|  |
|--|
| <b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</b> |
|--|

d'attribuer les subventions ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

42. Adoption du Plan de gestion local Unesco "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France" pour la basilique Notre-Dame-du-Port

M. le Maire :

*Adoption du Plan de gestion local Unesco "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France" pour la basilique Notre-Dame-du-Port. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de gestion Unesco de la basilique Notre-Dame-du-Port (Annexe dématérialisée)
- d'autoriser Monsieur le Maire à remettre le plan de gestion Unesco de la basilique Notre-Dame-du-Port à l'Agence française des Chemins de Compostelle et aux services de l'État pour transmission à l'Unesco.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

43. Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens de la Comédie de Clermont-Ferrand - Scène nationale

M. le Maire :

*Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens de la Comédie de Clermont-Ferrand - Scène nationale. Madame LAVEST, Madame EL HAFIDHI, Madame BEN SADOK, Monsieur CHABRILLAT, Monsieur AUSLENDER, Monsieur COSKUN et Madame BRIAT ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ? des oppositions ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs et de moyens de la Comédie de Clermont-Ferrand – Scène nationale pour la période 2022-2025.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 46 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 7 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 46 | = | Pour : 46               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

*Ne prennent pas part au vote de la question n°43 : Isabelle LAVEST, Sondès EL HAFIDHI, Laetitia BEN SADOK, Rémi CHABRILLAT, Jérôme AUSLENDER, Alparslan COSKUN et Dominique BRIAT*

#### 44. Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles

M. le Maire :

*Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'attribuer les subventions aux associations présentées ci-dessus.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

#### 45. Soutien à des compagnies de spectacle vivant clermontoises

M. le Maire :

*Soutien à des compagnies de spectacle vivant clermontoises. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'attribuer les subventions aux associations présentées ci-dessus.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Éducation - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Économie sociale et solidaire - Egalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale - Solidarité - Inclusion - Santé publique

#### 46. Soutien à la vie associative - jardins partagés

M. le Maire :

*Commission 4, soutien à la vie associative - jardins partagés. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'approuver l'aide financière accordée à l'association ci-dessus, pour un montant global de 700 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention à l'association concernée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

#### 47. Soutien à la vie associative - subventions de fonctionnement

##### M. le Maire :

*Soutien à la vie associative - subventions de fonctionnement. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 8 700 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

#### 48. Soutien à la vie associative - subventions sur projet

##### M. le Maire :

*Soutien à la vie associative - subventions sur projet. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 7 550 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

49. Sous-location à INSERFAC EBE d'un local dans le cadre du projet Territoire zéro chômeur de longue durée

M. le Maire :

Madame EL HAFIDHI, c'est pour la 49 ? Allez-y, Madame.

Mme EL HAFIDHI :

*Cette délibération n'est pas au débat parce qu'elle est technique, c'est juste un montage juridique pour aider une entreprise à but d'emploi à s'installer sur un local des Vergnes, mais c'est l'occasion quand même d'annoncer un certain nombre de bonnes nouvelles sur le territoire zéro chômeurs longue durée. D'abord, le territoire est habilité ; c'est à dire que sur le territoire des Vergnes, nous allons pouvoir proposer un CDI à temps choisi à un certain nombre de personnes privées d'emploi depuis longtemps. Donc ça, c'est une bonne nouvelle, c'est arrivé après le dernier Conseil municipal.*

*La deuxième, c'est qu'un local qui est vacant aux Vergnes va pouvoir être investi prochainement, il est en cours de travaux, pour installer une activité culturelle, de couverture de livres pour le Réseau métropolitain de lecture publique et également, à terme, une bibliothèque de rue pour l'accès à la lecture pour tous.*

*Autre bonne nouvelle, la Métropole, dans le cadre de l'appel à projets Quartiers fertiles, a donc lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion d'une parcelle de terrain à mettre à disposition sur le quartier des Vergnes dans le cadre du label Quartiers fertiles. Deux de nos porteurs d'EBE se sont positionnés pour un projet de maraîchage « culture bio » pour alimenter le circuit de marchés populaires porté par le Secours populaire et aussi, pour un projet de maraîchage à terme, avec une association du quartier qui va faire un travail de pédagogie autour de l'alimentation en direction des écoles du quartier.*

*Nous avons appris récemment que ce consortium est lauréat de cet appel à manifestation d'intérêt.*

*Cela veut dire qu'à terme, il y aura aussi des EBE qui vont pouvoir faire du maraîchage dans le quartier des Vergnes, qui vont à la fois résorber le chômage et puis répondre à ces questions alimentaires dont notre collègue faisait état tout à l'heure et plus largement, le Conseil municipal depuis un certain temps. Voilà.*

M. le Maire :

Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions supplémentaires ? Abstention ? Opposition ? Adoptée.

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

-de signer la convention détaillant les modalités de mise à disposition du local entre la Ville de Clermont-Ferrand et Inserfac EBE.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

#### 50. Mise en place du Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration

M. le Maire :

*Mise en place du Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration avec la Préfecture du Puy-de-Dôme, et à procéder à toutes les mesures nécessaires à l'exécution du-dit contrat.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

#### 51. Dénomination distincte du chemin de la Montagne Percée en "rue de la Montagne Percée", en limite du territoire de la ville de Clermont-Ferrand et de la commune de Chamalières

M. le Maire :

*Dénomination distincte du chemin de la Montagne Percée en "rue de la Montagne Percée", en limite du territoire de la ville de Clermont-Ferrand et de la commune de Chamalières. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

que la partie située à Clermont-Ferrand soit dénommée "RUE DE LA MONTAGNE PERCÉE".

Pour distinction, ces derniers sont affectés de la manière suivante :

- du n°2 RUE DE LA MONTAGNE PERCÉE au n°999 (côtés pair) et les n° 5 et 7 (impair)

=> Ecoles d'affectation : Jean ZAY maternelle et élémentaire

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |



52. Convention relative à l'accueil d'unités d'enseignement externalisées de l'Institut des Gravouses dans les écoles publiques

M. le Maire :

Convention relative à l'accueil d'unités d'enseignement externalisées de l'Institut des Gravouses dans les écoles publiques. Monsieur MIQUEL et Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Adoptée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention jointe en annexe, qui fixe les modalités précises de fonctionnement de ces unités d'enseignement externalisées.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 51 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 2 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 51 | = | <b>Pour : 51</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

*Ne prennent pas part au vote de la question n°52 : Pierre MIQUEL et Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL*

53. Subvention de fonctionnement à l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels de la Région Auvergne (ACEPP)

M. le Maire :

Subvention de fonctionnement à l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels de la Région Auvergne (ACEPP). Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

de verser la somme de 4 000 € au titre de l'année 2022, même montant versé depuis 2016.

|                                   |    |   |                         |   |                   |   |                     |
|-----------------------------------|----|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| <b>TOTAL VOTANTS :</b>            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés     | - | 0 Non participation |
| <b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b> | 53 | = | <b>Pour : 53</b>        | + | <b>Contre : 0</b> |   |                     |
| Abstention :                      | 0  |   |                         |   |                   |   |                     |

54. Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social

M. le Maire :

Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'allouer une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions ci-dessus, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2022.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

#### 55. Subventions exceptionnelles aux associations travaillant dans le domaine social

M. le Maire :

*Subventions exceptionnelles aux associations travaillant dans le domaine social. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.*

|   |
|---|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|---|

- d'allouer une subvention exceptionnelle aux demandes de subvention ci-dessus, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2022.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

# III

## QUESTIONS ORALES

### III - QUESTIONS ORALES

M. le Maire :

*Nous avons trois questions orales. Monsieur FAIDY, je vous laisse la parole pour la lecture de la première question, ce sera Monsieur CHABRILLAT qui répondra. Ensuite, vous aurez, Monsieur FAIDY, à nouveau la parole pour la deuxième question ; c'est Monsieur GODARD qui vous répondra. Et ensuite Monsieur BLONDEAU, vous avez une troisième question et c'est Madame FERREIRA DE SOUSA qui vous répondra.*

*Allez, on y va, Il n'y a pas de vœux, donc normalement, après... Ne partez pas trop vite, il y aura un huis-clos, même si on le fera en cinq minutes, c'est important qu'on vote les délibérations. Monsieur FAIDY, vous avez la parole.*

M. FAIDY :

*Merci Monsieur le Maire. Lors de notre rentrée, il y a juste un mois, nous avons exprimé le souhait que la Ville publie un plan de sobriété énergétique et nous avons fait, parce que nous voulons être une opposition constructive, 25 propositions.*

*Ne voyant rien venir la semaine dernière, nous vous avons adressé une question orale, mais qui est écrite puisque nous vous l'avons adressée, et ce matin nous avons eu la joie et la satisfaction de voir votre communiqué annonçant ce plan de sobriété énergétique.*

*Je n'ai pas eu le temps de le lire parce que j'étais au bureau toute la journée. La question que je me pose, ou que je vous pose, est : ne faut-il pas retirer cette question ? Maintenant, si Monsieur CHABRILLAT a des choses à nous dire, je suis très intéressé à l'écouter.*

M. le Maire :

*A moins que vous ne lisiez le truc demain, au bureau...*

M. FAIDY :

*Non, mais je le lirai avec attention, ce week-end.*

M. CHABRILLAT :

*Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur FAIDY, je veux d'abord dire que j'ai été heureux d'entendre enfin, ces derniers mois, ces dernières semaines, le mot sobriété dans la bouche du Président de la République, dans la bouche de la Première ministre, et y compris dans votre bouche, dans celle de ses représentants locaux.*

*Jusqu'à il y a peu, ce mot qui définit quand même un des piliers d'une politique énergétique responsable : sobriété, efficacité, diversification, énergies renouvelables, était complètement absent du discours de ce gouvernement.*

*La sobriété n'était pas assez moderne, sans doute pas assez techno, pas assez start-up nation, ou trop. En fait, c'est un mot qui était trop « amish » je crois. Je suis comme vous : je considère que l'épisode « amish » d'Emmanuel Macron, il y a deux ans, était le degré zéro de la politique. Indigne de ce qu'on est en droit d'attendre d'un Président de la République et la preuve que celui-ci ne comprenait pas grand-chose aux enjeux, ou ne s'en souciait pas, ou les méprisait.*

*Moyennant quoi, les choses changent. Enfin, les mots changent. Au moins, c'est un début, c'est bien, ça a pris du temps et pendant ce temps, nous, les amish donc, nous étions au travail dans cette majorité. Alors cette majorité agit et réalise en matière énergétique depuis des années, j'y reviendrai dans un instant.*

*Au passage, cependant, vous évoquiez les propositions que vous avez mises en ligne, Monsieur FAIDY. On a été un peu surpris de constater que les experts que vous avez convoqués, s'ils ont fait, en gros, des recommandations de bon sens, sont dans un certain nombre de cas quand même assez mal informés de ce qui se fait déjà dans cette Collectivité.*

*Vous nous proposez d'arrêter le chauffage de nos locaux entre le 15 avril et le 1<sup>er</sup> mai. C'est à deux jours près, exactement ce qu'on a fait en 2022. On était un ou deux jours en avance, si je ne me trompe pas.*

*Vous suggérez à juste titre de déployer des mousseurs pour économiser l'eau. On les installe, on a commencé à les systématiser dans le logement social à partir de 2007, si je ne m'abuse. Vous nous demandez de remplacer les chaudières existantes par des chaudières à condensation avant la fin 2023, cela a été fait pour l'essentiel du parc entre 2010 et 2013. Depuis, on raccorde systématiquement nos bâtiments au réseau de chaleur dès qu'on peut et du coup, on recycle les chaudières à condensation pour remplacer les quelques qu'on n'avait pas encore dans d'autres bâtiments. En gros, le recyclage est une seconde nature, évidemment, dans cette région et dans cette majorité.*

*Vous nous conseillez de ne plus utiliser d'eau chaude dans les lavabos des bâtiments publics. Alors c'est, je crois, le cas depuis toujours dans les écoles sauf qu'il y a de l'eau chaude dans les douches des maternelles pour d'éventuels accidents. C'est le cas dans la plupart de nos bâtiments publics. Ce n'est pas obligatoirement le cas dans les gymnases parce qu'on distribue de l'eau chaude pour les douches et du coup, certains réseaux sont unitaires et donc, il y en a aussi dans les lavabos.*

*Je dois, à la vérité, dire que vous nous proposez aussi quelques actions obsolètes ou illégales, mais bon, on les retirera celles-là, j'imagine.*

*L'indemnité kilométrique vélo pour les fonctionnaires n'existe plus, mais on a mis en place en 2021 un forfait mobilité dans le cadre du plan de déplacements qui lui succède. Vous suggérez de prendre en charge 75 % des titres de transport en commun des agents de la Ville, mais c'est la loi qui nous limite à 50 %. Donc nous, nous appliquons la loi.*

*Ceci dit, je voudrais revenir rapidement sur un certain nombre de propositions parce que la question est importante et donc, la réponse doit être aussi à la hauteur. Je voudrais revenir rapidement sur quelques actions structurantes et surtout, parler du futur.*

*Pour les réalisations structurantes réalisées ou en route, en gros, il y a trois ou quatre illustrations. En 2026, les réseaux de chaleur que nous déployons depuis 2011 – on peut anticiper – les réseaux de chaleur alimentés par les énergies renouvelables afficheront une longueur de 70 kilomètres, desserviront plus de 20 000 équivalents habitants et cela permettra en gros, puisque ces énergies renouvelables se substituent à du gaz ou du fioul, d'économiser environ 25 000 tonnes de CO2 émises, ce qui revient en gros à enlever 10 000 véhicules par an en circulation dans les rues de la ville.*

*Près de 4 millions d'euros sont investis chaque année dans la rénovation énergétique des bâtiments publics. Avec mon camarade Christophe BERTUCAT, nous inaugurons demain la première réalisation de ce mandat, qui est le gymnase Anatole France. Le centre Edith Tavert sera une magnifique réalisation, le premier bâtiment à énergie positive de cette ville. Mais peut-être un peu moins connu et important, illustratif : sur les 20 000 points lumineux que compte notre système d'éclairage public dans la ville – 20 000 quand même -, 5 000 ont déjà été équipés en LED, 3 000 le seront à travers les travaux InspiRe et tous font déjà l'objet d'une diminution d'éclairage de 50 % en milieu de nuit, grâce à une télégestion qui a été mise en place en 2013.*

*Ce qui fait qu'aujourd'hui, d'ores et déjà, Clermont-Ferrand atteint l'objectif de 60 kilowattheures par habitant et par an, ce qui est considéré comme un objectif de très bonne gestion d'un éclairage public. On peut faire un peu mieux ; d'autres communes de la Métro font encore mieux puisqu'elles éteignent en cours de nuit, j'y reviendrai dans un instant.*

*Enfin, c'est quand même important, sur les mandats précédents et jusqu'à aujourd'hui, depuis 2009, 4 265 logements sociaux ont été réhabilités énergétiquement. Cela a représenté des financements publics assez conséquents et un gain pour les habitants assez conséquent aussi. ASSEMBLIA, pour ne citer que lui, consacre je crois 6 millions d'euros par an à la rénovation énergétique des logements. ASSEMBLIA, c'est 7 000 logements sur la ville. Donc évidemment, cela fait un peu de bruit, et donc ASSEMBLIA, depuis 2007, équipe systématiquement ses bâtiments de mousseurs d'eau qui permettent de faire des économies.*

*Alors bon, tout ça, c'est le passé et c'est aussi l'actualité maintenant puisque c'est un travail, c'est une dynamique qui est engagée et qui doit se poursuivre. C'est un travail important qui a été réalisé, qui est reconnu par un certain nombre de circonstances, Grégory l'évoquait, par le label Cit'Ergie etc. Mais le contexte énergétique découlant du contexte géopolitique nous oblige évidemment à accélérer et à aller plus loin. Donc, il y a un gros travail qui a été mené durant l'été par les services et les élus de la Ville pour aboutir à un certain nombre de décisions qui ne se préparent pas en cinq minutes et qui ont été quand même, pour une grande partie, anticipées, et que l'on va vous présenter rapidement.*

*Les principaux postes de consommation et d'énergie pour une collectivité, c'est le chauffage des bâtiments et l'éclairage public. C'est donc sur ces sujets, logiquement, que portent les premières actions. Donc, je reprends mon papier pour qu'on n'oublie rien. Une baisse des températures de consigne d'un degré, soit 19 degrés pour les écoles clermontoises, les bureaux, les équipements culturels et associatifs, et de deux degrés pour les gymnases. En gros, on va descendre à 14°, ce qui est une recommandation réglementaire, on était à 16° jusqu'à présent. On va réduire de 2 h par jour en moyenne, les plages horaires de chauffage, donc allumer un peu plus tard et éteindre un peu plus tôt. On va essayer de pousser encore les murs, on évoquait tout à l'heure les dates d'arrêt du chauffage : on va essayer de gratter encore quelques semaines, gratter un mois, en gros, en s'alignant sur les congés scolaires. On va essayer de ne rallumer qu'à la fin des vacances de la Toussaint et de pouvoir éteindre dès le début des vacances d'avril.*

*Tout cela va demander des efforts à tout le monde mais bon, l'évolution du contexte de nos factures, on en parlera sans doute à une prochaine édition, si j'ose dire, ne nous laisse pas le choix. On part quand même d'une situation où nos factures d'électricité vont être multipliées – et encore, on a limité la casse par des mesures de bonne gestion mais j'en parlerai à une autre occasion – elles vont être multipliées par 2 ou 2,5 fois et notre facture de gaz probablement par 3.*

*Tout ce que l'on est en train d'écrire ici ne suffira pas à gommer les augmentations tarifaires que nous allons subir, mais elles permettront d'en limiter les effets et puis, elles nous inscrivent dans une démarche plus positive pour la suite.*

*Si nous basculons sur l'électricité, on va donc éteindre l'éclairage public de minuit à 6 h du matin à Clermont-Ferrand. Je parle sous le contrôle du Maire, Président de la collectivité de la Métropole, ceci se fait en concertation avec les villes voisines. Neuf communes de la Métropole éteignent déjà une partie de la nuit l'éclairage public. On va les rejoindre, et d'autres importantes y viennent.*

M. le Maire :

*On devrait, après les votes de délibération de vendredi à la Métropole, car à la Métropole, il faudrait un vote-cadre puisque c'est là qu'est la compétence, un vote-cadre qui permettra ensuite aux communes qui le souhaitent d'adopter une délibération. On peut quasiment dire que la presque totalité de la Métropole sera sur ce régime.*

M. CHABRILLAT :

*On va éteindre l'éclairage dans les parcs et jardins publics clermontois dès la fermeture.*

M. le Maire :

*Pardon de te couper encore une fois : ils étaient allumés parce que les gens, les Torquemada de canapé sur les réseaux sociaux, se sont empressés de faire des photos, de donner des ordres, des machins... C'était allumé à la demande de la police nationale et donc, des populations pour des questions de sécurité. C'était des choses qui étaient dans le monde d'avant, quand c'était la sécurité qui faisait tourner toutes les têtes et que maintenant c'est la fin du mois avec la fiche de l'énergie qui va devenir le grand sujet.*

*Il faut que les gens n'oublient pas le pourquoi de certaines choses et donc, on va se mettre en conformité.*

M. CHABRILLAT :

*Enfin, pour le coup, c'est de l'ordre du symbole mais c'est un symbole qui est important : on va réduire la durée d'illumination des éclairages des fêtes de fin d'année à Clermont ; en gros, en démarrant une semaine plus tard au 2 décembre et en éteignant le 2 janvier.*

*Au-delà de ces mesures d'ordre technique sur le chauffage et l'électricité, il y a deux ou trois choses : on va mettre en place des groupes d'usagers et d'agents pour travailler sur ce que pourraient être des économies supplémentaires sur les bâtiments les plus énergivores. Je pense notamment à la Maison des sports : l'enjeu est bien aussi de travailler avec les usagers, notamment avec les clubs sportifs et les associations qui sont des utilisateurs importants de ces équipements ; cela va jouer aussi sur d'autres équipements associatifs.*

*Nous allons écrire aux commerçants pour leur rappeler la réglementation existante qui impose normalement l'extinction des enseignes, des vitrines, à partir de 1 h et nous allons leur demander d'anticiper cette obligation réglementaire parce que éteindre à 1 h, franchement, si on éteint autant éteindre à la fermeture des magasins. L'éclairage public restera, j'oubliais de le dire, c'est quand même important : nous éteignons l'éclairage public hors centre-ville et zones présentant un enjeu de sécurité particulier : la gare par exemple, ou d'autres quartiers. Ces dernières semaines, il y a donc eu des échanges poussés avec la Police municipale, avec la Police nationale et avec un certain nombre d'acteurs pour définir ces zones-là.*

*Evidemment, il y a une sensibilisation accrue de l'ensemble des agents des deux collectivités : la Ville et la Métropole, et des citoyens.*

*Ces nouvelles mesures seront mises en place progressivement à partir du 1<sup>er</sup> octobre et l'estimation ambitieuse que l'on fait est de pouvoir diminuer d'environ 20 % la consommation énergétique. Je le répète, cela ne nous sauvera pas de la vague tarifaire, de la vague du coût de l'énergie qui approche, mais cela nous permettra de prendre notre part dans ces nécessaires efforts de limitation.*

*Pour finir là-dessus, justement, en prenant notre part, la Collectivité s'engage. Ces efforts ne porteront leurs fruits que si tout le monde sur le territoire s'engage aussi : les entreprises, les particuliers, on compte sur tout le monde pour, avec nous, relever ce défi. Je vous remercie.*

M. le Maire :

*Merci beaucoup. Monsieur FAIDY, pour la deuxième question, allez-y.*

M. FAIDY :

Merci, Monsieur CHABRILLAT, pour cette lecture commentée du communiqué de presse. Cela me gagnera du temps et j'apprécie ces mesures de court terme en particulier, parce que sur les mesures de long terme, je n'ai pas vu d'anticipation. Mais merci pour ces mesures de court terme, je le dis.

Alors je vais vous lire la question qui est d'une autre nature et qui, je crois, n'a pas fait l'objet d'un communiqué de presse. Monsieur le Maire, de nombreux commerçants et résidents du boulevard Trudaine et de la rue des Archers attirent notre attention sur un problème de salubrité publique, conséquence du fait que la ruelle qui relie le boulevard Trudaine et la rue des Archers est devenue un urinoir public. Il en va de même des porches et angles d'immeubles de la rue. Plusieurs messages et courriers ont été adressés à la mairie, ils sont tous restés sans réponse. Par exemple, un mail envoyé à un adjoint le 17 juin et un message laissé au cabinet du Maire il y a deux semaines environ. Que comptez-vous faire pour résoudre ce problème ? Je vous remercie.

M. le Maire :

Ce sont des commerçants de Trudaine, ceux qui remplissent les vessies avec la bière, qui vous ont écrit, c'est ça ? C'est pour comprendre. OK, Monsieur GODARD.

Les mecs sont producteurs et récriminateurs.

M. GODARD :

C'est à peu près ça. Le phénomène que vous décrivez aux abords de Trudaine est un phénomène que l'on connaît bien. On a un peu le même d'ailleurs, sur d'autres rues à Clermont, proches évidemment, sur des secteurs où il y a de gros débits de boisson. Jusqu'à maintenant, en gros, que faisait-on jusqu'à il y a quelques mois ? On s'est évertué tous les matins avec les agents de la Ville, à nettoyer la rue, à l'arroser, à la désinfecter et à essayer de la mettre dans un état à peu près convenable, plus qu'à la sortie de la soirée. Est arrivé le Covid et le gouvernement avait trouvé la solution : on n'était plus embêtés avec ça. Tout le monde était confiné, le confinement, plus personne dans les rues et on n'avait plus personne qui urinait sur la voie publique, ou pratiquement.

Malheureusement, depuis le déconfinement, pour des raisons que je n'explique pas plus que cela, peut-être dû à l'extension des terrasses, peut-être qu'il y a plus de monde, peut-être que... je ne sais pas, mais en tout cas, ces phénomènes d'incivilités ont plutôt augmenté. Ce qui nous a amené, entre autres - ce n'est pas la seule raison pour laquelle on a fait cela -, à déployer le début de notre fameuse brigade de soirée et de proximité, brigade de soirée et proximité qui, à ce jour, a déjà verbalisé. Mais il faut tomber au bon moment au bon endroit parce que malheureusement, tout le monde ne fait pas pipi à la même heure, au même endroit, dans la rue, mais cela a conduit à quatre verbalisations, ce qui ne paraît pas énorme mais ce qui n'est pas si évident que cela à faire compte tenu du nombre de missions qu'a à faire la brigade de sécurité et de proximité sur l'ensemble du périmètre – en gros, de la butte – puisque je rappelle qu'ils interviennent dans plusieurs domaines. Donc c'est une chose.

Une proposition que l'on va mettre en place, qui a été écrite ... s'il vous plaît, je ne sais pas qui parle, mais... Madame la Première Adjointe, s'il vous plaît... Quelque chose qui a été écrit – ce n'a pas été écrit dans ce détail-là - dans la stratégie territoriale de prévention et de sécurité... C'est pénible, je vais y arriver, à force d'être troublé...C'est de créer un Conseil de la nuit. Et dans ce Conseil de la nuit, il y aura entre autres les professionnels et donc, nous allons essayer de les sensibiliser à cette problématique et également essayer de voir comment on peut résoudre un certain nombre de problèmes là-dessus. Puisqu'il semblerait que quelquefois, simplement, les toilettes des établissements qui sont débits de boissons ne sont pas accessibles, ne serait-ce que parce qu'il y a trop de monde à l'intérieur. Je pense qu'il y a quand même des solutions à trouver autour de ça et on espère améliorer les choses comme ça.



*Sinon, Monsieur FAIDY, la solution ultime qui pourrait résoudre les choses, mais qui ne peut venir que du gouvernement, c'est de décréter la prohibition.*

M. le Maire :

*Honnêtement, on en sourit tous parce que c'est un peu la fin du truc, mais ce sont des vrais sujets. On faisait la liste tout à l'heure, d'autres rues parce qu'il y a eu des périodes, notamment entre les Galeries Lafayette, cela a été très longtemps un drame en centre-ville. En fait, ce genre de choses, je le dis : c'est vraiment les plaies pour les maires, parce qu'en fait, c'est d'abord des incivilités, c'est la baisse de nos comportements collectifs et il n'y a pas vraiment de solution. Donc, on a verbalisé et c'est vrai que moi, tous les matins, je me réveille avec les rapports de la brigade de soirée que nous recevons tous les deux. J'ai vu qu'effectivement, il y a eu des verbalisations pour ce genre de cas. Je dis juste par exemple : si on prend les choses au sérieux, mettre une rangée de pissotières, même à l'ancienne, ça ne résout pas le problème parce qu'elles seront vite saturées vu la masse car si vous allez de temps en temps à Trudaine, on voit bien quand même que ça carbure à la bière, c'est diurétique.*

*Du coup, d'abord, cela ne rendra pas service parce que vous aurez des pissotières le long des murs : en termes de mobilier urbain, ce n'est quand même pas terrible. Vous ne pourrez pas mettre des trucs qui se ferment avec des pièces parce que je vous fiche mon billet que ça ne marchera pas du tout. Et puis, même si vous faites cela, vous régulez, mais vu la masse et les désagréments, les trucs à côté, les odeurs le lendemain matin, on ne résout rien.*

*C'est la fin du Conseil donc on plaisante un peu mais je le prends très au sérieux. En fait, ce genre de choses, c'est embêtant car il n'y a pas de solution miracle. Vous connaissez ces bars, ce sont souvent des petits bars. En fait, les terrasses sont atrophiées par rapport au nombre de gens. Rentrer dedans pour aller aux toilettes, c'est une épreuve et donc, évidemment, cela ne se prête pas à la situation. En fait, la réalité, elle est là, mais on en a bien conscience et on essaye de bosser. Prévention, règlement de la nuit, Police municipale... On essaye de prendre les choses au sérieux.*

*Troisième question, Monsieur BLONDEAU.*

M. BLONDEAU :

*Merci Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, cela fait deux ans que nous sommes élus et quasiment jour pour jour, nous avons posé une question orale sur votre décision d'alterner une année sur deux la tenue du forum du sport et celui des associations.*

*Loin d'être inutiles comme vous aviez pu le sous-entendre, nos questions avaient permis d'obtenir deux engagements de votre part : un travail et une consultation avec les associations, un débat et un vote en Conseil municipal pour l'organisation des forums sur l'année 2022, puisque votre décision était arrêtée pour les années 2020 et 2021.*

*Sur le premier point, nous laissons les associations juger par elles-mêmes de la tenue et de la qualité de la concertation. Concernant le second point, pouvez-vous informer le Conseil municipal ce soir et nous dire quand vous comptez présenter vos propositions au Conseil ? Je vous remercie.*

Mme FERREIRA DE SOUSA :

*Merci pour votre question qui, j'ai envie de dire, tombe à pic. En octobre 2021, nous avons, avec Yannick VIGIGNOL effectivement procédé à ces rencontres. Nous avons invité sur trois temps l'ensemble des associations sur le quartier de Saint-Jacques, Leclanché et à la maison Richepin, pour justement échanger sur divers sujets. La question sur le forum est bien évidemment remontée et nous l'avons entendue. Effectivement, c'était une demande qui était très plébiscitée par les associations.*

*Donc suite à cela, nous avons bien évidemment entendu le message et nous nous sommes concertés avec Madame ROUGERIE, les services de la DSL et avec la DAVA, pour faire des propositions sous une forme d'enquête auprès des associations, pour aussi optimiser les coûts parce que, comme vous le savez, le Forum des sports contient 80 associations, celui des associations en moyenne, chaque année, c'est 300.*

*300 plus 80, soit 380 sur l'espace, place de Jaude, c'est difficile de cohabiter tous ensemble. Donc la proposition qu'on avait proposée aux associations était de le faire tous les ans, mais une année, le vendredi après-midi et en soirée, et l'autre année le samedi.*

*C'est donc un mailing qui a été envoyé à 4 000 associations. Il a été redoublé d'ailleurs avec La Gazette puisque nous envoyons tous les mois une gazette qui a été mise en place pendant le confinement aux associations, avec les partenariats, le CREFAD, l'AFAD et la CRESS, sur des propositions aussi de formation auprès des associations et des temps d'information. Nous avons donc redoublé cette enquête et nous avons, à l'issue de cette enquête, reçu 248 réponses.*

*Sur les 248 réponses, nous en avons eu 105 qui étaient favorables à cette proposition, 106 qui étaient défavorables et 37 qui n'avaient pas d'avis, qui étaient « peut-être ». Donc effectivement, constatant que près de 50 % d'associations n'étaient pas favorables à cette proposition, nous avons donc décidé pour 2022 de ne pas réaliser le forum des associations mais, bien évidemment, le forum des sports s'est tenu.*

*Suite à cela, nous avons quand même fait remonter au Maire en disant qu'effectivement, il y a quand même des associations qui veulent continuer et on le comprend.*

*Nous avons vécu deux années en confinement où les associations n'ont pas eu d'activité et on sait le manque de bénévoles et d'adhérents. Nous comprenons aussi ce besoin d'investir les lieux et d'avoir une vitrine sur la ville de Clermont-Ferrand à la rentrée des activités scolaires.*

*Et donc Monsieur le Maire a décidé et a proposé – et ce sera à partir de 2023 et aussi pour des questions de coût, parce qu'effectivement, faire ensemble le forum coûte aussi moins pour les services techniques – de le faire en une fois, tous les ans, et ce sera à partir de septembre 2023. Le Maire propose de le faire sur le jardin Lecoq. Les associations seront informées, donc je l'annonce en primeur parce que la décision a été un souhait de Monsieur le Maire. On va l'annoncer aux associations et donc, à partir de 2023, en septembre, vous retrouverez le forum des associations dans toute sa globalité dans un espace qui convient en termes de logistique et je remercie les services techniques, Madame ROUGERIE, les services de la DAVA, Yannick VIGIGNOL Christophe BERTUCAT aussi, pour cette proposition et Monsieur le Maire surtout, qui, je l'espère, rendra écho de manière favorable auprès des associations. Merci.*

#### M. le Maire :

*Je me suis dit qu'on n'allait pas faire un communiqué de presse ce matin, sinon ils vont croire que dès qu'ils font une question, on fait des communiqués de presse, mais vous avez au moins une information que personne n'avait jusqu'à présent avec cet arbitrage. Je rappelle qu'à l'époque, tout cela, c'étaient de longues discussions puisque les associations ne voulaient plus être à la Maison des sports parce que les gens ne venaient pas. Ils voulaient être place de Jaude et on avait tous constaté qu'il y avait une grande visibilité et que c'était très utile, mais ça ne rentrait plus.*

*Il y a un moment où je ne sais pas faire. 390 ou 400 associations sur un même samedi sur la place de Jaude, cela ne rentre pas. Donc on va donc étudier ce nouveau système. On en fera d'ailleurs aussi une évaluation avec les associations et on verra bien. Je me dis qu'en septembre, il fait souvent très beau et que le Jardin Lecoq peut être une occasion de balade au milieu des stands qui peut être plutôt plaisante. On verra et on en fera le bilan collectivement.*

**IV**

**HUIS-CLOS**

#### IV- HUIS CLOS

M. le Maire :

*Je propose de passer au Conseil à huis clos. On me fera signe quand les caméras seront coupées. Je rappelle que tout le monde est d'accord pour le huis clos. Il faut voter mais voilà, c'est adopté. Je rappelle pour ceux qui s'intéressent à la question du huis clos, que c'est parce que ce sont des délibérations qui portent sur des cas personnels et particuliers, souvent des questions d'indemnisations pour accident par exemple.*

*Je vais donc demander au public de nous quitter, aux journalistes, de nous quitter et que l'on puisse me dire quand les caméras sont coupées. Ça y est, ça s'est fait, mais j'attends que la salle se vide. Je les en remercie. Il reste trois délibérations, on va passer assez vite.*

*J'espère, Monsieur BRENAS, que vous remercerez la LFI pour sa contribution à votre photo de communication sur le Conseil municipal. Comme quoi, les NUPES sont quand même fréquentables. Vous avez pu lui filer votre portable sans crainte ? Vous voyez, elle ne vous l'a pas piqué, c'est une NUPES pourtant. Je comprends que vous ayez peur, mais...*

M. BRENAS :

*[Propos inaudibles.]*

M. le Maire :

*Ah ah ! On est bien amis. Moi aussi, pour tout vous dire Monsieur BRENAS, je suis bien ami avec Fatima, je suis même bien ami avec tout le monde. Allez, merci à tous, au revoir aux journalistes. Vous avez de la chance parce que dix minutes de plus de huis clos, ce n'est pas terrible, je peux vous le dire. Là, vous êtes déjà en train d'aller boire des coups rue Trudaine.*

*Je pense d'ailleurs à toutes les jeunes femmes de la rue Trudaine qui boivent des bières et qui elles, ne peuvent pas aller pisser dans la rue. Je le dis juste parce qu'on est en huis clos, je pense que les hommes devraient de temps en temps avoir un peu plus de féminité dans leur comportement, cela ferait progresser la société. J'espère que vous êtes d'accord avec ça.*

Mme DULAC ROUGERIE :

*Sauf qu'il y a des filles aussi.*

M. le Maire :

*Oui, de temps en temps, il y a des filles... On est entre nous maintenant. De temps en temps il y a des filles mais ce ne sont pas les meilleures. C'est comme les poissons volants, ce n'est pas les plus répandues de l'espèce quand même...*

*Allez, on fait vite pour que je vous libère. Vous les avez lues, donc vous savez de quoi ça parle.*

## 56. Travaux au centre de la Fontaine du Bac - Remise gracieuse de loyer

M. le Maire :

Travaux au centre de la Fontaine du Bac - Remise gracieuse de loyer. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Merci.

|  |
|--|
| <b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</b> |
|--|

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accorder au Cabinet infirmier une remise gracieuse de loyers et charges du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 28 février 2023, pour un montant total de 2 740 €.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

*Le principe du vote à huis clos est adopté à l'unanimité. Abstentions : 0 - Contre : 0 - Pour : 53*

## 57. Indemnisation des garants de la Convention citoyenne

M. le Maire :

Indemnisation des garants de la Convention citoyenne. Vous ne prenez pas part au vote ? D'accord. Pas d'abstention ? pas de vote contre ? 1 NPPV.

|  |
|--|
| <b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</b> |
|--|

- d'indemniser les garants pour leur implication et leur production écrite, en plus du défraiement de leurs déplacements et de la prise en charge de leurs repas, tout en tenant compte du temps effectif que chacun a pu passer à Clermont, pour assister aux sessions de la Convention, soit :

- 1 000 € net pour [REDACTED] D [REDACTED]
- 2 500 € net pour C [REDACTED] T [REDACTED]

Soit une dépense totale de 3 500 euros prévue au budget global de l'opération.

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 52 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 1 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 52 | = | Pour : 52               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

*Le principe du vote à huis clos est adopté à l'unanimité. Abstentions : 0 - Contre : 0 - Pour : 53*  
*Ne prend pas part au vote de la question n°57 : Charles-André DUBREUIL*

58. Indemnisation des participants à la Convention citoyenne - Délibération modificative

M. le Maire :

*Indemnisation des participants à la Convention citoyenne. Pareil là ?*

M. DUBREUIL :

*Non, non. C'est bon.*

M. le Maire :

*C'est bon.*

*Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?*

|  |
|--|
| <b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</b> |
|--|

- de valider l'intégralité du montant nécessaire à l'indemnisation des membres de la Convention citoyenne, soit une dépense de 12 040 €, prévue au budget global de l'opération (ci-jointe la liste des membres de la Convention et des montants à verser à chacun).

|                            |    |   |                         |   |               |   |                     |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS :            | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53               | + | Contre : 0    |   |                     |
| Abstention :               | 0  |   |                         |   |               |   |                     |

*Le principe du vote à huis clos est adopté à l'unanimité. Abstentions : 0 - Contre : 0 - Pour : 53*

M. le Maire :

*Bonne soirée à tous, merci pour la bonne ambiance.*

La séance est levée à 20h40.